

CISAC

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2019

DONNÉES DE 2018



COM19-1146



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



Spanish Point et CISAC lancent le système ISWC de nouvelle génération

Le système ISWC de nouvelle génération de la CISAC vise à augmenter la vitesse, la précision et l'efficacité de la gestion de l'ISWC en utilisant le **Matching Engine** Software de **Spanish Point** d'une manière complémentaire aux systèmes des membres de la CISAC, en suivant la croissance explosive de la musique en streaming.

matchingengine.com/spanish-point



Matching Engine

par

Spanish Point

technologies ltd





SOMMAIRE

- 3/ À propos de la CISAC
- 4/ Avant-propos **Jean-Michel Jarre**
- 5/ Avant-propos **Marcelo Castello Branco**
- 6/ Avant-propos **Gadi Oron**

Chiffres

- 7/ Collectes mondiales
- 8/ Aperçu des principaux résultats
- 10/ Comment les sociétés servent et valorisent les créateurs
- 12/ Collectes par habitant et en % du PIB
- 14/ Répertoire musical
- 16/ Répertoire audiovisuel
- 18/ Répertoire arts visuels
- 20/ Répertoire spectacle vivant
- 21/ Répertoire littéraire

Analyses

- 22/ Les nouvelles stratégies des sociétés à l'ère du numérique
- 24/ L'avenir de la télédiffusion
et son impact pour les sociétés
- 26/ Directive européenne sur le droit d'auteur :
la perspective d'une réponse mondiale au transfert de la valeur
- 28/ Les artistes visuels doivent avoir leur place à la table
des négociations
- 29/ Le droit de suite peut « corriger une injustice flagrante »
- 30/ Les créateurs audiovisuels ne cessent de faire progresser
leur campagne pour plus d'équité
- 32/ Rémunération de la copie privée : le cas du Malawi

Régions

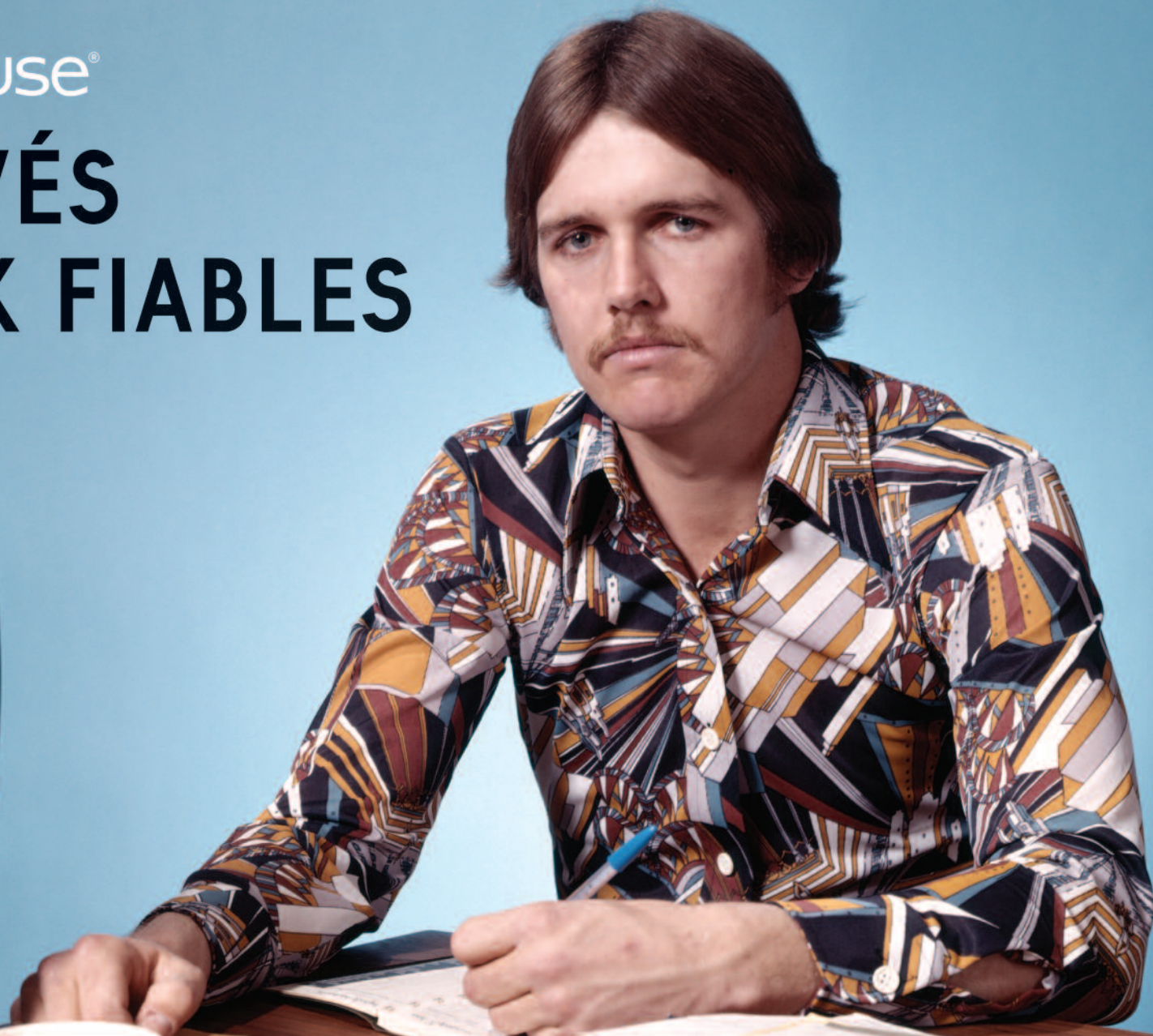
- 34/ EUROPE
- 42/ CANADA/ÉTATS-UNIS
- 46/ ASIE-PACIFIQUE
- 52/ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- 58/ AFRIQUE

Tableaux détaillés des sommes collectées

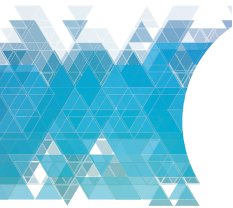
- 64/ Pour tous les répertoires
- 65/ Musique
- 66/ Audiovisuel – spectacle vivant
- 67/ Arts visuels – littérature
- 68/ Droits collectés par habitant et par pays/territoire
- 69/ Droits collectés en % du PIB par pays/territoire
- 70/ Sociétés membres par région
- 72/ À propos de ce rapport/définitions
- 74/ Méthodologie
- 80/ Crédits et remerciements



DES RELEVÉS MUSICAUX FIABLES ET PRÉCIS

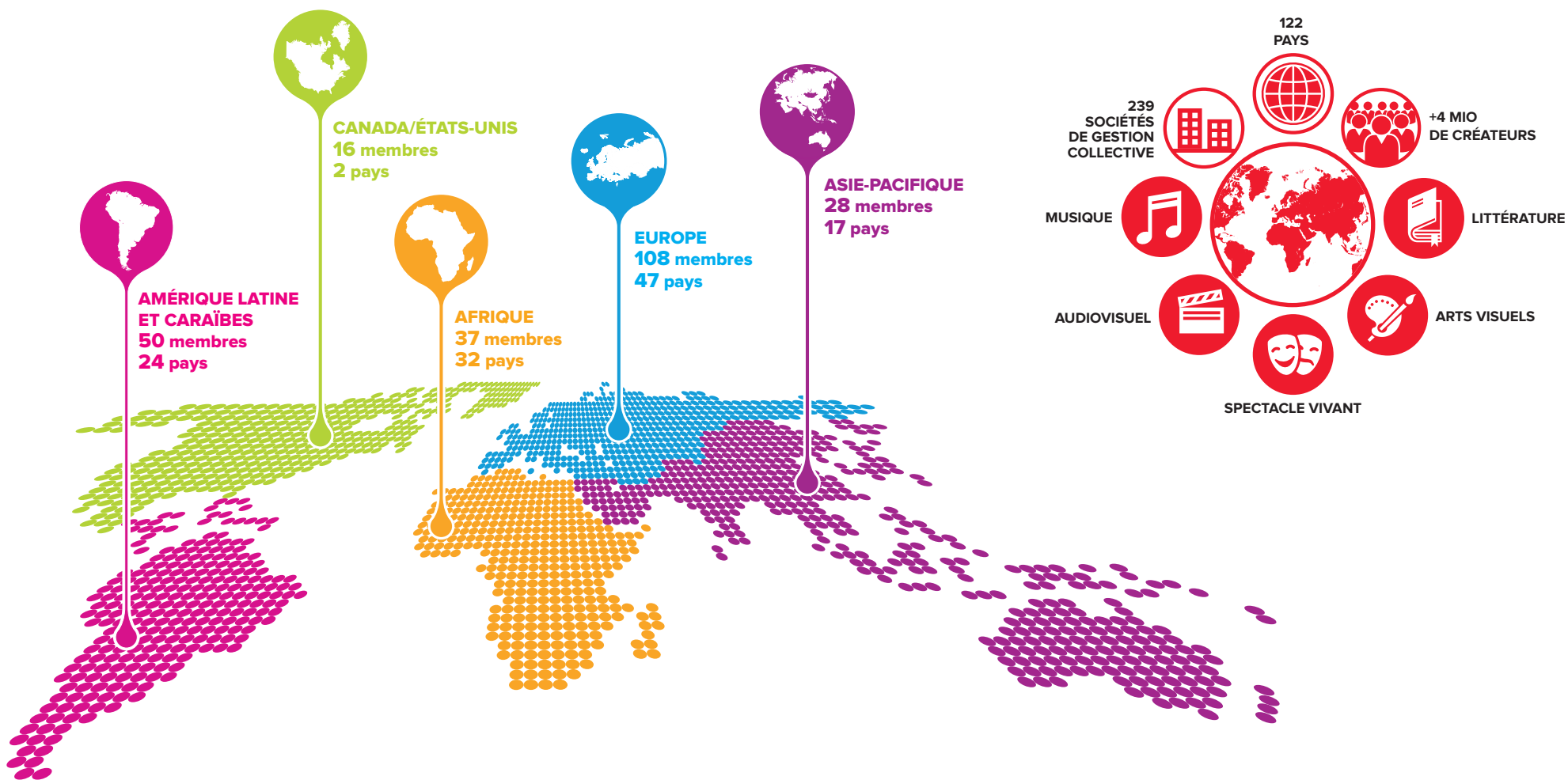


TV I Radio | YouTube | VOD | Internet | Publicité | Diffusions publiques | Intégration de données
Pour tout renseignement, contactez: info@soundmouse.com



À PROPOS DE LA CISAC

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) réunit 239 sociétés de gestion collective dans 122 pays et cinq régions. Ces sociétés représentent plus de quatre millions de créateurs actifs dans cinq grands répertoires artistiques : l'audiovisuel, le spectacle vivant (œuvres dramatiques), la littérature, la musique et les arts visuels.





Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC

Droits des créateurs : remédier aux faiblesses et libérer le potentiel du numérique

Une nouvelle fois, c'est un plaisir pour moi de présenter le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC.

Comme le montre le Rapport, évoluer dans l'univers numérique est un enjeu essentiel pour les créateurs d'aujourd'hui.

Le numérique est notre avenir et les revenus qu'il génère pour les créateurs augmentent rapidement. Les modèles par abonnement offrent de grands avantages. Comme vous le constaterez, dans certains territoires comme le Mexique, la Corée du Sud et la Suède, les collectes liées aux utilisations numériques représentent une part importante des revenus des créateurs. Ces « champions » du digital nous donnent un aperçu de tout son potentiel.

Mais le numérique a aussi sa part d'ombre. Malgré leur croissance, les revenus qu'il génère ne représentent toujours que moins d'un cinquième des droits collectés au nom des créateurs dans le monde; voilà qui donne la mesure du problème que nous devons résoudre, un problème dû à une faille fondamentale du cadre juridique qui continue à dévaloriser les créateurs et leurs œuvres.

Les créateurs sont le moteur de l'économie numérique mais cette réalité a trop longtemps été ignorée et les créateurs de tous les répertoires ont vu les géants d'Internet s'approprier la valeur de leur travail.

Toutefois, grâce aux efforts infatigables de notre communauté, nous voyons aujourd'hui de réels signes de changement. Et c'est l'Union européenne qui a allumé cette lueur d'espoir dans l'obscurité.

Pendant des années, au sein de la CISAC, nous avons soutenu nos alliés à Bruxelles et réclamé un cadre juridique qui offre aux auteurs un pouvoir de négociation équitable face aux géants de la technologie. Voilà pourquoi l'adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur en avril 2019 est aussi importante.

La directive a envoyé un signal positif extraordinaire aux créateurs du monde entier. Elle rétablit l'équilibre entre les créateurs et les géants du Web. Mais elle le fait sans stigmatiser d'aucune façon les GAFA.

Notre travail n'est évidemment pas terminé – en réalité, il ne fait que commencer. Nous allons maintenant soutenir la mise en œuvre de la directive dans l'ensemble de l'Union européenne tout en incitant les autres pays à suivre l'exemple européen.

Nous avons réussi à changer la donne avec l'adoption de la directive européenne. À nous tous maintenant, au sein du réseau CISAC, de tirer parti de cette dynamique, de faire encore mieux entendre notre voix, de renforcer notre écosystème et d'instaurer un mode plus équitable pour les créateurs partout dans le monde.

“ Les revenus du numérique continuent de représenter moins d'un cinquième des droits collectés au nom des créateurs dans le monde; voilà qui donne la mesure du problème que nous devons résoudre ”



Marcelo Castello Branco, Président du Conseil d'administration de la CISAC

De nos jours, les organisations de gestion collective jouent un rôle prépondérant pour les créateurs qu'elles représentent. Elles exercent leurs activités au sein d'un réseau international collaboratif et complexe, qui apporte de plus en plus de valeur aux créateurs impliqués.

C'est stimulant de faire partie d'un réseau mondial. Il fournit aux sociétés une mission commune, une seule et même voix et un lieu d'échange autour des meilleures pratiques. Des « songwriting camps » aux comités techniques et stratégiques à l'utilisation des outils professionnels et le lobbying auprès des décideurs politiques, tout ce que font les OGC permet d'animer ce réseau, sous l'égide de la CISAC.

La campagne pour la directive européenne sur le droit d'auteur et la façon dont nous exploitons son adoption en collaboration avec le GESAC, la SAA, EVA et nos autres alliés à Bruxelles illustre parfaitement notre engagement. La mise en application de ce texte va nous donner une opportunité extraordinaire d'instaurer et d'étendre les meilleures pratiques partout dans le monde tout en respectant les valeurs et les cultures locales.

Un réseau mondial de sociétés qui permet aux créateurs d'exercer leur talent

Dans tous les répertoires, les sociétés travaillent pour servir au mieux les créateurs avec tous les moyens à leurs dispositions, en améliorant par exemple l'efficacité des données ou en accélérant les répartitions, en négociant au mieux leurs intérêts. C'est grâce à elles que les créateurs peuvent exercer leur talent. Nous avons besoin qu'ils poursuivent ce travail, changent nos vies, laissent un héritage et écrivent l'histoire comme partie intégrante de leur devoir de créateur.

A l'ère du numérique, nous devons nous battre comme jamais pour faire reconnaître la juste valeur des contenus. Les sociétés doivent disposer de l'expertise nécessaire pour s'adapter en permanence et développer de nouvelles opportunités de revenus dans tous les répertoires ; à nous d'éviter les raccourcis faciles et les distractions. Il n'y a pas de voie toute tracée.

Notre mission pour l'avenir est de tirer parti de toutes les sources de croissance sans négliger les sources traditionnelles de revenus. Je suis intimement convaincu que nous pouvons porter les collectes vers de nouveaux records dans la décennie à venir. Une croissance spectaculaire du numérique dans certains territoires montrent le chemin aux autres.

Il existe aussi bien sûr de nombreuses difficultés : dans certains pays, les sociétés travaillent d'arrache-pied pour mieux s'organiser et répondre aux besoins fondamentaux de leurs membres.

Il reste beaucoup à faire – notamment continuer à améliorer la précision et l'efficacité des répartitions. Ainsi, nous améliorerons encore la confiance dans un système dont nous sommes si fiers et dont nous dépendons.

Notre travail d'OGC est de bâtir un avenir meilleur pour les créateurs, pour les utilisateurs de leurs œuvres et pour tous nos partenaires. Nous devons être l'un des maillons essentiels d'une chaîne culturelle pérenne dans laquelle chacun respecte les autres et personne n'est laissé de côté.

« les sociétés travaillent pour servir au mieux les créateurs avec tous les moyens mis à leurs dispositions »



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

Je suis ravi de vous présenter le Rapport sur les collectes mondiales 2019 de la CISAC. Basée sur les données exclusives de plus de 120 pays, cette publication offre un panorama unique des faits et chiffres clés et des tendances du secteur de la gestion collective.

Les chiffres de 2018 fournissent des indicateurs encourageants sur notre secteur d'activité et permettent d'être optimistes pour son avenir.

Pour commencer, les collectes mondiales poursuivent leur progression avec un taux de croissance tout juste inférieur à 1% en 2018. Cette croissance relativement modeste aurait été quatre fois plus élevée, à 4,4 %, sans l'effet dévaluateur d'un euro exceptionnellement fort.

Avec une hausse de 29 % en 2018, le secteur numérique reste un important moteur de cette croissance grâce à l'expansion rapide du streaming et de la vidéo par abonnement. Les revenus des sociétés dans ce secteur ont presque triplé en cinq ans et cette tendance ne montre pas de signes de faiblesse.

Les grandes sources traditionnelles de revenus restent par ailleurs globalement stables. Malgré la transition massive vers les chaînes numériques, la télévision, la radio et la musique d'ambiance continuent de générer l'essentiel des collectes.

Les sociétés CISAC continuent de générer croissance et valeur au profit des créateurs

Plus que jamais, les sociétés sont confrontées à des sources de revenus fragmentées. Elles doivent donc faire preuve de plus d'adaptabilité et protéger les sources traditionnelles de revenus – direct et ambiance, télé- et radiodiffusion – tout en concluant de nouveaux accords pour monétiser l'exploitation des œuvres sur YouTube, Facebook et les autres plateformes numériques. Le rôle joué par les sociétés d'auteurs pour apporter de la valeur monétaire à des millions de créateurs s'impose plus que jamais. Tirer parti de notre force collective est encore plus capital sur le marché du digital.

Les sociétés ne cessent de se transformer et voient leur rôle s'élargir. Elles s'y emploient en augmentant le nombre de services haut et fort sous licence, en gérant les gigantesques quantités de données et en se positionnant au cœur des discussions politiques autour de l'avenir du droit d'auteur.

Outre des chiffres, ce rapport montre que les créateurs s'expriment fort et clair dans le débat législatif. L'adoption historique de la directive européenne sur le droit d'auteur en avril 2019 (voir p. 26) marque un tournant qui inspire les créateurs aux quatre coins du globe.

Pour les sociétés d'auteurs, le combat continue sur de nombreux autres fronts : la rémunération équitable des créateurs

audiovisuels, l'adoption universelle du droit de suite pour les artistes visuels et l'augmentation des revenus issus de la copie privée.

Développement des marchés, adaptation et lutte pour un environnement juste dans lequel les créateurs sont protégés et équitablement rémunérés, tels sont les atouts singuliers du système de gestion collective, qui le rendent toujours aussi fiable et pertinent au XXI^e siècle. Ce sont ces mêmes atouts qui sous-tendent les chiffres et analyses de ce Rapport 2019.



Le rôle joué par les sociétés d'auteurs pour apporter de la valeur monétaire à des millions de créateurs s'impose plus que jamais.





COLLECTES MONDIALES – CHIFFRES CLÉS

9,65 Mds €

COLLECTES MONDIALES 2018
(milliards EUR)

+0,9%

ÉVOLUTION EN 2018

+25,4%

ÉVOLUTION DEPUIS 2014

1,64 Mds €

REVENUS DU NUMÉRIQUE EN 2018
(milliards EUR)

+29,0%

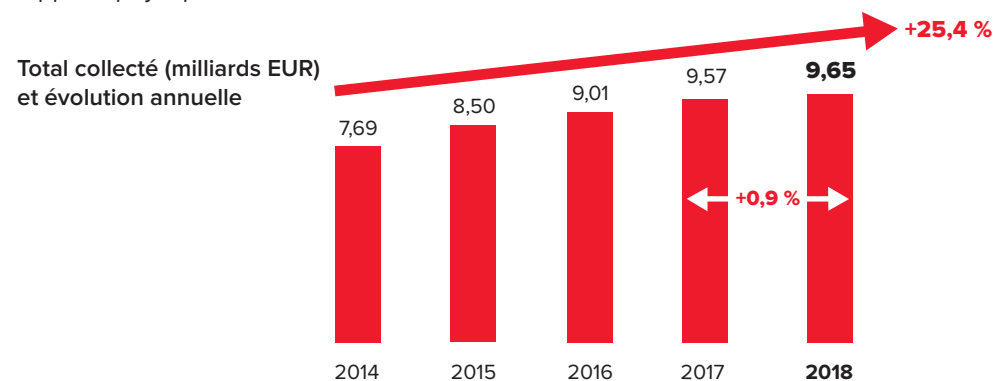
ÉVOLUTION DES REVENUS
DU NUMÉRIQUE EN 2018

17,0%

PART DU NUMÉRIQUE
DANS LES COLLECTES TOTALES

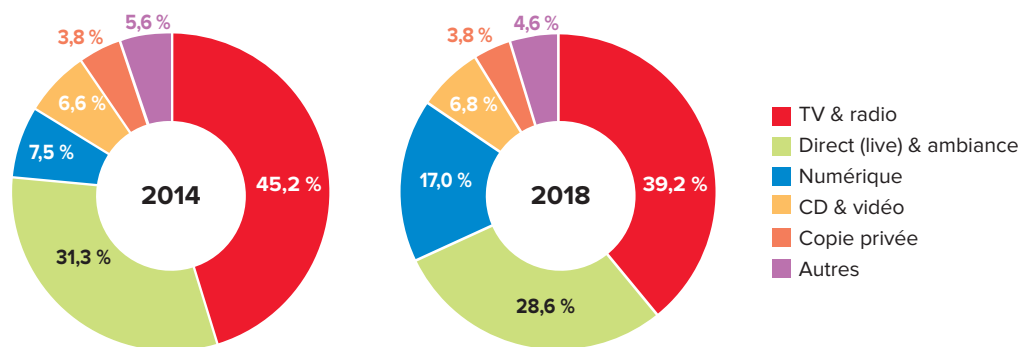
RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC – APERÇU DES PRINCIPAUX RESULTATS

Les collectes des sociétés CISAC ont augmenté de 0,9 % à 9,65 Mds € en 2018 grâce à une forte croissance dans tous les répertoires et toutes les régions. L'essor du numérique et la résilience des deux autres grandes sources de revenus (TV et radio et direct (live) et ambiance) continuent de compenser le déclin des collectes liées aux supports physiques.



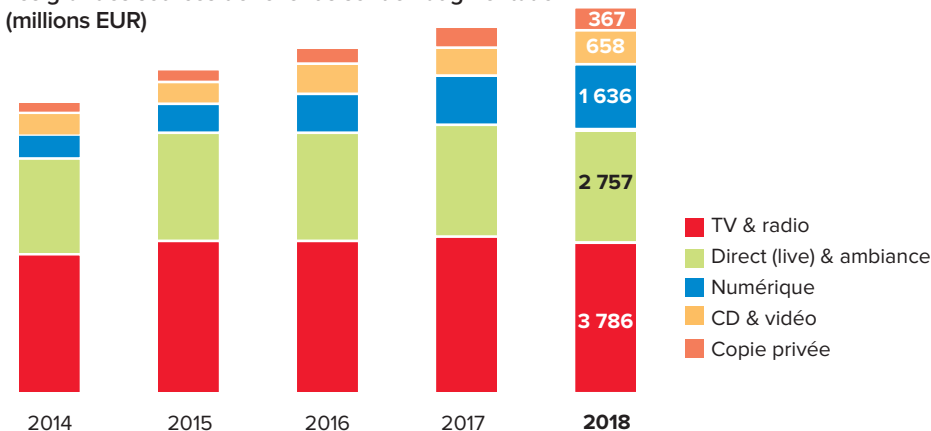
La part du numérique progresse. En 2018, il a généré 17,0 % des collectes mondiales contre 7,5 % en 2014, notamment grâce à l'expansion rapide des services de streaming et de vidéo par abonnement. Dès lors, les sources de revenus sont plus fragmentées.

Évolution des sources de revenus des créateurs entre 2014 et 2018



+29 % pour le numérique ; des sources traditionnelles toujours vigoureuses. Les revenus du numérique ont connu une hausse de plus d'un milliard d'euros en cinq ans, passant de 580 millions à 1,64 milliard. Avec -2,4 % pour la catégorie TV et radio et +0,5 % pour le direct (live) et ambiance, ces sources de revenus traditionnelles restent importantes et ont généré à elles seules 653 millions d'euros de plus qu'en 2014.

Les grandes sources de revenus sont en augmentation (millions EUR)



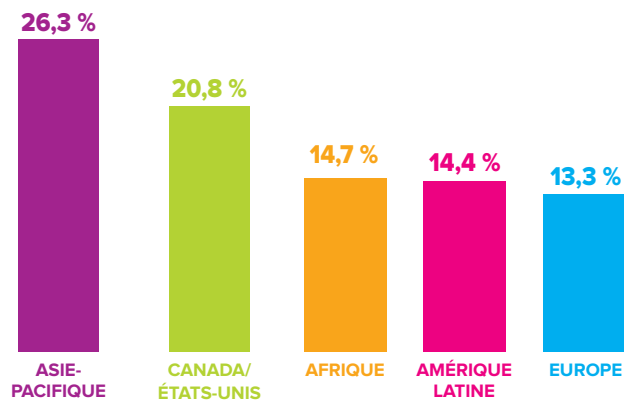
Les grands pays contributeurs génèrent de la croissance. Un petit nombre de pays clés soutiennent la hausse globale des collectes. Différents facteurs ont joué un rôle notable : la multiplication par deux des revenus du numérique en France, une forte croissance de ce même secteur, et la bonne résistance des sources de revenus traditionnelles aux États-Unis et la conclusion d'accords avec les services numériques au Japon, relatif nouveau venu sur ce marché.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR), part en % et évolution

Pays	Collectes 2018	Part des collectes mondiales	Évolution	Pays	Collectes 2018	Part des collectes mondiales	Évolution
ÉTATS-UNIS	1 938	20,1 %	+2,6 %	ITALIE	583	6,0 %	-1,3 %
FRANCE	1 314	13,6 %	+9,2 %	AUSTRALASIE	325	3,4 %	+0,9 %
JAPON	821	8,5 %	+2,6 %	ESPAGNE	285	3,0 %	+27,1 %
ALLEMAGNE	806	8,4 %	-12,9 %	CANADA	238	2,5 %	-0,5 %
ROYAUME-UNI	740	7,7 %	-0,4 %	PAYS-BAS	236	2,4 %	+0,4 %

L'Asie-Pacifique, leader du numérique. La transition numérique se produit à des rythmes très différents selon les pays et les régions. C'est en Asie que la part de ce secteur est la plus élevée avec une croissance rapide au Japon, en Chine, en Corée et en Australasie. Résultat : en Asie-Pacifique, la part du numérique (26,3 %) est deux fois plus élevée qu'en Europe (13,3 %), où les marchés de la radio- et télédiffusion, du live et d'autres sources sont bien implantés.

Part des revenus du numérique par région



Les champions du numérique montrent l'exemple. Parmi les 20 premiers pays contributeurs, cinq sont particulièrement performants quant à la part du numérique dans leurs revenus et dépassent le seuil des 25 %. Dans de nombreux autres pays comme la Chine, l'Indonésie et le Mexique, il occupe une part encore bien plus importante.

Marchés clés où la part du numérique est la plus élevée

Pays	Part du numérique	Evolution sur 5 ans
SUÈDE	39,8 %	+83,1 %
CORÉE DU SUD	33,4 %	+102 %
CANADA	30,8 %	+139 %
DANEMARK	27,0 %	+192 %
ROYAUME-UNI	26,1 %	+146 %

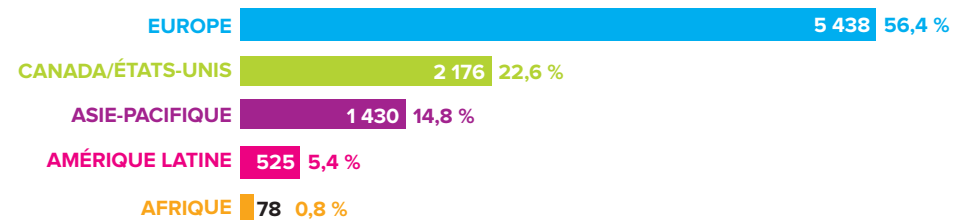
Le répertoire musical, moteur de la croissance. Avec 88,0 % des collectes, ces revenus ont augmenté de 1,8 % en 2018. Les droits collectés pour les autres répertoires déclinent, principalement à cause d'une forte baisse en Allemagne, suite au paiement d'importants arriérés en 2017.

Droits collectés par répertoire, évolution annuelle et sur cinq ans (millions EUR)

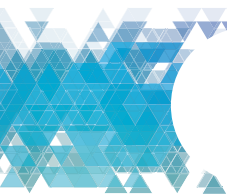
Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution annuelle	Évolution sur 5 ans
Musique	8 490	+1,8 %	+26,8 %
Audiovisuel	605	-2,4 %	+22,0 %
Littérature	199	-3,1 %	+17,7 %
Spectacle vivant	186	-5,1 %	-3,3 %
Arts visuels	168	-18,4 %	+19,9 %

L'Europe, 1^{re} région contributrice. L'Europe reste la première région en termes de collectes devant la région Canada/États-Unis et l'Asie-Pacifique. En 2018, toutes les régions sont en croissance, sauf l'Amérique latine affectée par un recul au Brésil et en Argentine.

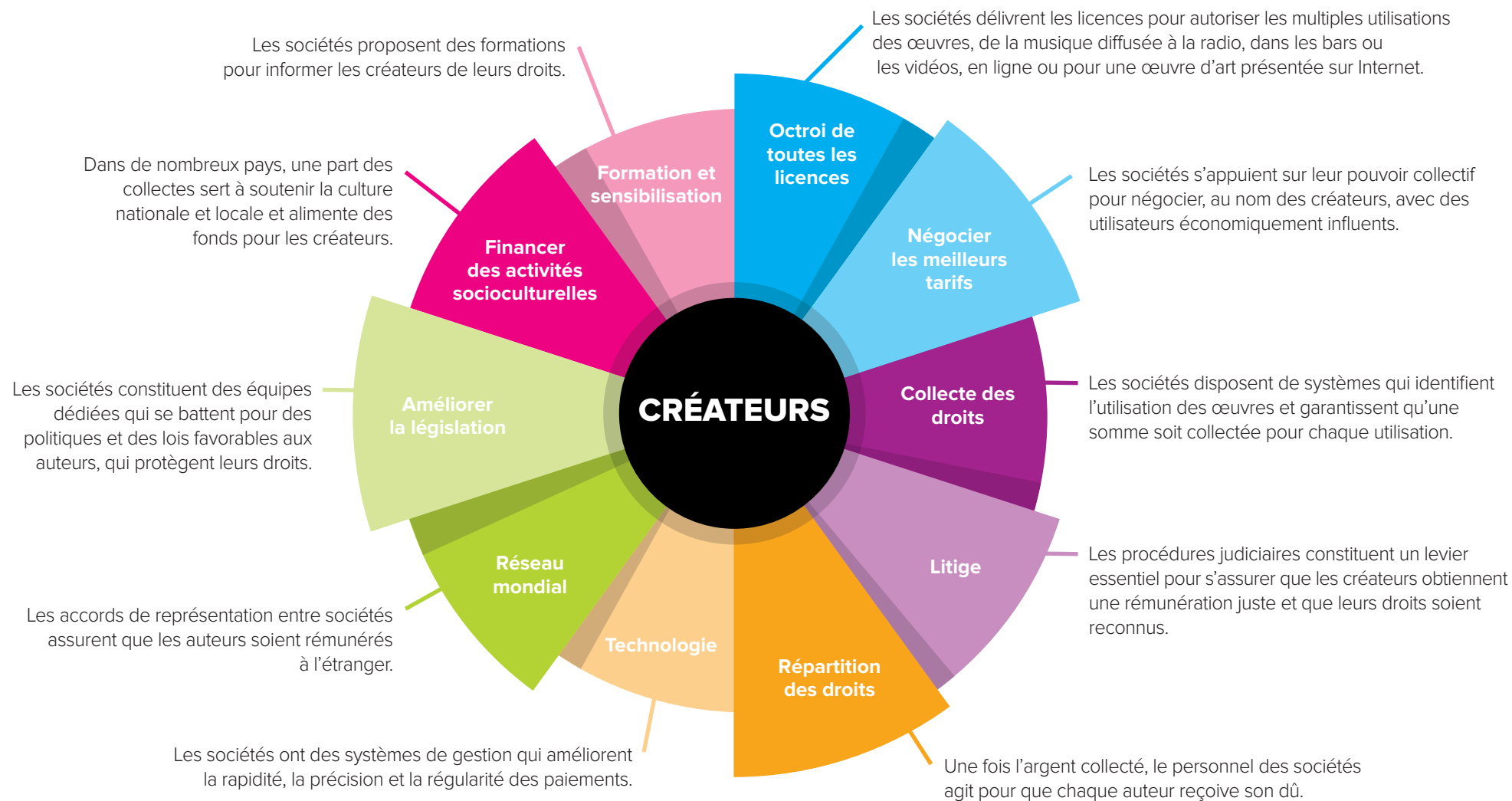
Part des collectes mondiales par région (millions EUR)

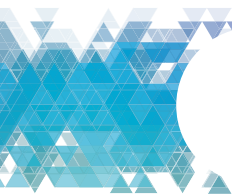


La vigueur de l'euro en 2018 affecte la croissance. La CISAC publie ses collectes en euros aux taux de change actuels (c.-à-d. en tenant compte de l'impact des fluctuations monétaires annuelles). Ce choix a significativement impacté la croissance. En euros constants (c.-à-d. abstraction faite de l'impact de l'euro fort), les collectes mondiales auraient augmenté de 4,4 % en 2018.



COMMENT LES SOCIÉTÉS SERVENT ET VALORISENT LES CRÉATEURS





SOCIÉTÉS D'AUTEURS : SERVIR ET VALORISER LES CRÉATEURS

Les sociétés d'auteurs ont une seule mission fondamentale : répondre aux besoins des auteurs et créateurs. Elles sont les moyens par lesquels la grande majorité des auteurs sont rémunérés pour leur travail. Elles se battent également pour la protection légale des auteurs.

Ces organisations font partie intégrante de la culture et de l'économie des différents pays et n'ont jamais été aussi essentielles et utiles qu'à l'ère numérique de ce XXI^e siècle.

L'immense majorité des auteurs n'ont pas les moyens d'autoriser l'exploitation de leurs droits pour les multiples formes d'utilisation de leurs œuvres. Ils ont donc besoin d'une structure collective pour les y aider, un rôle assumé par les sociétés d'auteurs.

La valeur ajoutée des sociétés

Les sociétés délivrent les licences et monétisent les œuvres des créateurs. Elles servent d'intermédiaires entre des milliers de créateurs isolés et les utilisateurs de leurs œuvres.

Le paiement des droits aux auteurs résulte de centaines d'accords de licences avec différents utilisateurs. Dans l'univers numérique, les sociétés s'efforcent activement de monétiser les nouveaux types d'utilisations. En 2018-19, de nombreuses sociétés ont conclu un accord avec Facebook, générant pour la première fois des revenus pour les auteurs.

Les sociétés négocient les meilleurs tarifs. Elles utilisent leur poids et leur force collective pour contrebalancer le pouvoir des grands utilisateurs. L'univers numérique a vu naître des géants internationaux avec un immense pouvoir de négociation. Les sociétés aident les auteurs à être rémunérés pour leurs créations en agissant au nom d'une vaste communauté d'auteurs.

Pour la collecte et la répartition des droits, elles investissent dans des systèmes qui garantissent que les sommes dues soient payées pour toutes les formes d'utilisation des œuvres et redistribuées avec précision aux auteurs.

Un grand nombre de sociétés ont des fonds socioculturels.

Elles consacrent une part des droits collectés à des activités culturelles, pédagogiques, sociales et de soutien aux talents locaux.

Les actions en justice engagées par les sociétés permettent souvent aux auteurs de récupérer d'importants arriérés. Chaque année, les sociétés obtiennent des sommes importantes pour les créateurs après des règlements à l'amiable ou des décisions de justice. Dans de nombreux pays, aller en justice est aussi une garantie pour s'assurer que les droits des auteurs soient reconnus.

Les campagnes de lobbying pour réformer la législation sont une part importante du travail des sociétés. En 2018, les sociétés européennes et américaines ont réussi à obtenir de nouvelles lois historiques qui renforcent les droits des créateurs, ouvrant la voie à une meilleure rémunération par les services numériques.

COLLECTES PAR HABITANT ET EN % DU PIB

Le calcul par la CISAC des collectes par habitant permet de classer les montants collectés en lien avec la population d'un pays. Les collectes en pourcentage du PIB reflètent les revenus en lien avec la position économique des pays.

Ces classements sont influencés par différents facteurs : le niveau de prospérité, la solidité de l'environnement juridique et des mesures d'application, la maturité des sociétés d'auteurs et les performances actuelles des différents pays.

Droits collectés par habitant

La moyenne mondiale du total collecté par habitant est de 1,51 € par personne en 2018. Les régions Europe et Canada/États-Unis affichent les plus hauts montants collectés par habitant avec des chiffres en hausse par rapport à l'année précédente.

L'Europe continue de dominer le top 15 des pays qui enregistrent le plus haut niveau de collecte par habitant, avec un seul pays non européen : l'Australasie. Le Danemark arrive en tête du classement mondial devant la Suisse et la France.

Droits collectés par habitant et par région (EUR)



En 2018, plusieurs pays africains affichent une croissance significative par rapport à l'année précédente, notamment le Cap-Vert (+496 %), Djibouti (+280 %), le Rwanda (+93,9 %), le Malawi (+84,3 %), le Burkina Faso (+79,6 %) et les Seychelles (+64,1 %). Dans les autres régions, des pays comme la Malaisie (+50,4 %), la Grèce (+48,1 %), le Salvador (+46,9 %) et la Chine (+37,2 %) enregistrent aussi une belle progression par rapport à 2017.

Droits collectés par habitant et par pays (EUR)

DANEMARK	24,54
SUISSE	23,72
FRANCE	19,61
FINLANDE	17,74
AUTRICHE	14,25
ISLANDE	13,83
PAYS-BAS	13,68
SUÈDE	13,34
NORVÈGE	12,32
BELGIQUE	11,46
ROYAUME-UNI	11,13
AUSTRALASIE	10,89
ALLEMAGNE	9,72
ITALIE	9,65
LUXEMBOURG	9,13

Collectes en % du PIB

La moyenne mondiale des droits collectés en pourcentage du PIB est de 0,0141 % en 2018. L'Europe affiche toujours le meilleur résultat avec 0,0276 %. Les régions Amérique latine et Caraïbes et Canada/États-Unis sont à égalité.

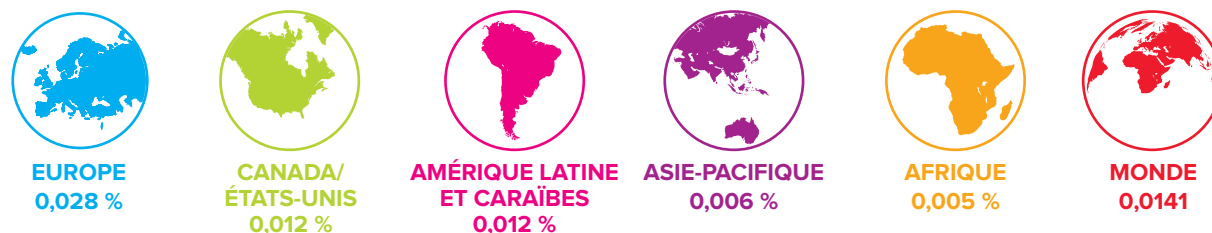
L'Asie-Pacifique arrive ensuite avec un taux de 0,006 %, devant l'Afrique à 0,005 %. La réadmission d'IPRS en Inde a eu un impact sur la moyenne mondiale et le résultat de l'Asie-Pacifique par rapport à l'année précédente.

Au niveau national, les dix pays les mieux classés sont tous européens sauf un. Comme en 2017, la France, le Danemark et la Finlande restent en tête.

L'Argentine et Sainte-Lucie sont les premiers pays non européens avec 0,032 et 0,031 % du PIB, un niveau proche du Royaume-Uni. Le premier pays d'Asie-Pacifique, l'Australasie, se classe à la 21^e place.

D'autres pays non européens comme l'Uruguay (0,021 %), le Japon (0,019 %) et le Burkina Faso (0,019 %) affichent aussi un niveau de collectes important en pourcentage du PIB. Huit pays africains enregistrent une hausse par rapport à l'année précédente, témoignant du potentiel de croissance de la région.

Droits collectés en % du PIB, par région



Droits collectés en % du PIB, par pays

FRANCE	0,056 %
DANEMARK	0,048 %
FINLANDE	0,042 %
SLOVÉNIE	0,038 %
CROATIE	0,037 %
SUISSE	0,034 %
ITALIE	0,033 %
AUTRICHE	0,033 %
ARGENTINE	0,032 %
HONGRIE	0,032 %
ROYAUME-UNI	0,031 %
SAINTE-LUCIE	0,031 %
PAYS-BAS	0,031 %
SUÈDE	0,029 %
BELGIQUE	0,029 %

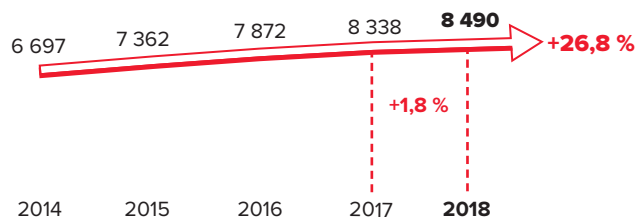


RÉPERTOIRE MUSICAL – COLLECTES MONDIALES

HAUSSE DE 1,8 % DES DROITS MUSICAUX

En 2018, les collectes liées au répertoire musical ont atteint 8,49 milliards d'euros, soit une hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Elles représentent 88,0 % des collectes totales. Ces cinq dernières années, ce répertoire a connu une croissance stable, avec une hausse des revenus de 26,8 % entre 2014 et 2018.

Une croissance stable sur cinq ans
Collectes de droits musicaux 2014-2018
(millions EUR)



L'essor des services par abonnement a stimulé la croissance du secteur du numérique en France (+146 %), en Allemagne (+45,2 %), aux États-Unis (+25,6 %) et au Japon (+19,6 %). Deux des 10 principaux marchés ont vu leurs collectes en musique chuter considérablement. Le Brésil a ajusté ses déclarations avec la mise à jour des arriérés de paiement.

L'Allemagne enregistre un déclin global pour ce répertoire en raison d'un important paiement rétro-actif lié à la copie privée en 2017.

Asie-Pacifique et Amérique du Nord obtiennent de bons résultats

Avec 25,6 % des collectes du répertoire, la région Canada/États-Unis occupe la deuxième place du classement régional, en grande partie grâce aux États-Unis qui génèrent 22,8 % des collectes mondiales.

En progrès, les collectes de l'Asie-Pacifique sont passées de 15,1 % en 2017 à 15,7 % en 2018, tandis que celles de l'Amérique latine et des Caraïbes ont reculé de 6,4 % en 2017 à 5,4 % en 2018 et que l'Afrique est restée stable à 0,8 %.

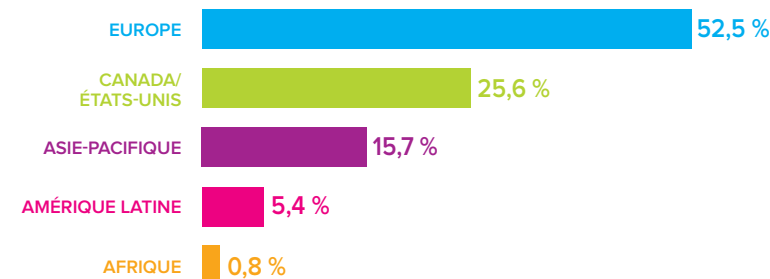
Les deux premiers contributeurs d'Asie-Pacifique – le Japon et l'Australasie – représentent près de 80 % des collectes régionales et connaissent une croissance stable. D'autres pays affichent une forte hausse des collectes de droits musicaux : +37,1 % aux Philippines, +33,3 % à Taïwan, +27,5 % en Inde, +18 % au Vietnam et +7,6 % en Indonésie.

Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits musicaux (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Évolution
ÉTATS-UNIS	1 932	22,8 %	+2,5 %
FRANCE	1 006	11,9 %	+13,6 %
JAPON	819	9,7 %	+2,6 %
ALLEMAGNE	758	8,9 %	-5,9 %
ROYAUME-UNI	671	7,9 %	-1,2 %
ITALIE	450	5,3 %	-1,8 %
CANADA	238	2,8 %	-0,5 %
AUSTRALASIE	232	2,7 %	+2,9 %
ESPAGNE	227	2,7 %	+29,4 %
BRÉSIL	194	2,3 %	-23,1 %

L'Europe collecte plus de la moitié des droits musicaux

Droits musicaux collectés par région

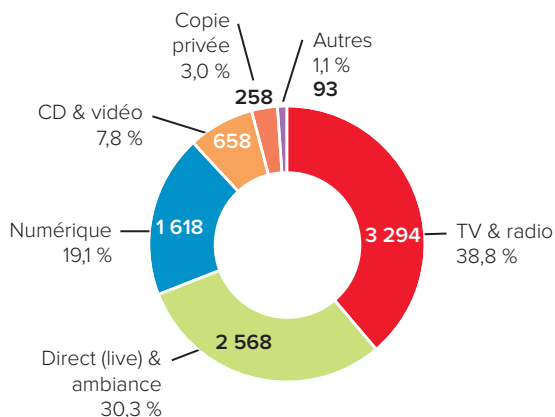




Le numérique, premier moteur de la croissance

Avec des collectes de 1,6 milliard d'euros, le numérique reste le premier moteur de la croissance des revenus du répertoire musical. Il représente désormais 19,1 % des collectes totales contre 15,0 % en 2017. Les revenus liés à la musique en ligne ont augmenté de 185 % en cinq ans.

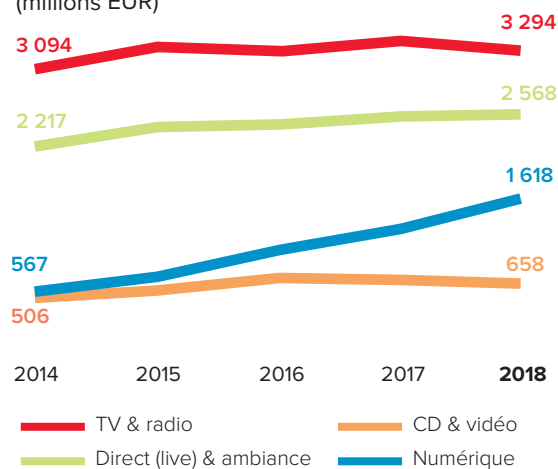
Part des collectes de droits musicaux par type d'utilisation (millions EUR)



Toutefois, les sources traditionnelles de revenus – les catégories TV, radio et direct (live) et ambiance – restent robustes malgré un léger déclin des revenus TV et radio lié à la fuite des recettes publicitaires vers Internet. La part des revenus TV et radio est passée de 40,8 % en 2017 à 38,8 % en 2018.

Évolution du numérique et des sources traditionnelles

Évolution sur cinq ans des principaux types d'utilisation (millions EUR)



Les champions de la musique en ligne

Pour la musique numérique, le Mexique figure au premier rang des top 5 parmi les 20 premiers contributeurs.

Pays	Part liée à la musique en ligne
MEXIQUE	48,9 %
SUÈDE	42,8 %
AUSTRALASIE	36,6 %
CORÉE DU SUD	34,8 %
CANADA	30,9 %

Source des collectes de droits musicaux (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	3 294	-3,1 %	+6,5 %
Direct (live) & ambiance	2 568	+0,8 %	+15,8 %
Numérique	1 618	+29,6 %	+185 %
CD & vidéo	658	-5,0 %	+30,0 %
Copie privée	258	-24,7 %	+37,2 %
Synchronisation	26	-18,7 %	+23,2 %
Location/prêt public	16	-33,7 %	-39,9 %
Publication	6,5	-3,2 %	-15,5 %
Autres	44	+0,5 %	-35,6 %
Type de droits			
Droits d'exécution	6 785	+2,7 %	+24,7 %
Droits mécaniques	1 398	+5,7 %	+38,4 %
Autres	307	-24,4 %	+25,3 %
Total	8 490	+1,8 %	+26,8 %



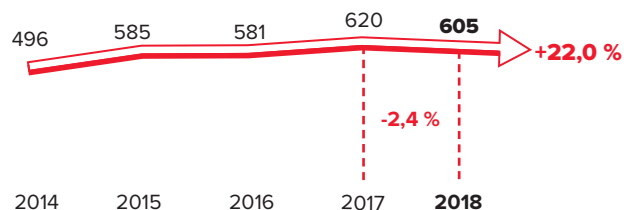
RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL – COLLECTES MONDIALES

UNE CROISSANCE RÉGULIÈRE SUR CINQ ANS

Les droits collectés pour les auteurs audiovisuels (comme les scénaristes et réalisateurs) proviennent principalement de la télé- et radiodiffusion mais aussi, pour une bonne part, de la copie privée. En 2018, les collectes mondiales ont baissé de 2,4 % à 605 millions d'euros mais augmenté de 22 % entre 2014 et 2018 grâce à une belle progression dans des pays comme l'Italie, l'Argentine, l'Autriche et les Pays-Bas. Ce répertoire représente désormais 6,3 % des collectes des sociétés CISAC dans le monde. Le déclin enregistré en 2018 s'explique surtout par

Une croissance de plus de 20 % sur cinq ans

Collectes de droits audiovisuels 2014-2018 (millions EUR)



le paiement d'un important arriéré lié à la copie privée en Allemagne en 2017. Les revenus audiovisuels viennent d'un nombre relativement restreint de pays, dont le poids varie selon la situation juridique qui prévaut dans chaque pays.

Les droits collectés pour les créateurs audiovisuels dépendent surtout de l'efficacité du cadre de protection de leurs droits. Les plus hauts niveaux de collectes s'observent dans les pays et territoires qui appliquent un droit inaliénable à rémunération. Ce droit assure aux créateurs une source de revenus régulière pour l'exploitation de leurs œuvres (voir l'analyse des pages 32-33).

L'Europe en tête

Avec près de 80 % des collectes liées au répertoire audiovisuel en 2018, l'Europe occidentale se taille la part du lion tandis que l'Europe centrale et orientale affiche une croissance particulièrement vigoureuse (+29,6 %).

L'Amérique latine représente 8,2 % des collectes mondiales. Les créateurs audiovisuels de la région ont vu leurs droits se renforcer grâce à de nouvelles lois en Colombie et au Chili. L'Amérique latine connaît une croissance substantielle en monnaies locales : si l'on applique des taux de change constants plutôt qu'une conversion en euros courants, les collectes régionales affichent un bond de 61,8 %.

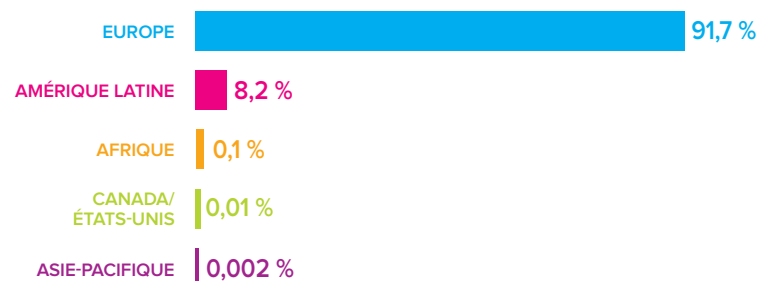
La France reste de loin le premier pays contributeur des collectes de droits audiovisuels avec 36,6 % des collectes mondiales, suivie par la Suisse (9,3 %) et l'Italie (9,0 %). L'Autriche connaît une croissance exceptionnelle de 70,7 % grâce à un bond de 8,4 millions d'euros des rémunérations pour copie privée.

Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits audiovisuels (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Évolution
FRANCE	222	36,6 %	-5,2 %
SUISSE	56	9,3 %	-17,2 %
ITALIE	54	9,0 %	+12,6 %
ARGENTINE	44	7,2 %	-3,7 %
ESPAGNE	42	6,9 %	+21,6 %
POLOGNE	23	3,9 %	+7,2 %
AUTRICHE	22	3,6 %	+70,7 %
FÉDÉRATION DE RUSSIE	21	3,4 %	+30,0 %
PAYS-BAS	19	3,2 %	+11,8 %
ROYAUME-UNI	16	2,7 %	+0,3 %

L'Europe représente plus de 90 % des collectes du répertoire

Droits audiovisuels collectés par région





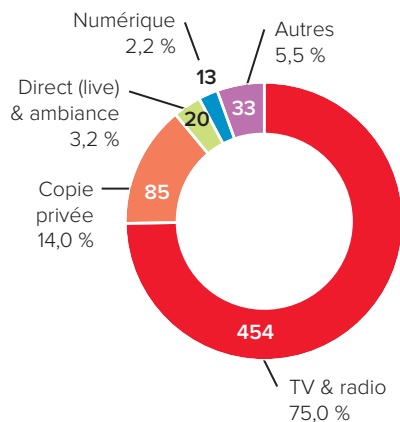
La catégorie TV et radio domine largement

Les droits audiovisuels générés par la catégorie TV et radio ont augmenté de 2,2 % en 2018. Cette source de revenus représente désormais 75 % des collectes liées à ce répertoire.

La croissance vient entièrement d'Europe, avec de fortes hausses en Europe centrale et orientale en particulier.

La catégorie TV et radio génère près des 3/4 des droits audiovisuels

Part des collectes de droits audiovisuels par type d'utilisation (millions EUR)

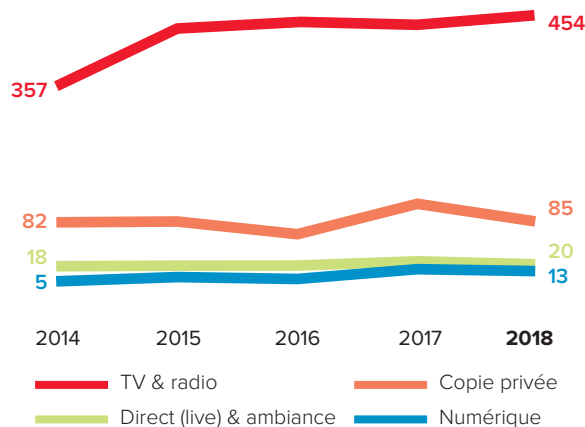


Le numérique marque le pas en 2018

Pour la première fois depuis 2014, les collectes liées à l'exploitation en ligne des œuvres audiovisuelles sont en perte de vitesse avec un déclin de 8,2 % à 13 millions d'euros. Cette baisse est due à l'impact d'un important arriéré de YouTube en France qui a gonflé les chiffres de 2017.

La France génère plus des deux-tiers des revenus du numérique mais les autres pays affichent un bond de 68,9 %. L'impact considérable qu'un seul pays peut avoir dans ce secteur met en évidence le contraste entre des pays comme la France, où les créateurs bénéficient d'un droit proportionnel à rémunération, et ceux où ce n'est pas le cas.

Évolution sur cinq ans des principaux types d'utilisation (millions EUR)



Les marchés moins importants dopent les revenus direct (live) et ambiance

Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont légèrement décliné en 2018 mais affichent néanmoins une hausse de 11,2 % par rapport à 2014. Des pays comme la Roumanie, le Mexique et la Grèce affichent des taux de croissance impressionnants de 52,9 %, 46,6 % et 31,7 %, respectivement.

Source des collectes de droits audiovisuels (millions EUR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Type d'utilisation			
TV & radio	454	+2,2 %	+27,4 %
Copie privée	85	-20,8 %	+3,5 %
Direct (live) & ambiance	20	-7,3 %	+11,2 %
Numérique	13	-8,2 %	+148 %
Utilisations pédagogiques	5,3	+5,2 %	+2,4 %
Reproduction mécanique	2,7	+8,3 %	-50,5 %
Location/prêt public	1,4	+24,0 %	+37,4 %
Reprographie	0,2	-67,0 %	-59,1 %
Autres	23	+1,6 %	+4,5 %
Type de droits			
Droits d'exécution	470	+1,4 %	+28,4 %
Droits mécaniques	27	-36,3 %	-34,9 %
Autres	108	-4,8 %	+22,2 %
Total	605	-2,4 %	+22,0 %



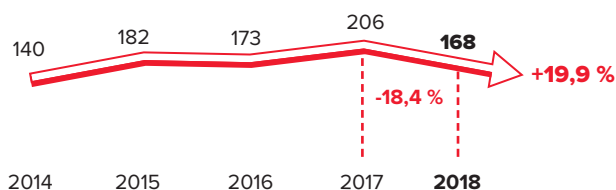
RÉPERTOIRE ARTS VISUELS – COLLECTES MONDIALES

L'EUROPE DOMINE LE SECTEUR

Les collectes mondiales liées aux arts visuels ont atteint 168 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 19,9 % depuis 2014. Ce répertoire représente désormais 1,7 % des collectes mondiales totales.

En 2017, les droits de reprographie des artistes visuels avaient plus que doublé en Allemagne suite au paiement d'un important arriéré. Le retour à un niveau normal en 2018 explique le recul de 18,4 % des collectes annuelles pour ce répertoire. Cependant, si l'on exclut l'Allemagne, les arts visuels affichent une croissance de 4,2 % entre 2017 et 2018.

Arts visuels : près de 20 % de croissance sur cinq ans
Collectes liées aux arts visuels 2014-2018 (millions EUR)



Reprographie et droit de suite : 1^{er} sources de revenus

La reprographie reste la principale source de revenus en 2018 avec 28,9 % des collectes liées aux arts visuels. La croissance substantielle observée au Portugal de part la collecte des arriérés remontant jusqu'à 2013 n'a pas compensé le déclin rapporté par l'Allemagne.

Le droit de suite est la deuxième source de revenus avec 25,9 % des collectes. Cette source essentielle de revenus pour les artistes visuels est limitée par l'absence de reconnaissance de ce droit dans de nombreux pays. La CISAC et les sociétés mènent une campagne pour y remédier (voir page 29).

En hausse de 25 %, les revenus direct (live) et ambiance atteignent 6,1 millions d'euros. Une grande partie vient d'une subvention de l'État suédois reversée par la société locale aux artistes qui ont vendu des œuvres au public.

La reproduction génère 14 % des collectes totales tandis que les revenus TV et radio et la copie privée représentent environ 9,0 % chacun.

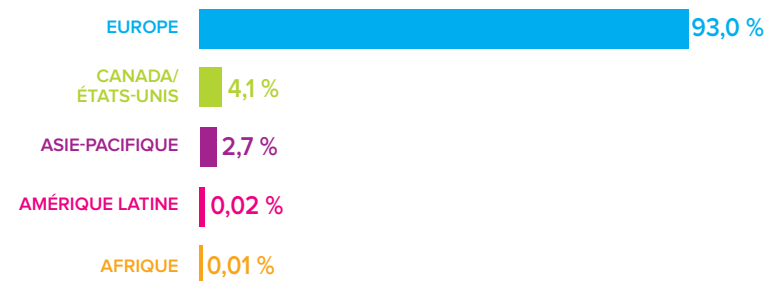
L'Allemagne reste le premier pays contributeur

Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits liés aux arts visuels (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Évolution
ALLEMAGNE	34	20,2 %	-56,1 %
FRANCE	30	18,1 %	-3,9 %
ROYAUME-UNI	25	14,8 %	+16,7 %
PAYS-BAS	15	8,8 %	-7,0 %
ITALIE	9,5	5,7 %	-5,3 %
SUÈDE	9,3	5,5 %	+5,2 %
DANEMARK	8,0	4,8 %	-2,0 %
ÉTATS-UNIS	6,5	3,9 %	+6,7 %
FINLANDE	6,2	3,7 %	+43,5 %
ESPAGNE	5,0	2,9 %	+44,2 %

L'Europe représente plus de 90 % des collectes du répertoire

Collectes liées aux arts visuels par région





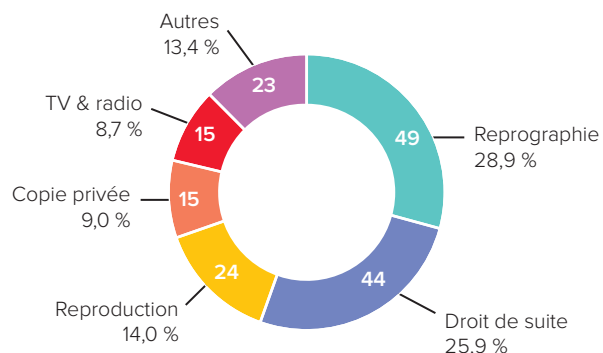
L'Europe en pole position

Plus de 90 % des revenus liés aux arts visuels viennent d'Europe occidentale. En 2018, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont en tête du classement des pays contributeurs mais seul ce dernier affiche une hausse de 14,9 % pour atteindre 24,8 millions d'euros.

Les plus forts taux de croissance sont observés au Portugal et en Corée du Sud – qui ont plus que triplé leurs collectes – ainsi qu'en Uruguay, qui voit ses revenus doubler grâce au droit de suite seulement.

Droit de suite : une source majeure de revenus pour les artistes visuels

des collectes liées aux arts visuels par type d'utilisation (millions EUR)

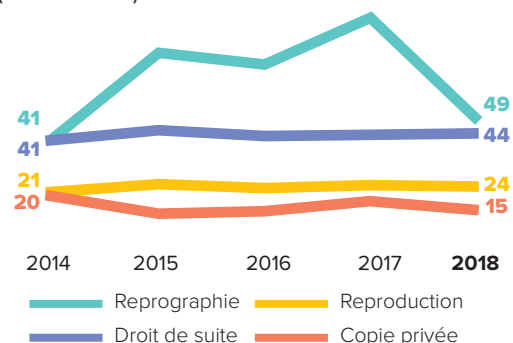


Le numérique possède le plus grand potentiel de croissance

Le secteur numérique a un immense potentiel de croissance, car les exploitations en ligne des œuvres visuelles restent largement sous-exploitées pour les créateurs. Ces revenus représentent seulement 2,3 % des collectes et leur croissance sur cinq ans est largement inférieure à celle observée dans les autres répertoires, avec un taux relativement modeste de 18,1 %.

Les arriérés par nature ponctuels affectent fortement les collectes

Évolution sur cinq ans des principaux types d'utilisation (millions EUR)



La CISAC soutient une technologie appelée à changer la donne : l'Automated Image Recognition (AIR). Elle repose sur un logiciel de reconnaissance visuelle pour faciliter la gestion des droits sur les arts visuels sur Internet. Ce projet arrive à la fin de son cycle de développement et sera testé par les premières sociétés pilotes en 2019. Il devrait permettre une progression importante des revenus du numérique pour les artistes visuels dans les prochaines années.

Source des collectes liées aux arts visuels (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Reprographie	49	-44,2 %	+19,0 %
Droit de suite	44	+0,6 %	+7,5 %
Reproduction	24	-2,0 %	+13,7 %
Copie privée	15	-15,3 %	-24,8 %
TV & radio	15	+2,0 %	+129 %
Utilisations pédagogiques	6,6	+56,0 %	+2 909 %
Direct (live) & ambiance	6,1	+25,0 %	+45,1 %
Location/prêt public	4,2	-16,2 %	+109 %
Numérique	3,8	-20,8 %	+18,1 %
Autres	1,8	+351 %	-5,8 %
Type de droits			
Droits d'exécution	21	+7,8 %	+95,9 %
Droits mécaniques	3,8	-20,8 %	+18,1 %
Autres	143	-21,2 %	+13,6 %
Total	168	-18,4 %	+19,9 %

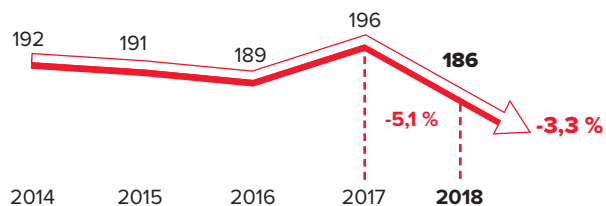


RÉPERTOIRE SPECTACLE VIVANT – COLLECTES MONDIALES

DES COLLECTES QUI PROVIENNENT PRINCIPALEMENT DU THÉÂTRE VIVANT

En 2018, les collectes liées au spectacle vivant proviennent à 85,8 % de la catégorie direct (live) et ambiance. Le théâtre vivant reste de loin la première source de revenus des auteurs de ce répertoire, suivi par la catégorie TV et radio avec 11,3 % du total.

Collectes de droits pour le spectacle vivant 2014-2018 (millions EUR)



Les collectes liées à ce répertoire ont baissé de 5,1 % à 186 millions d'euros. Plus de la moitié de cette baisse est liée aux taux de change avec l'Argentine, qui transforme une hausse de 18,8 % en monnaie locale en une chute de 32,5 % après conversion en euros. Une situation comparable impacte les collectes en Fédération de Russie.

En Italie, la multiplication par quatre des revenus de la copie privée en 2017 explique en partie le déclin exceptionnel des chiffres déclarés en 2018. À cela s'ajoute le fait que plusieurs grandes fondations culturelles utilisent moins de répertoire qu'avant et la signature d'accords directs entre chorégraphes et producteurs qui court-circuitent la SIAE.

La France voit ses collectes augmenter de 4,8 %

En France, les collectes liées au spectacle vivant ont augmenté de 4,8 %. Ce sont 2,5 millions d'euros qui s'ajoutent ainsi aux collectes du secteur grâce à une série de festivals de théâtre de renommée mondiale et à la multiplication des productions à haute valeur ajoutée, surtout à Paris.

La France génère désormais 29,3 % des collectes mondiales pour ce répertoire et se rapproche de l'Italie, toujours en tête avec 33,7 %.

Top 5 des pays contributeurs de droits pour le spectacle vivant (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Évolution
ITALIE	63	33,7 %	-6,0 %
FRANCE	55	29,3 %	+4,8 %
FÉDÉRATION DE RUSSIE	20	10,6 %	-14,0 %
ARGENTINE	12	6,4 %	-32,5 %
ESPAGNE	11	5,9 %	+2,8 %

Source des collectes liées au spectacle vivant (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Direct (live) & ambiance	160	-4,4 %	-4,5 %
TV & radio	21	-1,2 %	-3,2 %
Copie privée	3,3	-45,4 %	+43,6 %
Location/prêt public	0,8	+19,0 %	+797 %
Numérique	0,2	+29,3 %	+3 592 %
Reproduction mécanique	0,1	-61,9 %	-57,0 %
Autres	0,9	+28,7 %	+34,6 %
Type de droits			
Droits d'exécution	182	-4,0 %	-4,2 %
Droits mécaniques	0,1	-53,6 %	-53,5 %
Autres	4,2	-37,0 %	+77,1 %
Total	186	-5,1 %	-3,3 %

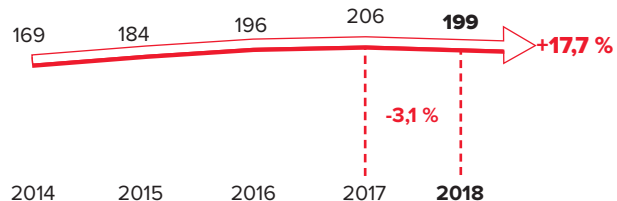


RÉPERTOIRE LITTÉRAIRE – COLLECTES MONDIALES

L'Australie maintient son avance

Les droits collectés pour les auteurs littéraires en 2018 atteignent 199 millions d'euros, soit 2,1 % du total collecté pour tous les répertoires. Le chiffre élevé déclaré en 2017 du fait d'un arriéré lié à la copie privée explique le léger déclin annuel de 3,1 %. Les collectes mondiales ont augmenté de 17,7 % entre 2014 et 2018.

Collectes liées au répertoire littéraire 2014-2018 (millions EUR)



La quasi-totalité (94,9 %) des collectes pour ce répertoire viennent d'Asie-Pacifique et d'Europe occidentale. L'Australie se distingue à la première place du classement avec 46,1 % du total. Ses revenus accusent un léger recul en 2018, principalement à cause de la chute du dollar australien. En monnaie locale, le pays enregistre une hausse de 3,6 % générée presque entièrement par la reprographie.

Règlement transfrontalier lié au prêt public en France

Le Royaume-Uni se classe en deuxième position avec 14,2 % des collectes, suivi par la Finlande avec 9,8 %. La plus forte croissance est observée en France, où le règlement ponctuel de droits de prêt public par l'État belge a contribué à accroître les revenus d'un million d'euros.

En Belgique, ce même règlement a été versé en 2017, gonflant les chiffres de l'année et expliquant la baisse des collectes à 1,2 million d'euros. Ailleurs, le Portugal affiche une forte croissance de plus de 50 % pour dépasser les deux millions d'euros.

Top 5 des pays contributeurs de droits littéraires (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Évolution
AUSTRALIE	92	46,1 %	-3,5 %
ROYAUME-UNI	28	14,2 %	+4,4 %
FINLANDE	20	9,8 %	+2,3 %
SUISSE	15	7,4 %	-3,6 %
PAYS-BAS	11	5,4 %	-8,4 %

La reprographie domine l'utilisation du répertoire littéraire

Source des collectes de droits littéraires (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Reprographie	160	-0,9 %	+9,5 %
Location/prêt public	22	+2,8 %	+83,9 %
Copie privée	5,7	-31,9 %	+189 %
Utilisations pédagogiques	3,3	-42,3 %	
Direct (live) & ambiance	3,2	+12,0 %	+13,8 %
Reproduction mécanique	2,3	-18,5 %	+6,1 %
TV & radio	1,5	-10,2 %	-10,1 %
Autres	1,2	-9,9 %	-54,0 %
Type de droits			
Droits d'exécution	5,3	-3,3 %	+7,1 %
Droits mécaniques	1,7	-28,6 %	-59,6 %
Autres	192	-2,8 %	+20,1 %
Total	199	-3,1 %	+17,7 %

LES SOCIÉTÉS CISAC ADOPTENT DE NOUVELLES STRATÉGIES ET DE NOUVEAUX OUTILS A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

À l'heure où la gestion collective s'adapte à de nouvelles habitudes de consommation, les sociétés d'auteurs innovent et investissent pour servir les intérêts des créateurs face aux nouvelles réalités du marché.

Aujourd'hui, les services de streaming couvrent toute la planète : Spotify et Apple Music sont ainsi disponibles dans près de cent pays et seuls quelques grands marchés échappent à leur emprise. En 2018, alors que l'Inde partageait à son tour cet engouement pour le streaming, la société locale IPRS a signé des accords de licence avec de nouveaux services et vu ses revenus d'origine numérique augmenter. Plutôt à la traîne dans ce domaine, le Japon rattrape son retard. Amazon Prime et Spotify y sont en concurrence avec des plateformes locales comme Line Music et AWA.

Après plusieurs trimestres de croissance soutenue à deux chiffres, certains marchés pionniers commencent à voir les chiffres se stabiliser, mais seulement en raison de la saturation du marché. De l'Europe orientale à l'Afrique, dans différents pays où le marché des contenus s'est développé plus tardivement, tout l'enjeu sera de convertir l'explosion du streaming favorisée par les smartphones en abonnements payants.

Investir dans l'efficacité

En 2018, les collectes des sociétés CISAC pour les exploitations en ligne ont augmenté de 29 % pour atteindre 1,64 milliard d'euros. Les sociétés se préparent à un avenir ultranumérique, porté par une croissance constante du streaming.

Comme le souligne Beth Matthews, Directrice Générale de la société américaine ASCAP, « en tant qu'Organisation de

»



Beth Matthews,
Directrice Générale
d'ASCAP

En tant qu'Organisation de Gestion Collective, nous avons pris les devants pour proposer de nouveaux outils de gestion des données et de nouvelles solutions technologiques pour répondre à l'évolution des besoins de nos membres

»

Gestion Collective, nous avons pris les devants pour proposer de nouveaux outils de gestion des données et de nouvelles solutions technologiques pour répondre à l'évolution des besoins de nos membres. Grâce à ces investissements, nous sommes désormais plus efficaces et précis dans l'identification des utilisations, la comparaison des données et le paiement des droits aux créateurs. »

Dans le secteur audiovisuel, la vidéo à la demande reproduit par bien des aspects l'impact que le streaming par abonnement a eu sur la musique. Netflix compte 160 millions d'abonnés dans le monde et ses concurrents – comme Amazon Prime et, plus localement, Hulu aux États-Unis et Roku, Pluto TV ou Tubi en Asie – se développent également.

Disney prévoit le lancement mondial de Disney Plus avant fin 2019.

Les sociétés accueillent ces changements de manière proactive : elles proposent des solutions de licences innovantes, renforcent leur coopération à l'échelle internationale et revoient complètement leur utilisation des données et des informations.

PRS for Music a traité plus de 11,2 mille milliards d'exécutions de musique en ligne contre 6,6 l'année précédente, avec une hausse de 70 % du volume de données

Délivrer des licences, c'est payer les auteurs

Dans l'environnement numérique, les accords de licence évoluent avec les modèles économiques. « L'évolution des modes d'utilisation de la musique, en particulier l'essor du marché stratégique du streaming avec sa croissance rapide, nous ont obligé à nous adapter et à nous moderniser », explique Jean-Noël Tronc, Directeur Général de la SACEM.

En 2018, nombre de sociétés ont ouvert de nouvelles perspectives en concluant des accords sans précédent avec Facebook et ses différentes plateformes (Facebook, Instagram, Messenger et Oculus). Ces accords ont des répercussions mondiales.

En monétisant une toute nouvelle plateforme, l'opération Facebook ouvre la porte à de nouvelles sources de revenus pour les créateurs partout dans le monde.



Jean-Noël Tronc,
Directeur Général
de la SACEM

Nous avons beaucoup changé ces dernières années pour relever les défis d'un monde en constante évolution et toujours plus compétitif



Gommer les frontières

Les portails d'octroi de licences multi-territoriales sont un outil clé dans cet univers numérique sans frontières. ICE est un des guichets uniques, qui permet de délivrer des licences pour les répertoires de multiples territoires. En Europe continentale, les sociétés de nombreux pays se sont réunies au sein d'Armonia, un autre de ces portails qui gère aussi l'octroi de licences paneuropéennes pour Universal Music Publishing Group.

En Australasie APRA-AMCO met en place une plateforme qui couvrira l'Asie, tandis que LATINAUTOR, service basé en Uruguay, est une initiative des sociétés ibéro-américaines rejointe récemment par les sociétés caribéennes anglophones.

À l'heure actuelle, LATINAUTOR autorise l'exploitation en ligne du répertoire de 17 organisations de gestion collective de la région.

Gérer l'explosion des données

Les sociétés se sont montrées tout aussi proactives face à l'explosion des données et ont investi dans de nouveaux systèmes capables de gérer cette avalanche de transactions. Pour la seule année 2018, PRS for Music a traité plus de 11,2 mille milliards d'exécutions de musique numérique contre 6,6 l'année précédente, avec une hausse de 70 % du volume de données.

Cette tendance se propage dans le secteur de la gestion collective et les sociétés ont considérablement amélioré leurs capacités à traiter ces données pour une communauté de membres bien plus vaste. « Aujourd'hui, pas question de dire « Si vous gagnez moins de 150 \$, vous ne comptez pas – nous sommes désormais à même de toucher un plus grand nombre de créateurs », affirme le directeur de l'octroi de licences d'une société. J.-N. Tronc ajoute : « Notre système traite des milliers de milliards de données chaque année ».

Les sociétés tournées vers l'avenir savent toute l'importance de prêcher le concept de valeur numérique. La campagne « Stop Dumping Music » menée conjointement par la société KOMCA avec d'autres parties, a mis en avant la valeur des œuvres musicales et le besoin de compensations équitables pour les créateurs.

Importante mise à niveau pour le code ISWC

En janvier 2019, la CISAC a annoncé des investissements importants pour moderniser son identifiant international



Giseob You,
Secrétaire Général
de KOMCA

Nous avons vu les taux augmenter progressivement, améliorant la rémunération des créateurs de musique. Nous avons aussi amélioré la transparence du calcul des droits à l'aide d'un nouveau modèle tarifaire basé sur les utilisations et modifié nos règles de collecte



ISWC et soutenir les efforts des sociétés pour améliorer le traitement des données.

La CISAC entend faire de l'ISWC l'identifiant des œuvres musicales adopté par tous les acteurs du secteur et un élément incontournable des échanges de données entre sociétés, ayants droit et fournisseurs de musique en ligne. Le nouveau système accélérera l'attribution des codes ISWC et développera les services proposés à tous les maillons de la chaîne de valeur de la musique.

L'AVENIR DE LA TÉLÉDIFFUSION ET SON IMPACT POUR LES SOCIÉTÉS

Par David Sidebottom, Principal Analyst, Entertainment, Futuresource

Ces vingt dernières années, le secteur de la télédiffusion a considérablement évolué et vécu non pas une mais plusieurs transitions : le passage de l'analogique au numérique, l'apparition du visionnage en différé et, plus récemment, l'intégration des offres à la demande et linéaires/live à la fois sur Internet et via la télédiffusion traditionnelle.

Ces différents facteurs ont alimenté une croissance régulière des revenus. En 2018, les dépenses des consommateurs pour les contenus TV, radio et vidéo ont dépassé les 220 milliards d'euros dans le monde, soit une croissance de près de 4 % par an ces dernières années. Les recettes publicitaires du secteur sont tout aussi impressionnantes et restent un moteur d'innovation essentiel malgré une croissance annuelle désormais inférieure à 2 %.

220 Mds €
DÉPENSES DES CONSOMMATEURS EN
CONTENUS TV, RADIO ET VIDÉO, 2018

3.8 Mds €
DROITS TV ET RADIODIFFUSION
COLLECTÉS POUR LES AUTEURS, 2018

Ensemble, ces changements et innovations offrent au consommateur une expérience visuelle plus diversifiée mais créent aussi un paysage de plus en plus fragmenté pour les flux de revenus liés à la vidéo à la demande par abonnement.

Les télédiffuseurs d'aujourd'hui doivent se montrer toujours plus flexibles et ouverts à de nouveaux modèles économiques afin de préserver leurs revenus. Avec d'énormes implications en termes de stratégies et de collectes futures pour les sociétés d'auteurs.

Les recettes publicitaires TV restent conséquentes

Les recettes globales des diffuseurs n'ont pas encore été véritablement affectées par ces changements. Les recettes publicitaires des télé- et radiodiffuseurs – indicateur clé de la santé globale du secteur de la télé- et radiodiffusion commerciale – sont stables dans la plupart des marchés développés. Toutefois, certains indices révèlent clairement ce qui stimulera les futurs revenus.

L'un d'eux est la BVOD (Broadcast Video on Demand). Ce modèle a été introduit par la plupart des télédiffuseurs locaux au cours des dix dernières années et permet aux consommateurs d'accéder à la demande à toute une série de contenus, souvent dans les 7 à 30 jours qui suivent la diffusion originale. Le streaming en direct fait aussi désormais partie intégrante de l'offre d'un grand nombre de télédiffuseurs.

La BVOD représente une nouvelle source de recettes publicitaires et a compensé, ces dernières années, la toute légère baisse des recettes publicitaires liées à la télédiffusion linéaire traditionnelle.

Les progrès des technologies publicitaires, qui rendent possible le ciblage, l'insertion dynamique d'annonces et la publicité programmatique, ont permis de demander des tarifs par visionnage plus élevés que pour la télédiffusion traditionnelle et d'augmenter les recettes.

La SVOD se développe

Le secteur de la vidéo à la demande par abonnement emmené par Netflix est une autre évolution majeure et une nouvelle menace concurrentielle pour les télédiffuseurs. Contrairement à la BVOD, Netflix est exempt de publicités et assure que cela restera le cas dans un avenir proche. De quoi assurer un certain répit aux télédiffuseurs : si

Netflix commençait à diffuser de la publicité, il renforcerait encore la concurrence directe pour l'accès au budget des publicitaires.

En effet, pour des publicitaires tenus de justifier la façon dont ils allouent les budgets, la diversification complique la comparaison des indices d'écoute entre télédiffusion traditionnelle et BVOD/streaming.

Les diffuseurs évaluent les options de diversification

Les télédiffuseurs traditionnels continuent d'explorer les possibilités de diversifier leur offre. Une poignée d'entre eux ont lancé des services de streaming par abonnement (SVOD) à bas coût, conçus comme une extension de leurs services de BVOD et offrant une grande diversité de contenus, parfois sans publicité et souvent en dehors du créneau classique de la « télévision de rattrapage ». Ces services viennent compléter et concurrencer Netflix et les grands acteurs du secteur.

Cependant ces services dépendent des droits sur leurs propres programmes. Comme de nombreux télédiffuseurs manquent de richesse de contenus, l'adhésion des consommateurs reste limitée. Pour y remédier, des joint ventures locales commencent à voir le jour comme avec Britbox au Royaume-Uni et Salto en France. Elles mettent les contenus en commun pour proposer une offre plus complète.

C'est ainsi que l'augmentation de la demande mondiale de contenus originaux et exclusifs, stimulée par le streaming par abonnement, a profité aux diffuseurs locaux en leur donnant plus d'opportunités de distribuer leurs contenus à l'échelle internationale.

La distribution de cette masse de contenus sans précédent diffère beaucoup d'un pays à l'autre et d'un diffuseur à

l'autre. Certains contenus créés par les diffuseurs eux-mêmes sont difficilement exportables, tandis que ceux qui accordent la priorité aux contenus de première qualité (p. ex. les fictions) voient les revenus de la distribution internationale gagner de plus en plus de poids dans leurs revenus globaux.

Les sociétés doivent tenir compte de l'évolution de ce mélange de BVOD, SVOD et distribution internationale par rapport aux sources de revenus traditionnelles dans leurs rapports avec les télédiffuseurs locaux. Les grands télédiffuseurs, en particulier, continuent d'investir massivement dans l'« ad tech » (les technologies publicitaires) pour maximiser les bénéfices sur cette source de revenus en croissance.

Tandis que les chaînes de télévision gratuites restent en assez bonne santé, nombre de services payants doivent se battre pour compenser la perte d'abonnés. Aux États-Unis, de plus en plus de consommateurs se tournent vers la SVOD et le nombre total d'abonnements à la télévision payante traditionnelle a diminué de plus de 4 % en 2018. Un grand nombre d'opérateurs de ce secteur ont lancé des formules meilleur marché appelées « Pay-TV lite » pour contrer ce phénomène sans que cette tendance ne soit observée à large échelle ailleurs dans le monde.

Les jeunes annoncent les tendances à venir

Les statistiques montrent que les habitudes de consommation de TV et vidéo du jeune public sont révélatrices des tendances futures.

L'enquête « Living With Digital » menée par Futuresource en décembre 2018 montre qu'un tiers seulement du temps de visionnage des 16-25 ans (aux États-Unis et dans certains pays clés de l'UE) concernait des programmes télédiffusés contre les deux-tiers dans l'ensemble de la population.

Plus de la moitié du temps de visionnage des 16-25 passe par la SVOD et des sites gratuits de vidéos en ligne comme YouTube. Dans une dizaine d'années, quand ce même groupe de consommateurs aura entre 26 et 35 ans, garderont-ils le même comportement, devenant des « cord nevers » (personnes qui ne se sont jamais abonnées à la télévision payante) moins dépendants des télédiffuseurs traditionnels et de leurs horaires imposés ?

Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre, car le mode de vie influence autant la donne que l'âge. Mais il est évident qu'à l'avenir la dépendance des jeunes à l'égard des contenus télédiffusés sera bien moins importante que celle des générations précédentes.

L'avenir de la télédiffusion est à la fragmentation

La fragmentation est certainement le maître-mot pour les sociétés d'auteurs dans l'environnement télévisuel : fragmentation des modèles économiques, des sources de revenus, des titulaires de licences et même des programmes avec l'émergence de l'e-sport par exemple.

Futuresource pense que la taille globale du secteur de la télédiffusion est appelée à augmenter. Mais les sources de revenus pour les auteurs seront plus fragmentées et donc plus complexes.



David Sidebottom,
Principal Analyst, Entertainment,
Futuresource

“ Futuresource pense que la taille globale du secteur de la télédiffusion est appelée à augmenter. Mais les sources de revenus pour les auteurs seront plus fragmentées, et donc plus complexes ”



DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DROIT D'AUTEUR : LA PERSPECTIVE D'UNE RÉPONSE MONDIALE AU TRANSFERT DE LA VALEUR

L'appropriation de la valeur des œuvres des créateurs par les plateformes numériques a été la préoccupation première des sociétés membres de la CISAC ces dix dernières années. Toutefois, en avril 2019, après cinq ans de débats, l'Union européenne a adopté le premier texte de loi à établir de nouvelles conditions pour plus d'équité universelle entre services numériques et créateurs.

Si la priorité de 2019 était de garantir l'adoption de la directive, celle de 2020 sera de maintenir la pression pour qu'elle soit correctement mise en œuvre et tirer parti de l'opportunité qu'elle représente à l'échelle mondiale. La directive européenne n'est pas un simple modèle juridique pour les autres pays : elle établit des principes dont les implications dépassent largement ses frontières et qui influencent le débat et le travail du législateur, notamment aux États-Unis, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Chine.

Les relations avec les services numériques

La directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, qui doit désormais être transposée en droit national par les États membres, va plus loin que tout autre texte de loi pour remédier à ce qu'on appelle le « transfert de la valeur ». Capital, l'Article 17 de la directive (anciennement Article 13) confirme que les services de contenus générés par l'utilisateur (CGU) tels que YouTube et Facebook sont soumis aux règles du droit d'auteur et doivent obtenir l'autorisation des créateurs, exactement comme les autres services numériques (de Spotify à Amazon en passant par Apple et Netflix).

La directive stipule aussi clairement que YouTube et les autres services du même type ne peuvent invoquer les règles de limitation de responsabilité prévues dans la législation comme ils l'ont fait par le passé pour échapper à leurs responsabilités au titre du droit d'auteur. Ce texte a des implications internationales considérables, en particulier dans certains pays comme les États-Unis et l'Australie, où, à différents degrés, de telles règles permettent toujours aux services de CGU d'échapper aux responsabilités des services musicaux ordinaires.

Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, souligne toute l'importance de cette clarification : « La directive confirme ce que les ayants droit répètent depuis des années, à savoir que les règles de limitation de responsabilité sont une réponse du XX^e siècle à un problème du XXI^e siècle. Un coup de pouce nécessaire pour protéger les start-ups dans les années 1990 mais une disposition obsolète et inéquitable quand elle est exploitée par les géants de la technologie d'aujourd'hui. »

Pour les sociétés et les créateurs du monde entier, cette absence de clarification jusqu'à l'adoption de la directive est la cause première de la position de faiblesse des créateurs dans leurs négociations avec les services CGU. Une faiblesse qui transparait clairement dans les sommes collectées par les sociétés membres de la CISAC : bien que les revenus des créateurs pour les utilisations en ligne augmentent rapidement, ils ne représentent toujours que 17 % des collectes des sociétés. Des services comme YouTube, bien que titulaires d'une licence, ne fournissent qu'une infime fraction de ces revenus.

La directive établit un autre principe essentiel, celui de la rémunération proportionnelle des créateurs. Un principe particulièrement important pour les créateurs audiovisuels, réalisateurs et scénaristes du cinéma et de la télévision, actuellement privés du pouvoir de négociation qui leur permettrait de s'assurer une part équitable du succès d'un projet qu'ils ont pourtant porté et nourri.



Bien que les revenus des créateurs pour les utilisations en ligne augmentent rapidement, ils ne représentent toujours que 17 % des collectes des sociétés



Les créateurs visent à exporter ces principes européens à l'échelle mondiale

La directive a également mis en lumière le rôle plus vaste du droit d'auteur. Sans surprise, les entreprises technologiques ont mené un lobbying acharné contre le projet de directive et mené une véritable campagne de désinformation. « C'était une bataille incroyablement difficile », reconnaît Crispin Hunt, auteur-compositeur, Président de The Ivors Academy et membre du conseil d'administration de la société britannique PRS for Music. « Il est apparu très tôt que le débat portait autant sur le droit d'auteur que sur la possibilité ou l'opportunité de réguler Internet. Mais, au final, nous avons réussi à faire entendre notre voix ».

Crispin Hunt était en première ligne de la campagne pour la directive. Il y voit des avantages directs pour les créateurs de musique, à condition qu'elle soit correctement mise en œuvre. « Si nous partons du principe qu'une partie de la valeur captée par YouTube pourra désormais revenir à ceux qui l'ont créée, la musique pourrait connaître une fantastique renaissance. »

Une résonance mondiale

La directive a stimulé le travail de promotion des droits des créateurs dans toutes les régions. En Australie et en Nouvelle-Zélande, la campagne sur le transfert de la valeur poursuit les mêmes objectifs qu'en Europe. Jenny Morris, auteure-compositrice et Présidente du conseil d'administration de l'APRA, affirme : « La révolution numérique a créé des opportunités sans précédent, pour les créateurs comme pour les fans de musique. Il est capital que les géants mondiaux de la technologie, qui dépendent de nos contenus, prennent des mesures satisfaisantes pour s'assurer que le travail des créateurs de musique est apprécié à sa juste valeur. »

La directive trouve aussi un écho particulier en Amérique latine. Diego Drexler, auteur-compositeur-interprète et membre du conseil d'administration de la société uruguayenne AGADU, déclare : « La directive européenne est une véritable opportunité mondiale – c'est un phare qui nous guide, à nous de poursuivre tout le travail accompli par les auteurs en Europe ».

« Quand je rencontre des artistes d'autres pays, je réalise que nous sommes dans la même situation en Amérique

du Sud. Le transfert de la valeur nous affecte tous, et encore plus dans les pays où le secteur numérique occupe une part plus importante du marché ».

Pour Diego Drexler, obliger les fournisseurs de services numériques, y compris les services CGU, à négocier une licence pour les contenus est un grand pas en avant. « C'est vraiment difficile de discuter avec les GAFAs pour l'instant. Ils disent : « nous vous donnons ce montant » et nous devons nous contenter de dire « merci ». Il pense que les États d'Amérique latine doivent adopter des lois similaires pour obliger les services numériques à obtenir une licence et à payer une rémunération équitable aux créateurs.

Diego Drexler voit un autre gros avantage au débat européen : il a montré que les créateurs peuvent atteindre leurs objectifs quand ils agissent unis. « Les décideurs politiques ne veulent pas juste l'avis des avocats spécialisés en droit d'auteur, ils doivent l'entendre de la bouche des créateurs eux-mêmes », souligne-t-il.



Les décideurs politiques ne veulent pas juste l'avis des avocats spécialisés en droit d'auteur, ils doivent l'entendre de la bouche des créateurs eux-mêmes



Crispin Hunt : en première ligne de la campagne pour la directive.



Jenny Morris : un appel à l'action depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande.



Diego Drexler : la directive trouve un écho particulier en Amérique latine.

LES ARTISTES VISUELS DOIVENT AVOIR LEUR PLACE À LA TABLE DES NÉGOCIATIONS



Miquel Barceló, Vice-président de la CISAC

Miquel Barceló, artiste espagnol et Vice-président de la CISAC, fait campagne pour les droits des artistes visuels partout dans le monde. Il nous explique pourquoi dans l'entretien ci-dessous.

Pourquoi le combat pour les droits des artistes, et plus particulièrement pour le droit de suite, est-il si important pour vous ?

Je trouve qu'il est assez paradoxal que les personnes les moins présentes autour de la table des négociations soient les artistes qui ont créé les œuvres. Une fois sur le marché, nos œuvres nous échappent et nous en perdons le contrôle. Je suis ravi que mes œuvres se retrouvent dans les mains de nombreux collectionneurs, mais quand elles sont vendues et revendues et qu'elles prennent de la valeur, j'en profite rarement, sauf dans les pays qui appliquent le droit de suite. Voilà pourquoi je soutiens si ardemment le travail de la CISAC pour les droits des artistes visuels.

Des études montrent que le travail des artistes visuels génère des milliards d'euros et de nombreux emplois. Cette valeur économique est-elle reconnue à sa juste mesure ?

L'artiste travaille le plus souvent seul dans son atelier, mais nous sommes des milliers et, tout autour de nous gravite effectivement une vaste économie à laquelle nous contribuons. Nous devons amener les décideurs politiques à le comprendre et à réaliser que nous sommes le point de départ de l'économie de l'art et que nous avons notre place à la table des négociations.

Quel doit être le rôle de la CISAC dans cette campagne ?

Les œuvres d'art circulent partout dans le monde. Mes œuvres sont exposées aux quatre coins du globe. Une céramique que j'ai créée au Mali ou à Majorque, par exemple, peut se retrouver en Asie-Pacifique ou en Amérique latine. Nous avons besoin d'un cadre juridique qui dépasse le cadre national ou régional comme celui de l'Union européenne, mais qui soit universel. Pour cela, nous avons besoin de porte-paroles de la cause des artistes, il est donc légitime que la CISAC joue ce rôle.

La CISAC, qui travaille de plus en plus avec les autorités des différents pays et des organisations comme l'OMPI, fait passer notre message. Les artistes sont mobilisés partout dans le monde pour défendre leurs droits.

L'Europe a ouvert la voie en introduisant le droit de suite il y a bien des années. J'espère que d'autres pays suivront son exemple, à commencer par les États-Unis et la Chine, deux des plus grands marchés de l'art du monde.

Pourquoi l'adoption universelle du droit de suite a-t-elle reçu autant de soutien parmi les artistes du monde entier ?

Le droit de suite a un impact économique important pour les artistes qui en bénéficient. Il nous permet également de rester impliqués dans la vie de nos œuvres au fil des années. Cela semble représenter peu de chose mais cela reste probant. C'est une forme de reconnaissance.



Nous sommes à l'origine de l'importante économie de l'art



LE DROIT DE SUITE PEUT « CORRIGER UNE INJUSTICE FLAGRANTE »

En France comme dans plus de 80 pays dans le monde, les artistes bénéficient du droit de suite (DDS), qui leur permet de toucher un pourcentage du prix de vente de leurs œuvres par les salles de vente et les galeries. Avec 44 millions d'euros de collectes en 2018, ce droit représente une source cruciale de revenus pour les artistes.

Au Canada, les artistes ne bénéficient ni du DDS, ni d'aucune autre forme d'intéressement à la revente de leurs œuvres. Grant McConnell, artiste, universitaire et défenseur de la cause des artistes visuels, est en première ligne de la campagne pour le droit de suite au Canada. Son instauration profiterait non seulement aux artistes canadiens mais aussi – grâce aux règles de réciprocité – d'autres marchés de l'art comme le Royaume-Uni, la France et tous les pays qui l'appliquent.

Canada : projet en cours

« Nous avons beaucoup travaillé ces dix dernières années pour finalement obtenir de nombreux soutiens », explique G. McConnell, qui s'est appuyé sur la campagne internationale menée parallèlement par la CISAC à l'OMPI. Le Canada est l'un des rares grands marchés de l'art avec les États-Unis, le Japon et la Chine qui ne reconnaît pas ce droit.

5 500€

REVENU MOYEN ANNUEL
D'UN ARTISTE VISUEL

110 Mds €

VALEUR DES INDUSTRIES
CRÉATIVES AU R.-U.

(DACs, R.-U.)

Comme le souligne G. McConnell, l'actuelle révision de la loi canadienne sur le droit d'auteur a fourni l'occasion de sensibiliser l'opinion. Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes a recommandé que « le gouvernement du Canada établisse le droit de suite ». De même, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre a recommandé que le gouvernement explore la possibilité de mettre en place le DDS. La CISAC a soumis une proposition réclamant l'instauration du DDS à ces deux comités.

« Le droit de suite corrigerait une injustice flagrante », affirme G. McConnell. « Une fois en place, il corrigera aussi un grand nombre d'erreurs héritées du passé colonial pour les artistes indigènes du Canada. » Il évoque le cas de l'artiste inuit Mattiusi Ivaikut, devenu l'un des plus ardents partisans du droit de suite qui après avoir vendu initialement l'une de ses œuvres 200 dollars canadiens, l'a vu lors d'une nouvelle transaction atteindre 5 000 dollars canadiens.

France : des artistes respectés et rémunérés

En France, le droit de suite rapporte plus de 9 millions d'euros aux artistes. Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice Générale de la Société des auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP), travaille en partenariat avec la CISAC pour conseiller décideurs politiques et agences internationales sur les avantages d'une adoption universelle du DDS.

Grâce à ces efforts, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins (SCCR) de l'OMPI, l'agence des Nations Unies pour la propriété intellectuelle, a mis en place un groupe de travail pour évaluer l'impact de l'application du droit de suite.



Grant McConnell,
artiste, universitaire et défenseur
de la cause des artistes visuels,
Canada.



Marie-Anne Ferry-Fall,
Directrice Générale de l'ADAGP,
France.

« Nous nous efforçons de renforcer le réseau de pays qui soutiennent le droit. Nous avons reçu l'appui précieux du groupe africain à l'OMPI. Rallier la Chine à notre cause serait maintenant un enjeu majeur, car il s'agit du deuxième plus grand marché de l'art au monde », dit-elle.

La résilience des marchés de l'art britannique et français prouve que le droit de suite soutient les créateurs sans faire baisser les ventes et stimule même les industries créatives. « Les études de la CISAC montrent que le secteur des arts visuels est un important pourvoyeur d'emplois et contribue à l'économie globale », souligne M.-A. Ferry-Fall.

LES CRÉATEURS AUDIOVISUELS NE CESSENT DE FAIRE PROGRESSER LEUR CAMPAGNE POUR PLUS D'ÉQUITÉ

Les collectes de droits audiovisuels sont une source de revenus majeure pour les scénaristes et réalisateurs. Les collectes des sociétés CISAC ont augmenté régulièrement ces dernières années : se rapprochant des 22 % depuis 2014 pour atteindre 605 millions d'euros grâce à une efficacité accrue, des accords permettant de récupérer des arriérés des années précédentes et un meilleur cadre de protection.

Cependant, ces collectes ne sont pas à la hauteur des espérances ; c'est un fait particulièrement flagrant quand il s'agit de la rémunération des exploitations en ligne. Malgré l'explosion de l'utilisation des œuvres des créateurs sur Internet, le numérique ne génère que 2,2 % du total.

Alors que de nouveaux acteurs comme YouTube, Netflix, Amazon, Apple TV et une myriade de concurrents locaux ont révolutionné le marché, on a vu apparaître un énorme fossé entre les profits engrangés par ces services grâce aux contenus et la rémunération des créateurs qui les ont créés.

Les créateurs préconisent le changement

Pour mettre fin à cette injustice, les créateurs audiovisuels préconisent le changement à l'échelle internationale pour faire évoluer la législation. Depuis 2014, la CISAC s'investit au sein d'une alliance d'organisations du secteur audiovisuel. Elle réclame une évolution simple de la législation pour garantir aux scénaristes et réalisateurs une rémunération équitable et une situation plus juste.

605 Mio €

COLLECTES MONDIALES LIÉES
AU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

+22 %

ÉVOLUTION DEPUIS 2014



Bong Joon-ho,
réalisateur
et scénariste

En tant que créateurs, les réalisateurs ont légitimement droit à une rémunération équitable. Unissons-nous pour mettre en place un système adéquat



Des milliers de créateurs à travers le monde soutiennent désormais la campagne. « En tant que créateurs, les réalisateurs ont légitimement droit à une rémunération équitable. Unissons-nous pour mettre en place un système adéquat », déclare Bong Joon-ho, le réalisateur coréen de *Parasite* lauréat de la Palme d'Or du festival de Cannes 2019.

Comme le souligne Yves Nilly, scénariste et président de Writers & Directors Worldwide, les résultats d'une enquête commandée par deux organisations audiovisuelles internationales, la FERA (Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel) et la FSE (Fédération des Scénaristes Européens) en 2019 ⁽¹⁾ mettent en lumière la nécessité d'une solution législative : « En Europe, 85 % des scénaristes



Yves Nilly,
scénariste et Président
de WDW (Writers & Directors
Worldwide)

Si nous voulons pouvoir bénéficier de nos droits, ils doivent être inaliénables et entérinés dans la loi



et réalisateurs sont indépendants et près de la moitié ont besoin d'un second boulot pour survivre. Résultat : nous n'avons aucun pouvoir de négociation face aux géants de la distribution en ligne qui ont émergé en profitant de notre travail. Si nous voulons jouir de nos droits, ils doivent être inaliénables et entérinés dans la loi. »

Sarah Gavron, réalisatrice du film *Les Suffragettes*, affirme : « L'industrie n'en sera que plus forte et les histoires plus variées et plus riches si elle facilite l'accès des créateurs à ce métier – pour l'instant, beaucoup abandonnent ou ne se lancent même pas, car ne n'est pas viable financièrement. »

1- European survey on the remuneration of audiovisual authors, FERA/FSE 2019

Percée de la directive européenne

En avril 2019, plus de 21 000 réalisateurs et scénaristes se sont mobilisés autour d'une pétition aux autorités européennes pour l'adoption d'un texte de loi fondamental. La directive établit pour la première fois que les créateurs audiovisuels ont droit à une rémunération appropriée et proportionnelle.

Elle améliore aussi la transparence de la chaîne de valeur du droit d'auteur afin que les créateurs sachent où leurs œuvres sont utilisées quand elles sont distribuées au-delà des frontières nationales. Selon une étude récente de la société audiovisuelle française SCAM, ce n'est actuellement pas le cas pour 79 % des réalisateurs de documentaires.

La directive prévoit aussi que les créateurs puissent renégocier leurs contrats si l'accord initial prévoit une rémunération exagérément faible par rapport aux revenus générés par leurs œuvres.

Autres avancées législatives à l'international

En dehors de l'Europe, la campagne audiovisuelle a porté ses fruits en Amérique latine ; le réalisateur chilien Silvio Caiozzi, lauréat du Grand Prix des Amériques pour son film de 2017 *Y de pronto el amanecer*, déclare : « Il est normal que les efforts créatifs et le talent investi dans des mois et des années de travail soient rémunérés à leur juste valeur. Il est injuste que la plupart des pays ne rémunèrent pas équitablement les scénaristes et réalisateurs. »

Le Chili a montré l'exemple en 2016 avec l'adoption de la loi Ricardo Larraín, qui a introduit dans la législation nationale un droit inaliénable à une rémunération équitable pour les scénaristes et réalisateurs.

En 2017, la Colombie lui a emboîté le pas avec la loi Pepe Sánchez, qui a amendé la loi colombienne sur le droit



Silvio Caiozzi,
réalisateur

Il est injuste que la plupart des pays ne rémunèrent pas équitablement les scénaristes et réalisateurs



Sarah Gavron,
réalisatrice

Je sais à quel point une rémunération équitable est vitale pour les créateurs



d'auteur pour introduire un droit à rémunération des scénaristes et réalisateurs pour la diffusion publique de leurs œuvres. Fin 2018, la société colombienne REDES a été autorisée à exercer ses activités par le gouvernement.

De nouvelles infrastructures ont aussi été mises en place pour tirer parti de ces avancées et intensifier la campagne. Notamment avec la création de la FESAAL, la fédération des sociétés audiovisuelles d'Amérique latine en 2018, puis, peu après, avec l'autorisation de collecter les droits des créateurs audiovisuels pour deux nouvelles sociétés au Brésil en 2019. Deux nouvelles alliances de Writers & Directors Worldwide ont également vu le jour : l'Alliance Panafricaine des Scénaristes et Réalisateurs (APASER) et l'Alliance of Asia-Pacific Audiovisual Writers and Directors (AAPA).

Les arguments juridiques en faveur d'un droit à rémunération

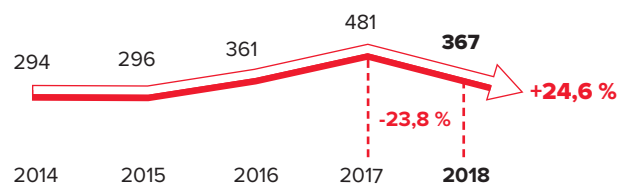
En mai 2018, la CISAC s'est associée à la SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) et WDW pour publier une étude juridique internationale sur la mise en œuvre d'un droit inaliénable pour les auteurs audiovisuels.

Rédigée par la Prof. Raquel Xalabarder, titulaire de la chaire de propriété intellectuelle à l'Universitat Oberta de Catalunya en Espagne, cette analyse juridique approfondie préconise l'instauration d'un droit incessible et inaliénable à rémunération reconnu en droit international.

RÉMUNÉRATION CROISSANTE DE LA COPIE PRIVÉE : LE CAS DU MALAWI

La rémunération pour la copie privée est une source de revenus importante mais largement sous-exploitée pour les créateurs, voilà ce que montre en détail l'étude mondiale sur la copie privée de la CISAC. C'est la toute première analyse des systèmes de copie privée disponible à l'échelle mondiale qui se penche sur la législation de 191 pays des cinq continents.

Collectes mondiales liées à la copie privée, 2014-2018
(millions EUR)



Cette étude publiée en 2017 identifie les territoires qui pourraient adopter un système de copie privée efficace pour soutenir les créateurs.

En 2018, 41 pays ont collecté 367 millions d'euros pour ce type d'utilisation, qui conserve un important potentiel de croissance. Depuis 2014, les collectes mondiales liées à la copie privée ont augmenté de 24,6 %.

En Afrique, de nombreux pays pourraient profiter considérablement d'une amélioration du système de collecte. Le cas du Malawi montre comment une campagne bien coordonnée peut aboutir à une réforme de la législation et à une hausse substantielle des revenus des créateurs.

Comme partout ailleurs, les efforts du Malawi pour générer des revenus pour la copie privée ont d'abord nécessité une réforme du cadre juridique. Sa loi sur le droit d'auteur de 1999 a été révisée en 2016 pour instaurer les conditions nécessaires à l'application de la rémunération. Néanmoins, pour garantir son efficacité actuelle, il a aussi fallu mettre en place la réglementation nécessaire pour permettre à la COSOMA de collecter la rémunération sur les équipements numériques et les dispositifs multimédias comme les smartphones, les CD, les ordinateurs, etc.

Dora Salamba, Directrice Générale de la COSOMA, explique : « Nous avons engagé un dialogue avec les acteurs concernés et reçu le soutien de la CISAC pour défendre nos arguments. Les artistes ont su faire appel au cœur et à la raison pour présenter le nouveau système. »

Mettre en avant les avantages économiques

En s'appuyant sur l'étude de la CISAC, la COSOMA a convaincu le ministère des Finances des avantages économiques de la copie privée et qu'il ne s'agirait pas d'une taxe supplémentaire. La COSOMA a collaboré avec le ministère sur le projet de loi afin d'autoriser le service national de collecte des revenus à toucher les sommes dues auprès des importateurs de dispositifs. Cette coopération a marqué un tournant pour les créateurs du pays.

La campagne s'est ensuite poursuivie pour informer les importateurs et convaincre les membres de l'Information Communication Technology Association of Malawi, d'abord réticents à se mettre en conformité. La COSOMA a insisté sur le fait que la rémunération pour copie privée n'affecterait ni les prix, ni leur chiffre d'affaires comme ils le craignaient.

«



Dora Salamba,
Directrice Générale
de la COSOMA

Le secteur de la création au Malawi doit relever de nombreux défis. La copie privée contribuera largement à la prospérité de notre secteur »

Les créateurs se sont également investis activement dans la campagne. La rémunération pour copie privée va améliorer leur capacité à vivre de leur travail. Elle a aussi permis la création d'un fonds pour soutenir les futures générations de créateurs du pays.

La nouvelle loi nationale sur la copie privée a immédiatement porté ses fruits. Entre avril et juillet 2019, la société a collecté 235 000 euros grâce à cette source de revenus. Elle devrait réussir à collecter 1,2 million d'euros au total en 2019, multipliant par plus de trois ses collectes annuelles.

COPYRIGHT AND THE BUSINESS OF CREATIVE INDUSTRIES

A free global online course by CISAC and FutureLearn



Learn more at: futurelearn.com
Contact: communications@cisac.org

 **Future
Learn**

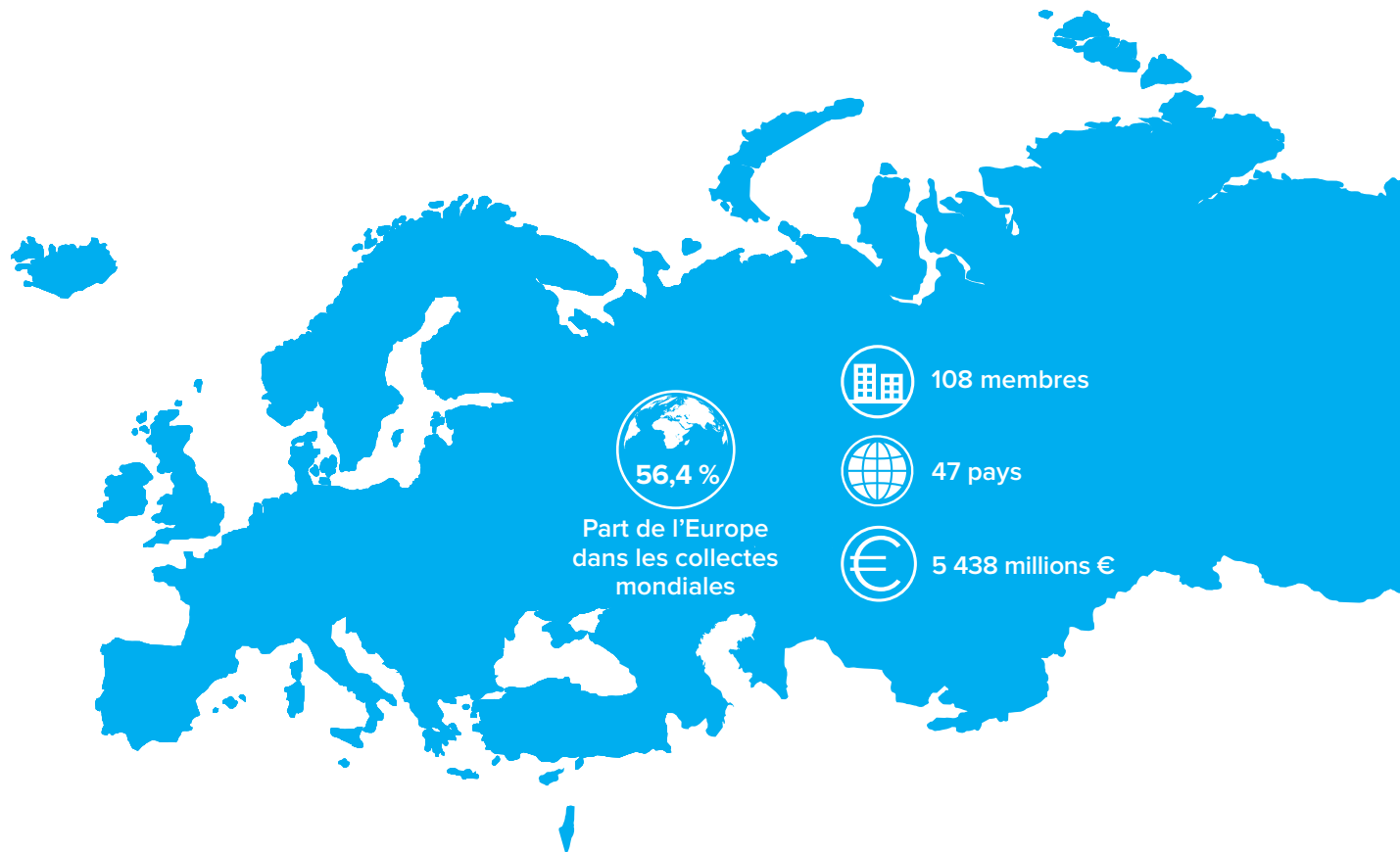
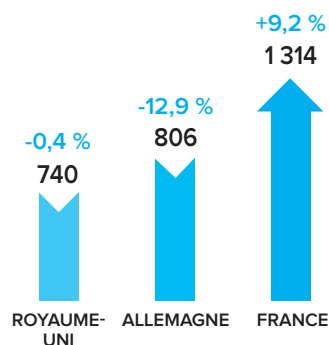


RÉGION EUROPE

LES COLLECTES POURSUIVENT LEUR CROISSANCE



Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions EUR)



Les sociétés membres de la CISAC en Europe ont collecté 5,44 milliards d'euros pour les créateurs en 2018, soit 50 millions d'euros de plus (+1 %) que l'année précédente. La région représente 56,4 % des collectes mondiales.

En 2017, une victoire judiciaire exceptionnelle a permis à l'Allemagne de récupérer 91 millions d'arriérés de rémunérations pour la copie privée, expliquant une grande partie de la croissance cette année-là. La base de départ pour l'année 2018 était donc particulièrement élevée.

Néanmoins, les sociétés ont enregistré une hausse des collectes dans les deux tiers des pays européens et une croissance de 17,1 % sur cinq ans.

Premier contributeur de la région, la France a rapporté une hausse de 111 millions en 2018 pour atteindre 1,3 milliard d'euros, soit un peu moins du quart des collectes régionales. Suivent

ensuite l'Allemagne (14,8 %), le Royaume-Uni (13,6 %), l'Italie (10,7 %) et l'Espagne (5,2 %).

Nombre de plus petits contributeurs affichent une croissance supérieure à la moyenne. Abstraction faite des cinq principaux contributeurs, on observe une croissance de 4,4 % entre 2017 et 2018 et de 15,2 % sur cinq ans.

Des pays comme la Slovénie (+102 % depuis 2014), l'Islande (+89,8 %), la Roumanie (+65,6 %) et la Bosnie-Herzégovine (+60,3 %) sont particulièrement performants, principalement grâce à des gains d'efficacité, des économies d'échelle et l'arrivée de nouvelles sociétés membres dans certains territoires.



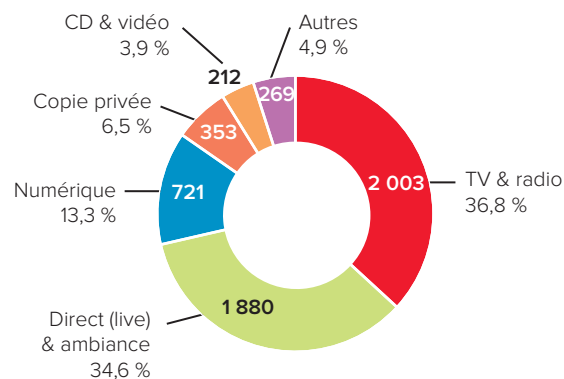
EUROPE TYPES D'UTILISATION

Bonnes performances pour la musique live et les revenus TV et radio, qui dépassent le cap des 2 milliards

Les collectes liées à l'exploitation des répertoires musical et audiovisuel à la radio et à la télévision ont augmenté de 1,4 % et franchi le seuil des 2 milliards d'euros, signe de la résilience de ce secteur malgré la transition numérique. Cette catégorie génère 36,8 % des collectes régionales.

Le Royaume-Uni affiche une nouvelle hausse de 1% après un bond en 2017 lié au paiement d'un arriéré ponctuel d'un télédiffuseur national. La croissance de 2018 malgré le déclin constant de l'offre linéaire s'explique principalement par les nouvelles conditions de licence.

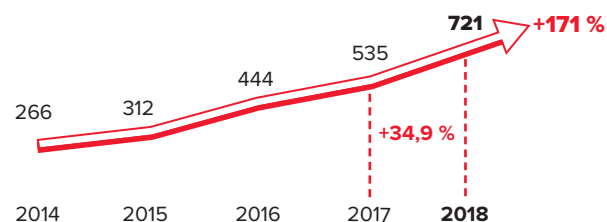
Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



Malgré une conjoncture difficile, les sociétés continuent de se battre avec succès pour des tarifs équitables. En Norvège, la société TONO a fini par avoir gain de cause après six ans de bataille juridique contre un grand fournisseur de télévision hertzienne payante. Le litige portait sur plus de 20 chaînes pour lesquelles le distributeur est désormais tenu de payer une rémunération pour la musique utilisée.

Le secteur de la musique live poursuit sa croissance dans l'ensemble de la région grâce à une forte demande de concerts et de festivals. Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont augmenté de 1,7 % en 2018.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)



Les revenus du numérique augmentent de plus d'un tiers

En 2018, le numérique affiche une croissance de 35,9 % avec des collectes de 721 millions d'euros. L'engouement des consommateurs, notamment pour le streaming, a quasiment permis de multiplier par trois ces revenus (+179 %) en cinq ans. Cependant, avec seulement 13,3 % des collectes européennes, ils illustrent le « transfert de la valeur » : la façon dont les services de contenus générés par l'utilisateur sous-évaluent les œuvres.

Les deux principaux moteurs de la croissance du numérique en 2018 sont la France, qui a plus que doublé ses collectes dans ce secteur, et l'Allemagne avec une hausse de 41,4 %. Le résultat exceptionnel de la France s'explique par de nouveaux accords avec les services numériques, qui couvrent le répertoire national et international géré par la SACEM.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	4 457	+2,6 %	+17,4 %
Audiovisuel	555	-2,4 %	+21,1 %
Spectacle vivant	170	-2,5 %	-3,0 %
Arts visuels	156	-20,6 %	+17,5 %
Littérature	100	+0,1 %	+25,1 %

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	2 003	+1,4 %	+7,8 %
Direct (live) & ambiance	1 880	+1,2 %	+9,8 %
Copie privée	353	-24,6 %	+24,5 %
Numérique	721	+34,9 %	+171 %
CD & vidéo	212	-12,3 %	-20,9 %
Reprographie	114	-24,5 %	+13,0 %
Droit de suite	43	+0,4 %	+6,9 %
Location/prêt public	32	-2,4 %	+66,6 %
Reproduction	15	-6,4 %	+0,6 %
Synchronisation	12	-1,1 %	+26,3 %
Utilisations pédagogiques	11	+11,4 %	+97,3 %
Reproduction mécanique	4,2	-1,6 %	-41,0 %
Publication	0,01	+208 %	-51,5 %
Autres	39	+0,8 %	-33,4 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	4 119	+4,1 %	+18 %
Droits mécaniques	722	+3,6 %	+7,8 %
Autres	598	-18,4 %	+25,7 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
	5 438	+1,0 %	+17,1 %

L'Allemagne, qui s'est mise relativement tard au numérique, assiste à une envolée du streaming au détriment des supports physiques qui enregistrent un déclin de plus de 25 % depuis 2014.



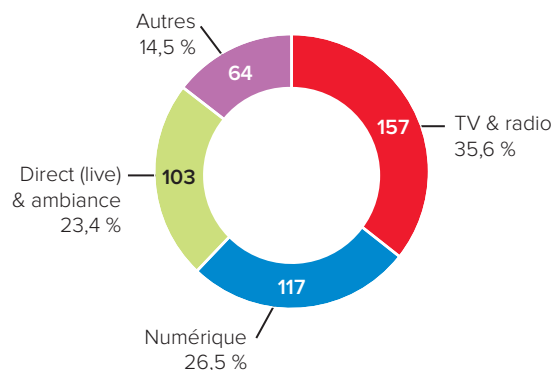
EUROPE RÉPERTOIRES

Musique :

+34,9 % pour le secteur numérique, pays nordiques en tête

Les pays nordiques conservent leur avance remarquable dans le secteur numérique avec le streaming par abonnement. Cependant, leurs taux de croissance semblent marquer le pas par rapport à d'autres pays de la région alors que le succès des services premium par abonnement atteint des records. Le Danemark affiche une croissance de 23,8 % en 2018 et de près de 200 % sur cinq ans. La Suède enregistre une hausse de 21,4 % par rapport à 2017, suivie par la Norvège (+11,2 %) et la Finlande (+9,3 %).

Part des collectes de droits musicaux par type d'utilisation dans les pays nordiques (millions EUR)



Dans ces quatre pays, le numérique génère environ 26.5% des collectes – le double de la moyenne européenne.

La vigueur du secteur numérique en Scandinavie s'explique aussi par une meilleure collaboration intra-régionale qui a permis d'améliorer les opérations de collecte. En 2018, les sociétés nordiques ont continué à développer Polaris Music Hub, une nouvelle plateforme d'octroi de licences multi-territoriales pour les services de streaming et autres acteurs en ligne.

L'audiovisuel génère 10,2 % des collectes

Le répertoire audiovisuel génère 10,2 % des collectes de la région. Le paiement d'un important arriéré lié à la copie privée en Allemagne a significativement gonflé les chiffres de 2017, d'où la relative stabilité observée en 2018. Abstraction faite de l'Allemagne, le secteur audiovisuel affiche une croissance de 2,9 %.

Soulignons les bons résultats de l'Autriche, de l'Espagne et de l'Italie, dont les négociations concernant les arriérés d'un grand radiodiffuseur national ont enfin abouti. Un succès qui a compensé la suspension des paiements d'un important distributeur de télévision payante en 2018 et permet au pays d'afficher une croissance annuelle de 6 millions d'euros (+12,6 %, voir le focus Italie page 39).

Top 5 des pays contributeurs à la collecte de droits audiovisuels 2014-2018 (millions EUR)

	2014	2015	2016	2017	2018
FRANCE	209	218	224	234	222
SUISSE	61	74	76	68	56
ITALIE	34	73	71	48	54
ESPAGNE	35	34	34	34	42
POLOGNE	19	18	18	22	23



EUROPE RÉPERTOIRES

Le droit de suite génère 27,5 % des collectes liées aux arts visuels

En Europe, le droit de suite, source essentielle de revenus pour les artistes visuels dans les pays qui l'appliquent, a généré 27,5 % des revenus de ce répertoire – contre 21,7 % en 2017, soit une hausse significative.

Ces sommes ont augmenté de 10,1 % en Italie, 8,5 % en Allemagne et 1,9 % au Royaume-Uni, qui reste le leader du secteur avec plus d'un tiers des collectes régionales pour cette source de revenus. Autre fait marquant, au Royaume-Uni, la société DACS a vu ses revenus dépasser le seuil des 80 millions de livres (90 Mio €). Chaque année, plus de 50 % des œuvres concernées par le droit de suite sont vendues à un prix inférieur à 5 000 £ (5 600 €), ce qui montre toute l'importance de ce droit pour les artistes.

Avec 31,1 % des collectes du répertoire, seule la reprographie devance le droit de suite en volume. Le total des collectes régionales a pâti de l'important arriéré versé en 2017, qui explique leur déclin par rapport à l'année précédente. Les revenus de ce répertoire ont toutefois augmenté de 19,2 % entre 2014 et 2018.

Spectacle vivant et répertoire littéraire : des collectes régionales stables

Le spectacle vivant et la littérature se sont bien défendus en 2018 et ont contribué à hauteur de 3,1 % et 1,8 % au total régional. Ces deux répertoires affichent un déclin significatif des revenus TV et radio et de ceux de la copie privée, pour ces derniers en raison du haut niveau enregistré en 2017.

Pour le répertoire dramatique, la hausse enregistrée en France, en Pologne, en Espagne et au Portugal a été contrebalancée par le déclin de la catégorie direct (live) et ambiance et par l'arriéré de copie privée de 2017.

Principaux types d'utilisation par répertoire (millions EUR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
MUSIQUE			
Direct (live) & ambiance	1 707	+1,4 %	+11,0 %
TV & radio	1 560	+1,1 %	+3,7 %
Numérique	704	+36,6 %	+173,4 %
Total musique	4 457	+2,6 %	+17,4 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	406	+2,6 %	+25,1 %
Copie privée	85	-20,9 %	+4,1 %
Direct (live) & ambiance	18	-6,2 %	+18,0 %
Total audiovisuel	555	-2,4 %	+21,1 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	145	-1,0 %	-4,4 %
TV & radio	20	-1,8 %	-4,0 %
Copie privée	2,7	-48,8 %	+87,4 %
Total spectacle vivant	170	-2,5 %	-3,0 %
ARTS VISUELS			
Reprographie	49	-44,2 %	+19,2 %
Droit de suite	43	+0,4 %	+6,9 %
Copie privée	15	-15,2 %	-24,8 %
Total arts visuels	156	-20,6 %	+17,5 %
LITTÉRATURE			
Reprographie	65	+3,3 %	+9,2 %
Location/prêt public	22	+2,8 %	+83,8 %
Copie privée	5,5	-32,7 %	+279 %
Total littérature	100	+0,1 %	+25,1 %

DANEMARK

CHAMPION DU NUMÉRIQUE

Les organisations de gestion collective danoises font partie des championnes du numérique. Le Danemark est l'un des pays les plus connectés au monde, avec un accès à internet de 97 % pour une population de 5,7 millions d'habitants. Les revenus du numérique ont presque triplé (+192 %) en cinq ans et représentent 27 % des collectes totales, soit deux fois plus que la moyenne européenne.

Avec 1 060 millions de couronnes au total, le marché danois enregistre un léger déclin en 2018 (-1,5 % par rapport à 2017). Cependant, ces cinq dernières années, les collectes ont augmenté de 6,7 %.

Le répertoire musical a généré un milliard de couronnes, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2017. Cette différence s'explique par la déclaration, en 2017, de paiements par nature exceptionnels d'arriérés des télédiffuseurs pour la période 2014-2017.

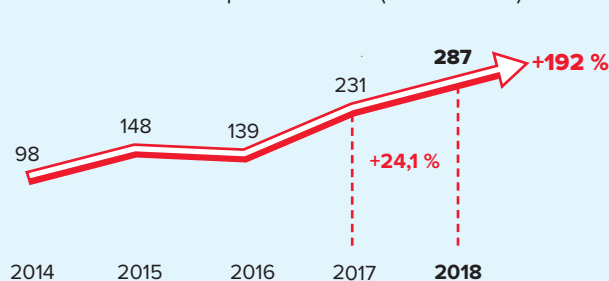
Essor de la vidéo à la demande

La belle progression du numérique est soutenue par la popularité croissante de la vidéo à la demande au Danemark, avec des collectes en hausse de 18 % en 2018 pour ces services. Parallèlement, les revenus de la radio- et télédiffusion traditionnelle et de la musique live continuent à résister.

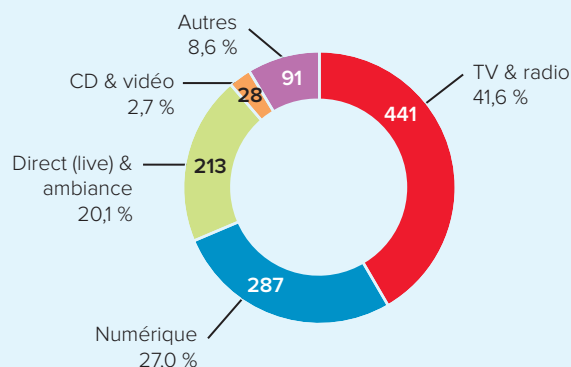
En 2018, la société musicale KODA a négocié activement de nouveaux accords de licence avec des utilisateurs comme le groupe télécom TDC pour la distribution de télévision et des radiodiffuseurs comme différents stations régionales et le groupe national Bauer Media.

KODA investit massivement pour améliorer encore ses répartitions et le traitement des données. Notamment en mensualisant ses répartitions et en ramenant le délai entre l'exécution et la répartition des droits de sept à deux mois. Les frais de gestion de la société étaient de 10,7 % en 2018

Évolution du numérique 2014-2018 (millions DKK)



Part des collectes par type d'utilisation (millions DKK)



Des revenus très concentrés

Les analyses de la société montrent que ces revenus en hausse sont partagés entre un nombre de membres lui aussi nettement en progrès. Mais contrairement à un petit nombre, l'immense majorité touche des sommes très restreintes.

En effet, si 354 membres ont touché plus de 150 000 couronnes (20 000 €) en 2018, les 20 000 autres – 89 % – ont reçu moins de 10 000 couronnes (1 340 €). KODA a admis pas moins de 1 600 nouveaux membres en 2018.



1,1 milliard de couronnes danoises
142 millions d'euros
 Collectes par habitant **24,54 €**
 % d'internautes **97,1 %**

Sources des collectes nationales (millions DKK)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	1 000	-1,4 %	+6,6 %
Arts visuels	60	-1,8 %	+9,4 %
Type d'utilisation			
TV & radio	441	-10,6 %	-13,3 %
Numérique	287	+24,1 %	+192 %
Direct (live) & ambiance	213	+1,3 %	+14,5 %
CD & vidéo	28	-21,1 %	-76,5 %
Reprographie	25	-9,9 %	-38,6 %
Synchronisation	21	-14,6 %	
Utilisations pédagogiques	20	+1,1 %	
Droit de suite	7,3	-4,9 %	-13,2 %
Reproduction	4,9	+51,5 %	+1,1 %
Copie privée	4,2	-66,9 %	-18,8 %
Autres	8,8	-7,6 %	-56,1 %
Type de droits			
Droits d'exécution	875	-0,8 %	+14,2 %
Droits mécaniques	102	+4,4 %	-38,8 %
Autres	82	-13,9 %	+38,4 %
Total	1 060	-1,5 %	+6,7 %

Le Danemark fait partie des dix plus grands marchés pour les collectes liées aux arts visuels, des sommes gérées par la société nationale VISDA. En 2018, ces revenus sont restés stables avec 60 millions de couronnes, plus de 40 % provenant de la reprographie.

ITALIE

INFLUENCES VARIÉES POUR LE 6^{ÈME} PAYS DU MARCHÉ MONDIAL

Les sommes collectées en Italie ont légèrement baissé en 2018 malgré un bond du numérique et une forte hausse des revenus audiovisuels (+12,6 %). Les collectes déclarées par la société italienne SIAE ont reculé de 1,3 % avec 583 millions d'euros.

Toutefois, si l'on exclut les revenus de la copie privée dans tous les répertoires, on observe une hausse de 0,3 % par rapport à 2017. Les collectes sur cinq ans ont augmenté de 10 % entre 2014 et 2018.

Les revenus globaux ont également souffert du litige opposant la société à un important radiodiffuseur, qui a différé le paiement de quelques 20 millions d'euros de revenus répartissables aux ayants droit. Le secteur a toutefois bénéficié du versement des arriérés d'un autre grand radiodiffuseur national en souffrance depuis plusieurs années.

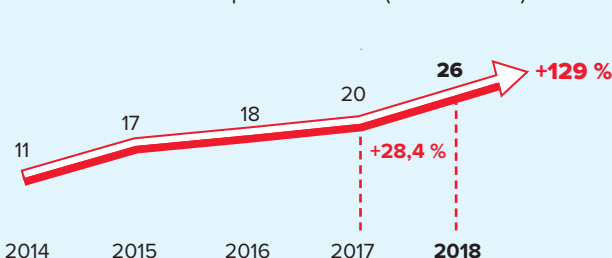
L'Italie affiche l'un des plus forts taux de croissance sur cinq ans des revenus liés à l'audiovisuel et aux arts visuels en Europe. En hausse de 58,6 % depuis 2014, le répertoire audiovisuel a généré 54 millions d'euros en 2018. Les arts visuels progressent de 30,9 % sur la même période pour atteindre 9,5 millions d'euros (malgré un recul de 5,3 % en 2018).

Le numérique en hausse

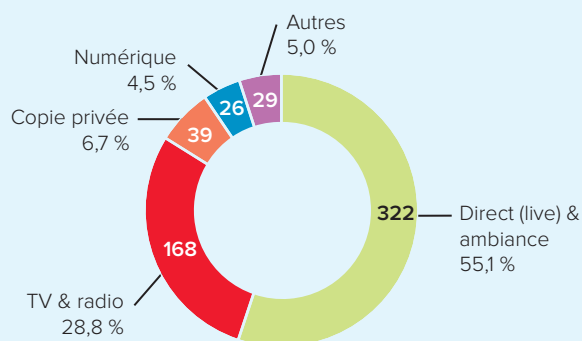
Après une adoption relativement lente des services de streaming musical par les consommateurs, le secteur de la musique numérique a connu une croissance vigoureuse ces deux dernières années. Ces revenus ont augmenté de 27,5 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 24 millions d'euros. L'efficacité croissante des systèmes d'identification des œuvres a influencé positivement les collectes brutes.

Avec 63 millions d'euros, le spectacle vivant et les spectacles musicaux sont restés stables par rapport aux années précédentes, abstraction faite du déclin du répertoire lyrique,

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)



Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



dont l'utilisation par les grandes institutions culturelles est en net recul, et de la chute des revenus du répertoire chorégraphique.

Croissance du droit de suite

Dans le secteur des arts visuels, l'Italie enregistre une importante hausse des revenus du droit de suite (+10,1%), qui atteignent 7,4 millions d'euros, grâce aux contrôles renforcés des transactions sur le marché de l'art par la SIAE et à l'introduction de nouveaux outils simplifiant la collecte de ces revenus pour les employés de la société et les professionnels.



583 millions d'euros

Collectes par habitant 9,65 €
% d'internautes 61,3 %

Sources des collectes nationales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	450	-1,8 %	+7,0 %
Spectacle vivant	63	-6,0 %	+0,6 %
Audiovisuel	54	+12,6 %	+58,6 %
Arts visuels	9,5	-5,3 %	+30,9 %
Littérature	6,5	-15,3 %	+14,9 %

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Direct (live) & ambiance	322	-0,9 %	+5,6 %
TV & radio	168	-0,5 %	+15,4 %
Copie privée	39	-19,6 %	-2,5 %
Numérique	26	+28,4 %	+129 %
CD & vidéo	15	-4,3 %	-9,7 %
Droit de suite	7,4	+10,1 %	+15,2 %
Reprographie	2,7	+4,5 %	-1,8 %
Location/prêt public	1,8	+6,5 %	+66,6 %
Reproduction	1,0	+66,2 %	+51,1 %
Repro. mécanique	0,7	-50,2 %	-45,9 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	503	+0,8 %	+12,8 %
Droits mécaniques	29	-10,5 %	-15,4 %
Autres	52	-13,7 %	+1,9 %

Total	583	-1,3 %	+10,0 %
--------------	------------	---------------	----------------

Les revenus du répertoire littéraire sont en recul avec 6,5 millions d'euros mais l'utilisation des œuvres dans les espaces publics se porte bien et les revenus de la reprographie ont augmenté (+4,5 %) grâce à différents accords avec le ministère des Activités culturelles.

POLOGNE

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE FAVORISE LA HAUSSE DES REVENUS

La Pologne est le premier pays contributeur d'Europe centrale et orientale avec juste un peu plus d'un quart des collectes de la région. En 2018, les droits collectés ont augmenté de 5,5 % pour atteindre 476 millions de zlotys. Cette progression a été soutenue par la vigueur de l'économie locale, qui affiche une croissance de 5,1 % en 2018.

Les faibles revenus du numérique doublent

Les revenus du numérique ont plus que doublé en 2018 mais restent marginaux avec à peine 2,6 % des collectes totales. Les services de streaming par abonnement ont été plus lents à s'imposer que dans la plupart des pays d'Europe occidentale et restent loin derrière les revenus TV et radio. Le streaming gratuit domine le paysage numérique et la part des abonnés payants utilisant des services par abonnement reste faible.

Plus d'efficacité dans l'octroi de licences et le traitement des accords favorise la croissance du secteur numérique. Certains grands services comme Spotify et Netflix sont bien implantés tandis que d'autres, dont Amazon et YouTube Premium, devraient arriver sur le marché.

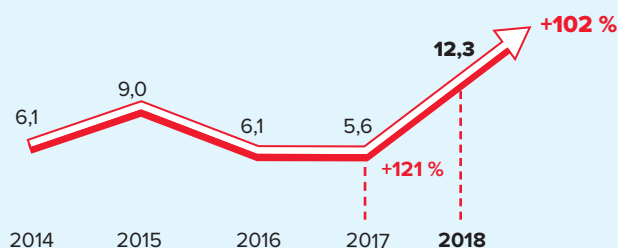
La catégorie TV et radio renoue avec la croissance

Les revenus TV et radio représentent 60,4 % des collectes en Pologne et affichent une croissance modeste en 2018.

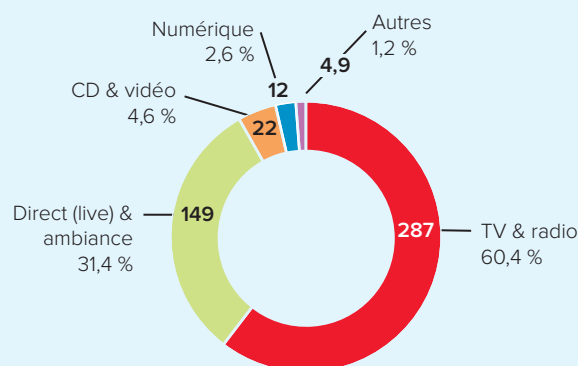
Le financement public des radiodiffuseurs nationaux est le principal problème affectant les collectes dans ce secteur. Après un projet avorté de suppression de la redevance télévisée payée par les ménages, il manquerait 500 millions d'euros pour financer la télévision publique provisoirement subventionnée par l'État.

Les grands câblo-opérateurs sont présents en force en Pologne mais souffrent de la faible progression de leur nombre d'abonnés. Suite à l'accord conclu avec l'entreprise de câblodistribution Vectra en 2018, tous les câblo-opérateurs sont désormais sous licence.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions PLN)



Part des collectes par type d'utilisation (millions PLN)



Les revenus du live restent stables

La catégorie direct (live) & ambiance génère 31,4 % des collectes nationales et affiche une croissance régulière depuis 2014 (+57,1 %), soutenue par différents facteurs : la bonne santé du secteur live, une hausse des revenus disponibles, des contrôles plus efficaces et une meilleure connaissance du marché.

Toujours populaire, le théâtre polonais a contribué à la hausse de 9,2 % des collectes liées au spectacle vivant.

Dans le secteur audiovisuel, la société nationale ZAPA a vu ses collectes augmenter de 7,3 %, en grande partie grâce à la télévision. Les revenus des auteurs sont limités



476 millions de zlotys
112 millions d'euros

Collectes par habitant 2,94 €
% d'internautes 76,0 %

Sources des collectes nationales (millions PLN)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	354	+4,7 %	+10,3 %
Audiovisuel	100	+7,3 %	+26,7 %
Spectacle vivant	22	+9,2 %	+28,1 %
Arts visuels	0,3	+95,9 %	

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	287	+3,5 %	+1,8 %
Direct (live) & ambiance	149	+3,9 %	+57,1 %
CD & vidéo	22	+6,1 %	+11,8 %
Numérique	12	+121 %	+102 %
Repro. mécanique	4,2	+120 %	+133 %
Copie privée	0,3	-74,4 %	-97,5 %
Synchronisation	0,05	+19,7 %	-29,0 %
Reprographie	0,01	-94,6 %	
Droit de suite	0,001		
Autres	1,2	+10,2 %	+11,0 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	445	+4,4 %	+16,3 %
Droits mécaniques	30	+27,8 %	+31,2 %
Autres	0,3	-73,7 %	-97,1 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
	476	+5,5 %	+14,2 %

car l'exploitation en ligne n'entre pas dans le cadre du droit à rémunération prévu par la loi, à l'exception d'un accord concernant les archives des télédiffuseurs publics. Réparer cette anomalie est l'un des objectifs clés des sociétés locales.

Les collectes liées aux arts visuels en Pologne restent négligeables après une tentative infructueuse pour commencer à collecter le droit de suite, la société concernée ayant perdu son agrément. De nouveaux efforts sont déployés pour y remédier en 2019-2020.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

L'EFFICACITÉ DES SOCIÉTÉS COMPENSE LE LENT DÉMARRAGE DU NUMÉRIQUE

La plupart des sociétés d'Europe centrale et orientale, en particulier dans le secteur musical, sont bien implantées et obtiennent d'excellents résultats par rapport au PIB de leur pays. Et ce malgré un environnement hostile au droit d'auteur et le succès modeste des services numériques payants auprès des consommateurs.

Les membres CISAC de la région ont vu leurs collectes augmenter de 3 % en 2018 pour atteindre 436 millions d'euros, soit 4,5 % des collectes mondiales et une croissance de 10,4 % sur cinq ans.

Pologne et Russie en tête

La Pologne et la Russie sont les premiers pays contributeurs de la région et génèrent respectivement 25,6 et 22,6 % des collectes. La République tchèque est passée devant la Hongrie grâce à une hausse de plus de 30 % de la rémunération pour copie privée en 2018.

Les revenus du numérique dans la région affichent une belle croissance sur cinq ans mais un déclin en 2018 en raison du paiement d'un arriéré conséquent en Turquie en 2017 qui a gonflé les chiffres régionaux.

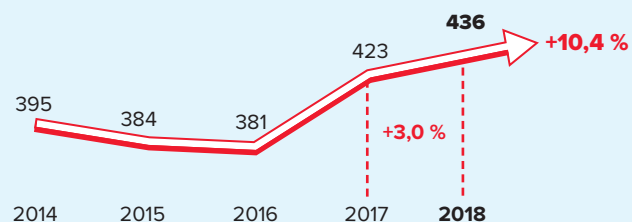
L'octroi de licences directes par des OGC établies hors de la région, dans des pays comme la Pologne et la Hongrie, a limité les collectes liées aux exploitations numériques. Cependant, cette pratique évolue dans certains pays, notamment en Hongrie où la société musicale Artisjus a intégré le portail d'octroi de licences multi-territoriales Armonia dès 2013.

En Roumanie, les collectes ont fait un bond de 24,3 % en 2018 pour atteindre 33,1 millions d'euros grâce à une forte hausse des revenus de la radiodiffusion.

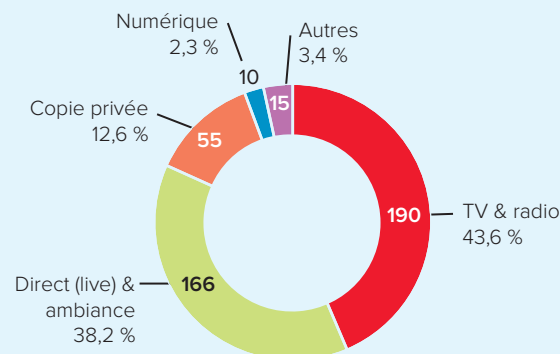
Croissance significative des droits audiovisuels

En 2018, le répertoire audiovisuel affiche une hausse de 29,6 % grâce à des collectes substantielles de la catégorie TV et radio en Roumanie, en Pologne et en Slovaquie. Dans la plupart des pays de la région, les droits audiovisuels sont détenus par les producteurs et non par les auteurs. Il existe des exceptions comme la Pologne, qui dispose

Collectes régionales sur 5 ans (millions EUR)



Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



d'un droit à rémunération mais où la législation a une efficacité limitée puisqu'elle ne couvre pas les utilisations en ligne.

En conséquence, les auteurs de la région ne tirent quasiment aucun revenu de l'exploitation numérique de leurs œuvres audiovisuelles. Les services par abonnement, notamment vidéo, devraient stimuler la croissance à l'avenir, mais les revenus des auteurs restent limités par le cadre juridique. Les collectes liées à la copie privée des sociétés CISAC ont augmenté de 22,5 % en 2018, presque exclusivement grâce à trois pays : la Fédération de Russie, la Hongrie et la République tchèque.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	326	+0,1 %	+4,6 %
Audiovisuel	74	+29,6 %	+60,7 %
Spectacle vivant	27	-11,1 %	-10,5 %
Littérature	6,3	+1,7 %	+9,8 %
Arts visuels	2,8	-32,6 %	+107 %

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	190	+3,3 %	+12,6 %
Direct (live) & ambiance	166	-0,0 %	+11,7 %
Copie privée	55	+22,5 %	+1,7 %
Numérique	9,8	-13,2 %	+33,2 %
CD & vidéo	7,8	-5,6 %	-0,7 %
Reprographie	2,2	+0,9 %	+18,5 %
Location/prêt public	1,9	+11,7 %	+45,1 %
Droit de suite	1,1	+4,7 %	+56,1 %
Repro. mécanique	1,1	+101,8 %	+100 %
Synchronisation	0,1	+6,9 %	+0,3 %
Reproduction	0,1	-89,1 %	-20,2 %
Autres	0,6	-72,8 %	-83,6 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	356	+0,7 %	+11,0 %
Droits mécaniques	19	+5,5 %	+23,8 %
Autres	61	+18,0 %	+3,7 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
	436	+3,0 %	+10,4 %

La rémunération pour copie privée représente plus de 10 % des collectes de la région. Néanmoins, ces revenus sont limités par des lois inefficaces ou obsolètes, qui continuent à y entraver les collectes.

Les collectes liées au spectacle vivant, à la littérature et aux arts visuels affichent respectivement une évolution de -11,1 %, +1,7 % et -32,6 % par rapport à l'année précédente.

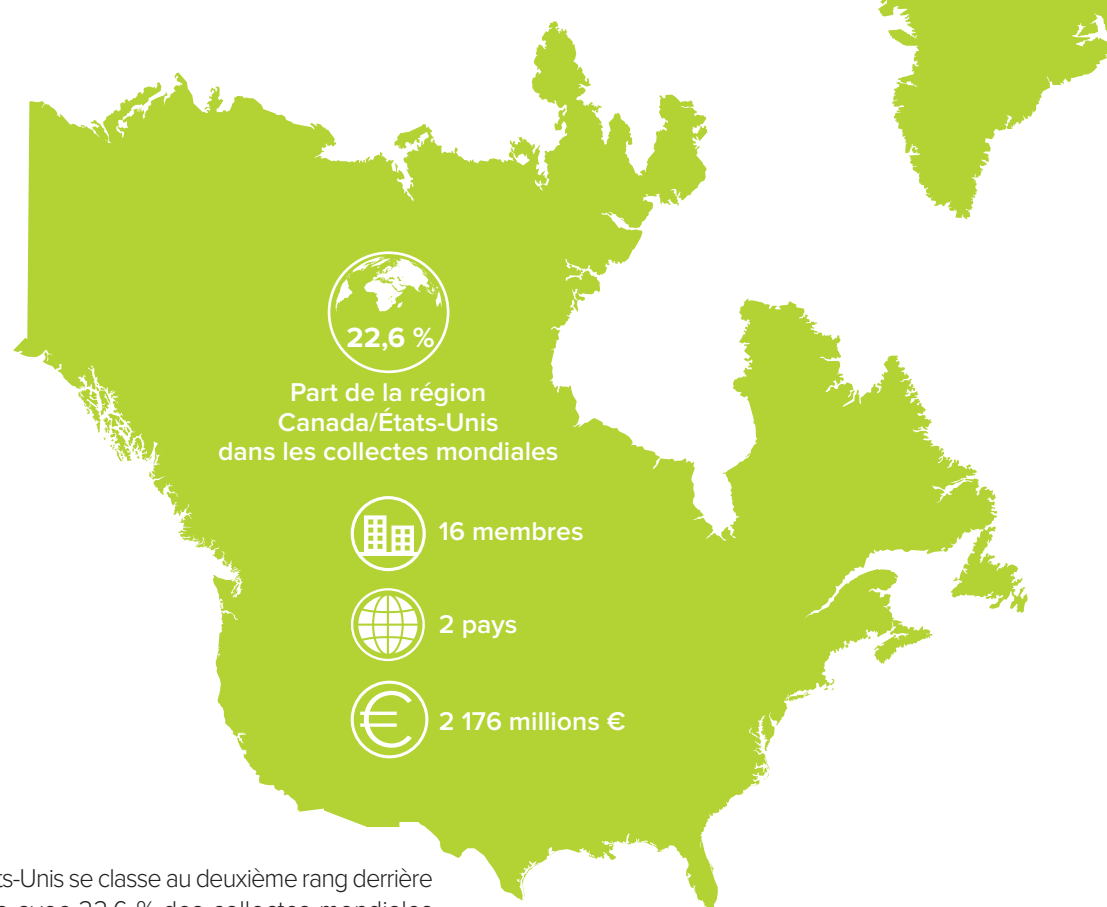
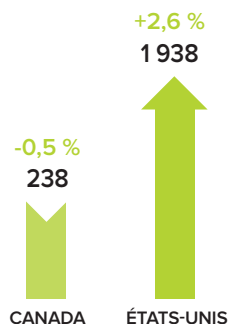
RÉGION

CANADA/ ÉTATS-UNIS

DES RÉSULTATS CONVAINCANTS
EN AMÉRIQUE DU NORD



Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions EUR)



La région Canada-États-Unis se classe au deuxième rang derrière l'Europe occidentale avec 22,6 % des collectes mondiales pour atteindre 2,176 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2017.

Les collectes liées à la **musique** représentent 99,7 % des revenus de la région, principalement répartis entre droits d'exécution (85,9 % du total) et droits mécaniques (13,7 %). ASCAP et BMI, les deux principales sociétés musicales américaines, ont déclaré des collectes record de plus d'un milliard de dollars en 2018 et la société canadienne SOCAN a bouclé une année exceptionnelle.

Le marché nord-américain est l'un de ceux où le streaming musical est le plus développé ; de grandes marques s'y disputent l'attention des consommateurs. Les revenus du numérique représentent plus d'un cinquième des collectes régionales et affichent une hausse de 24,4 % par rapport à 2017 pour dépasser les 450 millions d'euros. Ils ont augmenté de 267 % sur cinq ans, reflétant la stratégie des sociétés américaines

et canadiennes d'octroyer des licences au plus grand nombre possible de services de streaming musical et vidéo.

Malgré un recul de 2,9 %, témoin de la pression sur le marché publicitaire, la catégorie TV et radio génère toujours la grande majorité des collectes avec 1,13 milliard d'euros en 2018, soit 52 % du total. La catégorie direct (live) et ambiance reste en croissance grâce à la vigueur de la scène musicale live et aux efforts des sociétés pour couvrir le plus grand nombre possible d'utilisations de musique.

Le Canada applique une rémunération pour copie privée mais les collectes liées à ce type d'utilisation ont fortement chuté depuis 2012 (-69,5 %) suite à un amendement de la loi sur le droit d'auteur qui limite son champ d'application. Elles représentent désormais moins d'un demi-million d'euros. Quant aux États-Unis, ils n'ont pas de système de copie privée.



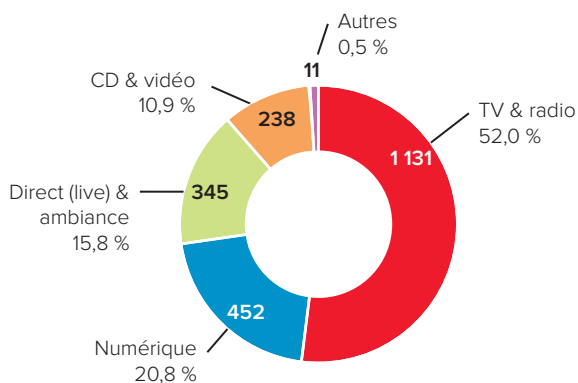
CANADA/ÉTATS-UNIS TYPES D'UTILISATION

Un paysage en constante évolution

En 2018, les États-Unis ont entrepris des réformes législatives et réglementaires majeures avec l'adoption du Music Modernization Act, qui va profondément modifier le système national de droits mécaniques.

Le MMA prévoit la création du Mechanical Licensing Collective (MLC), nouvelle organisation chargée de négocier les licences avec les fournisseurs de services numériques qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2021.

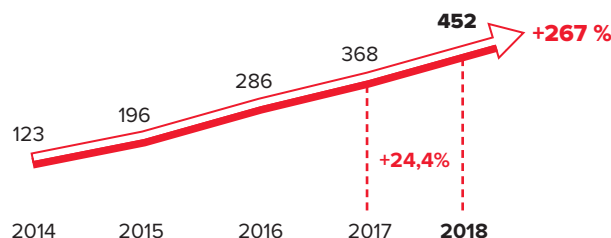
Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



Un projet soutenu par la National Music Publishers' Association (NMPA), la Nashville Songwriters Association International (NSAI) et Songwriters of North America (SONA) avec le soutien d'une coalition d'acteurs du secteur a été choisi par l'Office du droit d'auteur pour piloter le MLC.

Par ailleurs, le Département de la Justice a engagé une vaste révision des « consent decrees » qui régulent les activités d'ASCAP et BMI depuis 1941. Si ces textes sont assouplis, ASCAP et BMI disposeront de plus de latitude pour négocier des accords plus équitables pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique avec les utilisateurs.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)



Au Canada, la Chambre des communes a engagé une grande révision de la loi nationale sur le droit d'auteur et reçu plusieurs propositions du Comité permanent du patrimoine canadien et du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, en particulier concernant l'adoption d'un droit de suite au profit des artistes visuels.

Le Gouvernement a en outre débloqué des fonds pour moderniser le fonctionnement de la Commission du droit d'auteur qui souffre de lenteurs de décision en raison d'un manque de ressources.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	2 170	+2,2 %	+65,2 %
Arts visuels	6,9	+5,5 %	+35,7 %
Audiovisuel	0,03	-4,3 %	-98,6 %
Type d'utilisation			
TV & radio	1 131	-2,9 %	+21,9 %
Numérique	452	+24,4 %	+267 %
Direct & ambiance	345	+2,2 %	+40,7 %
CD & vidéo	238	-5,1 %	+2 137 %
Reproduction	6,8	+6,3 %	+44,5 %
Synchronisation	2,7	-25,2 %	+382 %
Copie privée	0,4	-68,1 %	-87,6 %
Reprographie	0,1	-11,5 %	-52,3 %
Autres	0,5	-55,4 %	-90,0 %
Type de droits			
Droits d'exécution	1 869	+2,8 %	+47,0 %
Droits mécaniques	297	-0,9 %	+645 %
Autres	10	-12,0 %	+14,3 %
Total	2 176	+2,2 %	+64,8 %



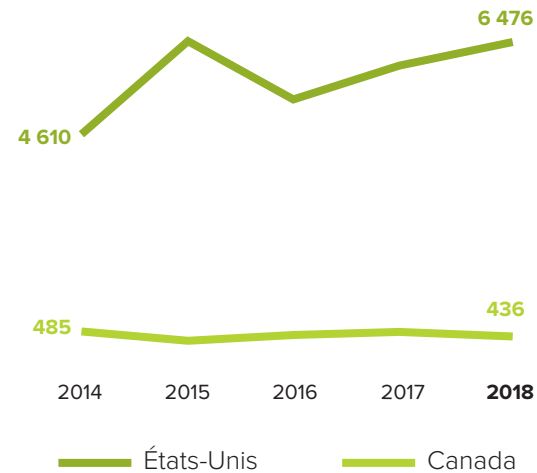
CANADA/ÉTATS-UNIS RÉPERTOIRES

Les collectes de droits **audiovisuels** sont négligeables dans la région, car quasiment tout passe par les studios : les producteurs de films et de programmes télévisés gèrent les droits d'utilisation secondaire, ou « droits résiduels », pour le compte des scénaristes et réalisateurs afin de les rémunérer pour la distribution ou l'exploitation de leurs œuvres après leur première utilisation. Le paiement des droits résiduels aux auteurs est ensuite délégué aux Guildes qui les représentent.

En 2018 aux États-Unis, la Directors Guild of America a reçu plus de 300 millions de dollars (266 Mio €) de droits résiduels et la Writers' Guild of America 431 millions (381 Mio €) pour le compte de ses membres, dont plus de 100 millions (89 Mio €) provenant de l'exploitation internationale du répertoire. Toutefois, ces chiffres ne sont pas pris en compte dans le présent Rapport.

Avec 6,9 millions d'euros, les collectes liées aux **arts visuels** représentent 0,3 % des revenus de la région (+5,5 %), principalement grâce à la belle croissance des droits de reproduction (+6,4 % par rapport à 2017). Les sources de revenus des artistes visuels en Amérique du Nord se limitent presque exclusivement aux droits de reproduction, car ni le Canada, ni les États-Unis n'appliquent le droit de suite.

Collectes des arts visuels par pays, 2014-2018
(milliers EUR)



Principaux types d'utilisation par répertoire (millions EUR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
MUSIC			
TV & radio	1 131	-2,9 %	+21,9 %
Numérique	452	+24,4 %	+267,6 %
Direct & ambiance	345	+2,2 %	+40,7 %
Total musique	2 170	+2,2 %	+65,2 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	6,8	+6,4 %	+44,7 %
Reprographie	0,07	-11,5 %	-52,3 %
Direct & ambiance	0,01	-50,6 %	-25,8 %
Total arts visuels	6,9	+5,5 %	+35,7 %
AUDIOVISUEL			
Autres	0,03	-4,3 %	-98,6 %
Total audiovisuel	0,03	-4,3 %	-98,6 %

CANADA

DES COLLECTES IMPORTANTES MAIS DES REVENUS NUMÉRIQUES MOYENS DE 54 \$ PAR AUTEUR

Le Canada affiche de nouveau de bons résultats en 2018, notamment grâce aux performances du répertoire musical qui génère 99,8 % des collectes, avec une augmentation de 3,9 % par rapport à 2017 soit 364 millions de dollars canadiens et une hausse de 23,6 % du numérique.

La croissance du numérique s'explique par le succès des services de streaming, avec lesquels les OGC ont étendu leurs accords. Cependant, alors que les exploitations numériques ont généré 29 % des revenus de la SOCAN, la société estime qu'il reste beaucoup à faire pour que tous les ayants droit obtiennent une part plus équitable.

Elle souligne que les membres qui ont touché des droits en 2018 n'ont obtenu en moyenne que 54 \$ grâce au numérique.

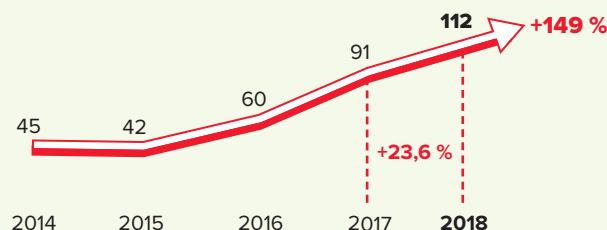
Si différents types d'utilisation sont en croissance, on observe un recul dans les catégories TV et radio (-1,0 %), copie privée (-69,2 %), synchronisation (-19,3 %) et reprographie (-7,6 %). Les revenus TV et radio ont souffert de la pression sur le marché publicitaire et de la transition vers la consommation en ligne des contenus. Cette catégorie continue néanmoins de générer 53,8 % des collectes.

Les revenus de la musique live et d'ambiance sont restés stables et témoignent du succès constant de la musique live au Canada. A la suite d'une réduction du champ d'application de la copie privée, ces revenus ont fondu de 4,9 à 0,6 millions de dollars canadiens en cinq ans.

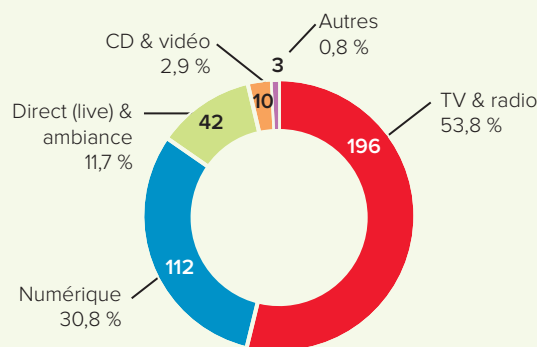
Hausse des droits mécaniques

En 2018, la SOCAN a intégré la société de droits mécaniques SODRAC basée au Québec. Malgré la hausse des revenus TV et radio, avec 7,2 millions de dollars en 2018, cette dernière a enregistré une baisse de 28,1 % par rapport à 2017 en raison de paiements rétroactifs des radios commerciales pour la période 2012-2016.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions CAD)



Part des collectes par type d'utilisation (millions CAD)



La société de droits mécaniques CMRRA détenue par la société américaine SoundExchange affiche une hausse de 9,0 % par rapport à l'année précédente grâce aux performances du numérique et de la catégorie TV et radio, qui ont plus que compensé le déclin des revenus mécaniques des CD et vidéos. Toutes sociétés confondues, les droits mécaniques ont augmenté de 10 % en 2018.

Dans le secteur des arts visuels, les collectes de Copyright Visual Arts – Droits d'auteur Arts visuels (anciennement CARCC) restent stables par rapport à 2017 mais souffrent d'un déclin notable des droits de reprographie après un assouplissement de la législation depuis 2012.



364 millions
de dollars canadiens
238 millions d'euros

Collectes par habitant **6,42 €**
% d'internautes **92,7 %**

Sources des collectes nationales (millions CAD)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	363	+4,0 %	+20,2 %
Arts visuels	0,7	-5,7 %	-6,2 %
Audiovisuel	0,05	-0,0 %	-18,2 %
Type d'utilisation			
TV & radio	196	-1,0 %	+1,3 %
Numérique	112	+23,6 %	+149 %
Direct (live) & ambiance	42	-0,0 %	+9,5 %
CD & vidéo	10	-23,2 %	-32,8 %
Synchronisation	1,0	-19,3 %	+23,8 %
Copie privée	0,6	-69,2 %	-88,0 %
Reproduction	0,5	+6,4 %	+13,7 %
Reprographie	0,1	-7,6 %	-50,2 %
Autres	0,7	-53,4 %	-79,5 %
Type de droits			
Droits d'exécution	282	+2,7 %	+16,8 %
Droits mécaniques	79	+11,0 %	+44,9 %
Autres	2,3	-39,2 %	-64,0 %
Total	364	+3,9 %	+20,2 %

Les collectes du secteur audiovisuel sont quasi inexistantes, la CSCS se contentant de collecter les droits à l'étranger pour le compte des scénaristes de la Writers Guild of Canada.

RÉGION

ASIE-PACIFIQUE

LE NUMÉRIQUE DOPE LA CROISSANCE EN ASIE-PACIFIQUE

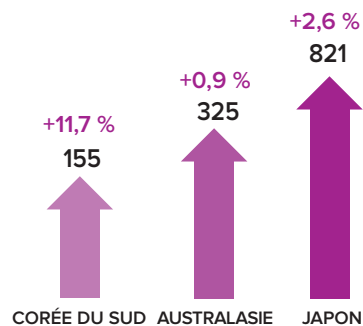
+4,6 %



1 430

(millions EUR)

Principaux pays contributeurs et évolution annuelle (millions EUR)



Les revenus collectés en Asie-Pacifique ont augmenté de 4,6 % en 2018 pour atteindre le niveau record de 1,4 milliard d'euros. Le Japon domine le marché régional, suivi par l'Australasie et la Corée : ces territoires génèrent respectivement 57,4%, 22,8% et 10,8 % des collectes de la région.

Ces trois pays avec la Chine et Hong Kong représentent plus de 95 % des collectes régionales.

La catégorie TV et radio est la première source de revenus avec 27,5 % du total. Les sociétés d'Asie-Pacifique doivent mener une bataille permanente face à des télé- et radiodiffuseurs traditionnellement influents afin d'aligner leurs tarifs sur les autres régions.

Par ailleurs, la région abrite certains des territoires avec le plus fort taux de pénétration d'Internet, notamment la Corée et la Chine. Après des années de croissance régulière, en 2018, le secteur numérique génère 26,3 % des revenus, soit presque autant que la catégorie TV et radio.

Si cette tendance se poursuit, l'Asie-Pacifique pourrait être la première région au monde à voir que le numérique devienne la première source de revenus des créateurs.

L'Inde voit ses collectes augmenter rapidement grâce à des accords de licence avec les grands acteurs internationaux et locaux du streaming (voir le focus pays pages 50-51).

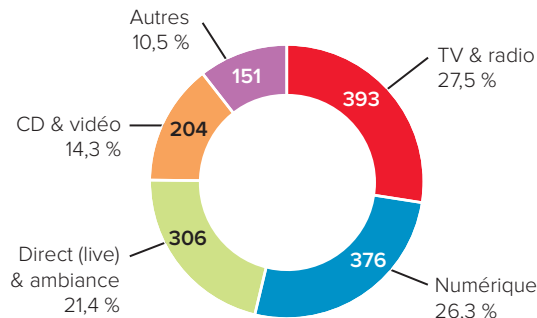


ASIE-PACIFIQUE TYPES D'UTILISATION

Le Japon, au premier rang du numérique dans la région Asie-Pacifique

Le secteur numérique est de loin le premier moteur de la croissance en Asie-Pacifique. Dans l'ensemble de la région, ses revenus ont augmenté de 69 millions d'euros (+22,4 %) en 2018, dont plus de la moitié viennent du seul Japon. En retard sur d'autres grands marchés pendant des années, le pays assiste à un essor spectaculaire du streaming audio et vidéo, avec une hausse de plus de 60 % du nombre d'abonnés. La signature de nouveaux accords de licence et le renouvellement des accords existants contribuent à traduire ce succès en revenus pour les auteurs.

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)

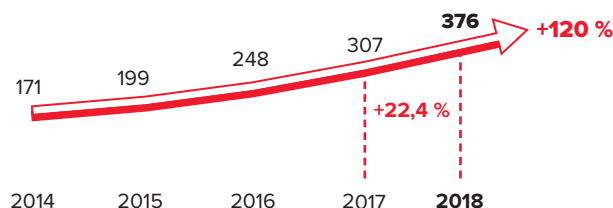


Avec une croissance de 19,6 %, le numérique devient la deuxième source de revenus du Japon devant les catégories direct (live) -ambiance et CD - vidéo. Il représente 22,9 % des collectes du pays, contre 30,8 % pour la catégorie TV et radio.

Le numérique stimule la croissance dans plusieurs autres grands marchés. En Chine, les collectes augmentent plus rapidement que dans tout autre territoire. Elles ont presque

doublé en 2018 grâce au renouvellement de la licence du premier service numérique du pays, Tencent (voir page 49). En Corée, la société KOMCA a déclaré une hausse de 17,7 % des revenus du streaming musical.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)



La VOD favorise la croissance en Australasie

Les abonnements aux services de musique et de vidéo ont fortement stimulé la croissance en Australasie. Les revenus liés à la musique ont augmenté de 10,4 % en monnaie locale en 2018. Différents services locaux de streaming vidéo comme STAN et Lightbox en Nouvelle-Zélande concurrencent l'expansion rapide de Netflix et le dernier venu, Amazon Prime, et influencent positivement les collectes. Disney Plus et Apple TV devraient aussi arriver sur le marché prochainement. Parmi les grands marchés, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des pays où la part du numérique est la plus élevée (26,1 %). Ces revenus ont considérablement progressé grâce à l'expansion du streaming par abonnement et à l'amélioration des taux.

Les collectes totales du secteur ont doublé ces cinq dernières années. En 2018, l'un des premiers accords de licence au monde avec Facebook a permis de générer pour la première fois des revenus pour les auteurs. La croissance du numérique

Sources des collectes nationales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	1 330	+5,3 %	+23,9 %
Littérature	96	-5,8 %	+12,4 %
Arts visuels	4,5	+88,6 %	+174 %
Spectacle vivant	0,4	-6,4 %	-15,7 %
Audiovisuel	0,01	+20,0 %	

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	393	-3,7 %	+5,6 %
Numérique	376	+22,4 %	+120 %
Direct (live) & ambiance	306	+3,0 %	+22,3 %
CD & vidéo	204	+4,7 %	-8,2 %
Reprographie	92	-3,5 %	+9,6 %
Location/prêt public	12	-37,4 %	-46,0 %
Publication	6,5	-3,4 %	-15,4 %
Utilisations pédagogiques	4,6	-16,5 %	
Synchronisation	2,8	-3,4 %	+74,4 %
Reproduction	1,8	+10,3 %	+61,7 %
Droit de suite	0,6	+15,4 %	+55,9 %
Copie privée	0,1	-24,9 %	-2 353 %
Autres	30	+9,8 %	+11,4 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	919	+4,6 %	+29,6 %
Droits mécaniques	390	+9,6 %	+16,7 %
Autres	121	-8,6 %	+3,4 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
	1 430	+4,6 %	+23,2 %

commence toutefois à montrer des signes de ralentissement avec la saturation du nombre d'abonnés. Les revenus digitaux sont limités par la part relativement restreinte versée par des services de contenus générés par l'utilisateur comme YouTube qui exploitent les failles de la législation pour éviter les mêmes conditions de licence que les autres services de musique en ligne.



ASIE-PACIFIQUE

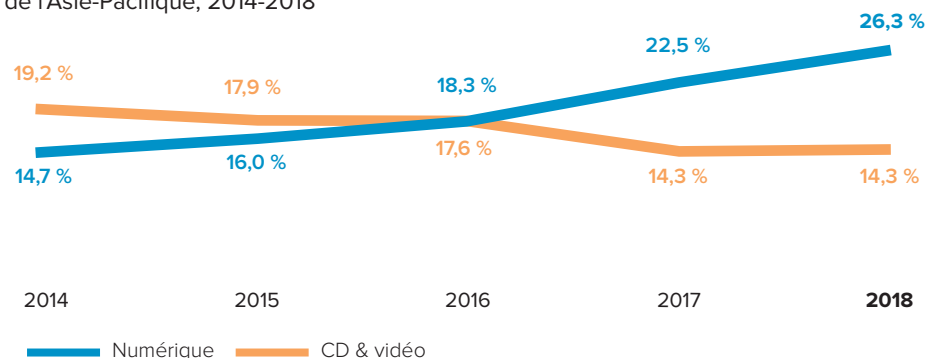
TYPES D'UTILISATION

En Corée, les revenus de la catégorie CD et vidéo demeurent conséquents

La Corée fait partie des leaders mondiaux de la musique en ligne mais connaît aussi une résilience exceptionnelle des supports physiques. Les ventes de CD et vidéos y sont en hausse pour la cinquième année consécutive. Avec une croissance de plus de 30 %, cette source de revenus génère 12 % des collectes du pays.

Cette croissance est favorisée par l'immense popularité des groupes de K-Pop et leurs fans. Leurs supports physiques audio et vidéo conservent une production constante dont le succès ne se dément pas et génèrent une hausse de plus d'un tiers des collectes de droits mécaniques en Corée.

Part du numérique et des revenus CD et vidéo dans les collectes de l'Asie-Pacifique, 2014-2018



Copie privée et droit de suite ont besoin de soutien

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, droit de suite et copie privée ne contribuent que de manière marginale aux revenus de l'Asie-Pacifique. L'Australie est le seul pays de la région qui applique le droit de suite et le système de rémunération pour copie privée du Japon fonctionne mal, d'où les revenus négligeables pour ces deux catégories.

Avec le soutien de la CISAC, les sociétés continuent de faire campagne auprès des pouvoirs publics pour faire appliquer efficacement ces droits essentiels.

Principaux types d'utilisation par répertoire (millions EUR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	393	-3,7 %	+5,6 %
Numérique	376	+22,4 %	+120 %
Direct (live) & ambiance	306	+3,1 %	+22,4 %
Total musique	1 330	+5,3 %	+23,9 %
LITTÉRATURE			
Reprographie	92	-3,5 %	+9,5 %
Utilisations pédagogiques	3,0	-44,8 %	
Autres	0,5	-15,2 %	-44,2 %
Total littérature	96	-5,8 %	+12,4 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	1,8	+10,3 %	+61,7 %
Utilisations pédagogiques	1,6	+5 671 %	
Droit de suite	0,6	+15,4 %	+55,9 %
Total arts visuels	4,5	+88,6 %	+174 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	0,4	-6,4 %	-15,7 %
Total spectacle vivant	0,4	-6,4 %	-15,7 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	0,01	+17,4 %	
Copie privée	0,001	+32,1 %	
Location/prêt public	0,0002		
Total audiovisuel	0,01	+20,0 %	

CHINE

LE NUMÉRIQUE POURSUIT SON ENVOLÉE

Marché prioritaire pour les créateurs et les industries créatives, la Chine continue de s'aligner sur les normes internationales en matière de droit d'auteur et de collectes. Son essor est stimulé par la croissance explosive de la musique en ligne.

Avec la plus grande base de consommateurs de musique en ligne au monde (800 millions d'internautes selon le CNNIC), un petit nombre de services numériques dominants officiels et des services de musique et de vidéo par abonnement en plein essor, la Chine possède encore un immense potentiel de croissance.

Les collectes déclarées par la société musicale MCSC pour 2018 ont fait un bond de 41,0 % pour atteindre 290 millions de yuans. Les revenus du numérique ont plus que doublé en un an (+104 %) et augmenté de 458 % entre 2014 et 2018, une période marquée par une profonde transformation de l'octroi de licences. Le numérique génère désormais 55 % des collectes, faisant de la Chine l'un des pays où il est le plus développé au monde.

De meilleurs tarifs en ligne

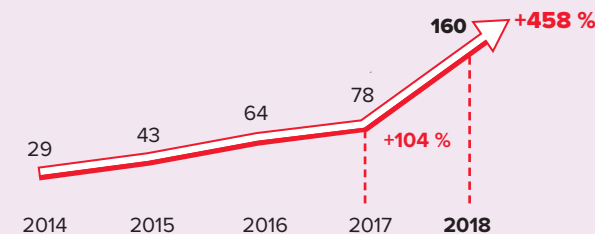
La croissance s'explique en grande partie par la hausse des tarifs prévue par le nouvel accord entre la MCSC et la plus grande plateforme de musique en ligne Tencent Music Entertainment. L'accord couvre tous les services de Tencent, dont QQ Music, Kugou et Kuwo.

Par ailleurs, les autorités chinoises se sont engagées en faveur de la propriété intellectuelle, notamment lors de la China International Import Expo, évènement commercial majeur organisé en novembre 2018, où le Directeur Général de la CISAC a pris la parole.

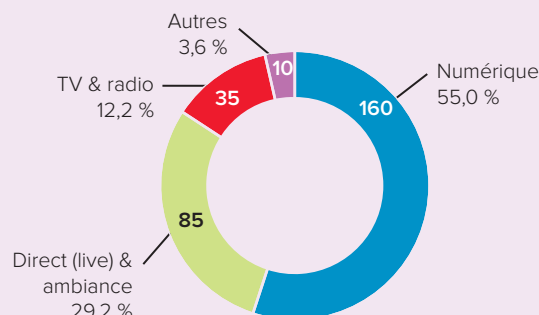
Malgré ces améliorations, un travail supplémentaire reste nécessaire pour faire évoluer les conditions d'octroi de licences et le système de collecte, qui restent faibles par rapport à d'autres grands territoires.

Actuellement au point mort, le projet de loi sur le droit d'auteur tente de répondre à certaines de ces préoccupations

Évolution du numérique 2014-2018 (millions CNY)



Part des collectes par type d'utilisation (millions CNY)

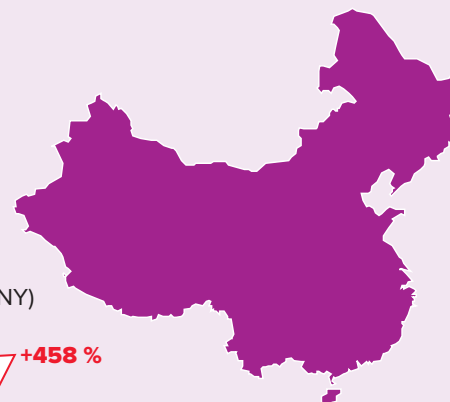


en renforçant les droits et la protection des créateurs de tous les répertoires sur Internet.

Améliorer les tarifs

Malgré le développement du marché chinois, les faibles tarifs pour la radiodiffusion et la musique live et d'ambiance freinent les collectes ces dernières années.

La catégorie TV et radio affiche une baisse 22,1 % en 2018 avec 35 millions de yuans. Pour y remédier, une hausse graduelle des tarifs – la première depuis des années



290 millions de yuans
37 millions d'euros

Collectes par habitant 0,03 €
% d'internautes 54,3 %

Sources des collectes nationales (millions CNY)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	290	+41,0 %	+134 %
Type d'utilisation			
Numérique	160	+104 %	+458 %
Direct (live) & ambiance	85	+17,9 %	+84,9 %
TV & radio	35	-22,1 %	-22,3 %
Synchronisation	4,2	-2,2 %	+239 %
CD & vidéo	3,0	-20,4 %	+106 %
Autres	3,2	+65,3 %	+149 %
Type de droits			
Droits d'exécution	168	+19,3 %	+68,1 %
Droits mécaniques	118	+94,7 %	+418 %
Autres	4,2	-2,2 %	+239 %
Total	290	+41,0 %	+134 %

– a été convenue dans un accord de coopération entre la MCSC et les Commissions Droit d'auteur de la China Radio & Television Association.

Étendre les licences

Le travail d'octroi de licences continue. En 2018, des licences ont été délivrées aux éditeurs de livres intégrant de la musique et des accords ont été signés avec 17 compagnies aériennes de Chine continentale. La MCSC a aussi lancé un nouvel outil qui permet aux utilisateurs de demander l'autorisation d'exploiter les droits musicaux en ligne.

INDE

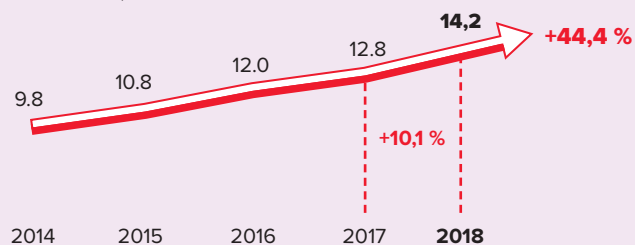
L'ESSOR DU STREAMING PROFITE AUX CRÉATEURS

Les collectes nationales ont fortement augmenté ces deux dernières années, notamment grâce à une série d'accords d'exploitation en ligne, au paiement d'arriérés des années précédentes et à la réforme de la société musicale IPRS, qui a obtenu l'agrément des autorités indiennes et été réadmise au sein de la CISAC en 2018.

Cette tendance s'inscrit dans un contexte où la musique a toujours été en retrait par rapport à d'autres pans du secteur de la création et du divertissement. Le marché indien de la musique, d'une valeur estimée à près de 14 milliards de roupies (176 millions d'euros) en 2018, ne représente qu'une infime part du secteur des médias et du divertissement, qui pèse 1 674 milliards de roupies (21 milliards d'euros).¹

Les données actuelles ne permettent pas une évaluation précise du marché de la musique en Inde mais il connaît clairement une croissance fulgurante. Le marché des enregistrements sonores affiche une hausse de 24,5 % en 2018, alimentée par la croissance de 50 % des revenus du streaming musical (IFPI). Le chiffre d'affaire du secteur a augmenté de 10,1 % selon une combinaison d'indicateurs (FICCI- EY Analysis - A Billion Screens of Opportunity Report 2019), se traduisant aussi par une forte progression des collectes pour les auteurs de musique.

Valeur de l'industrie musicale en Inde 2014-2018 (milliards INR)



Sources : FICCI ; KPMG ; EY

Numérique et télévision, principales sources de croissance

Outre les revenus de l'année calendaire 2018, IPRS a communiqué à la CISAC ses chiffres avant audit jusqu'en avril 2019, qui montrent une envolée de 242 % pour atteindre 1 552 millions de roupies. Cette croissance s'explique largement par le succès du streaming audio et vidéo et devrait se poursuivre.

Depuis 2018, IPRS a conclu des accords avec les principaux acteurs du streaming comme Spotify, Apple et Amazon, ainsi qu'avec YouTube pour ses services de CGU et de streaming musical (déclarations obligatoires d'IPRS). Ces accords et le paiement d'arriérés ont permis de multiplier par plus de sept les revenus du numérique entre avril 2018 et avril 2019.

La croissance du marché indien est principalement due aux exploitations mobiles. En avril 2019, l'Inde comptait plus de 1,16 milliard de connexions mobiles selon business-standard.com, avec plus de 500 millions d'abonnés utilisant un smartphone et l'offre de données mobiles la moins



INR

1,6 milliard de roupies
20 millions d'euros

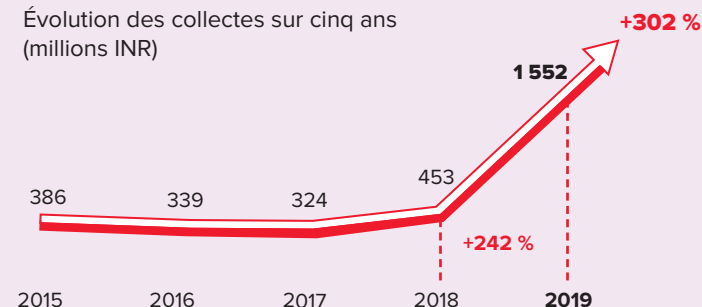
Collectes par habitant 0,01 €
% d'internautes 34,5 %

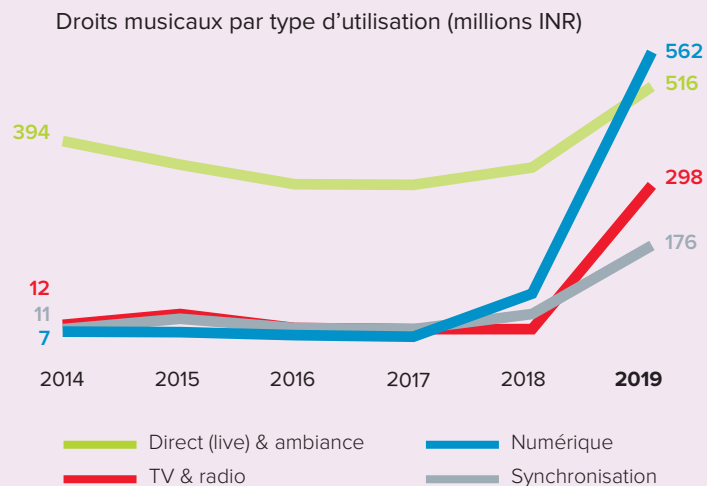
chère du monde. Les téléphones portables sont « le » dispositif d'accès aux contenus des consommateurs indiens.

La télévision génère également plus de revenus à l'heure où IPRS règle des litiges pour l'utilisation passée de musique avec STAR TV et Zee TV, deux des plus grands radiodiffuseurs nationaux (déclarations obligatoires d'IPRS).

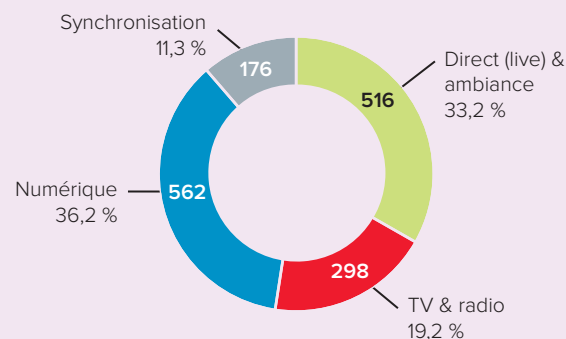
Les revenus de la catégorie TV & radio ont été presque multipliés par douze sur la période 2018-19 grâce à d'importants arriérés des télédiffuseurs. Les droits d'exécution publique ont augmenté de 50,2 %.

Évolution des collectes sur cinq ans (millions INR)





Part des collectes par type d'utilisation (millions INR)



Source des collectes nationales, 2019 (millions INR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	1 552	+242 %	+302 %
Type d'utilisation			
Numérique	562	+649 %	+7 946 %
Direct (live) & ambiance	516	+50,2 %	+47,1 %
TV & radio	298	+448 %	+1 858 %
Synchronisation	176	+11 312 %	+1 223 %
Type de droits			
Droits d'exécution	1 376	+227 %	+269 %
Autres	176	+448 %	+1 223 %
Total	1 552	+242 %	+302 %

Modernisation de la loi sur le droit d'auteur

Le cadre de protection des créateurs en Inde s'est amélioré. En 2012, la loi sur le droit d'auteur de 1957 a été amendée et accorde des droits spécifiques, inaliénables et sans précédent aux paroliers et compositeurs, leur permettant de revendiquer « une part égale des revenus » pour l'utilisation des compositions musicales et des paroles « sous quelque forme que ce soit ».

Les auteurs de musique en ont déjà pleinement bénéficié au cours de l'année écoulée. IPRS, la seule société d'auteurs du pays, est désormais habilitée à agir en tant qu'OGC exclusivement pour le compte des auteurs. IPRS gère les droits d'exécution et les droits mécaniques.

L'industrie du disque exerçait un large contrôle sur le secteur de l'édition musicale en Inde, détenant et autorisant l'exploitation des droits d'enregistrement sonore et des droits d'édition. IPRS s'est imposée en faisant figure d'exception à cette règle générale et a été rejointe par la plupart des éditeurs nationaux et internationaux.

IPRS a été réaccreditée par les autorités indiennes fin 2017 et a pu mettre en application la loi [indienne] sur le droit d'auteur de 1957. Elle a été réadmise parmi les membres de la CISAC en décembre 2018 après avoir réformé ses Statuts et ses politiques.

Problèmes juridiques et politiques

Le secteur musical en Inde reste dans une situation incertaine à la suite d'une proposition d'amendement de la législation en vue d'étendre le système de licence légale de radiodiffusion au streaming musical. Cela compliquerait beaucoup l'octroi de licences en Inde, en particulier quand on sait que le streaming musical représente une part essentielle des revenus.

Au sujet des propositions d'amendement, les membres du gouvernement indien réfléchissent aux retours reçus des acteurs du secteur. La situation se complique avec la réticence persistante de différentes plateformes, en

particulier les radios FM, à payer les droits dus. IPRS a engagé des poursuites contre différents utilisateurs, dont l'opérateur télécom Vodafone, au cours de l'année écoulée.

1- FICCI- EY Analysis - A Billion Screens of Opportunity Report 2019

RÉGION

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

CROISSANCE DU NUMÉRIQUE,
DÉCLIN DES REVENUS TV ET RADIO

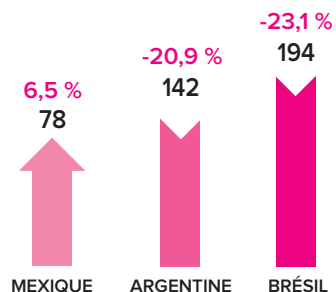
-13,6 %



525

(millions EUR)

Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions EUR)



Depuis plusieurs années, le marché latino-américain et caribéen est marqué par une hausse rapide des revenus du numérique, principalement grâce au streaming. Une série d'accords de licence avec les services numériques locaux et internationaux a stimulé la croissance et favorisé l'accès à une grande part du répertoire régional partout dans le monde.

Deux des principaux contributeurs de la région, le Brésil et le Mexique, connaissent une évolution tout à fait différente : le premier s'appuie sur la vigueur de la télé- et radiodiffusion tandis que le deuxième connaît une transition numérique plus rapide.

Les revenus du numérique continuent à augmenter mais les collectes régionales totales ont reculé de 13,6 % en 2018 sous l'effet d'une conjugaison de facteurs : déclin des recettes publicitaires des télé- et radiodiffuseurs, baisse des arriérés des années précédentes au Brésil, fluctuations monétaires en Argentine.

En 2018, les collectes totales de la région Amérique latine et Caraïbes ont atteint 525 millions d'euros.

Avec une croissance de 49,1 % à 76 millions d'euros en 2018, le numérique a fait un bond impressionnant ces dernières années par rapport aux autres régions. Malgré un léger recul de 1,8 % à 50 millions d'euros en 2018, les collectes liées au répertoire

audiovisuel affichent une croissance vigoureuse sur cinq ans (+45,2 %).

Au Brésil, les revenus générés par le streaming vidéo et le cinéma augmentent rapidement mais, globalement, le marché est en déclin car le flux de collectes liées aux œuvres initialement non identifiées a diminué. De plus, la chute des recettes publicitaires et le détournement des consommateurs des médias traditionnels au profit du streaming vidéo à la demande se font également sentir.

Au Mexique, l'essor du numérique continue de stimuler la croissance générale (+6,5 %) dans le troisième contributeur de la région. Ce secteur représente près de la moitié des collectes du pays.



24 pays



50 membres



525 millions €



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES UTILISATIONS ET RÉPERTOIRES

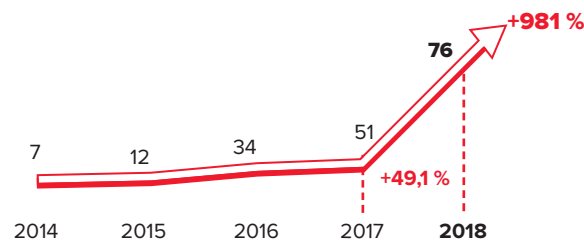
La VOD soutient l'essor du numérique

Avec une croissance de 49,1 % en 2018, le numérique génère 76 millions d'euros à l'échelle régionale, des revenus multipliés par plus de dix (+981 %) depuis 2014. Les quatre principaux contributeurs dans ce secteur sont le Mexique, le Brésil, le Chili et l'Argentine.

Les nombreux accords avec les plateformes numériques ont été favorisés par le guichet unique d'octroi de licences LATINAUTOR ; certains de ses membres au Salvador et en Bolivie ont collecté pour la première fois. Les accords conclus avec Amazon Music, Amazon Prime et Facebook ont dopé les collectes.

Le Brésil a renouvelé ses accords avec Amazon Video, Facebook, Google Play, ABRAPLEX et Tim Music by Deezer et enregistré une hausse de 40,8 % dans ce secteur. Au Chili, le numérique fait un bond de 263 % pour atteindre 7 millions d'euros grâce à la régularisation des arriérés des années précédentes.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)

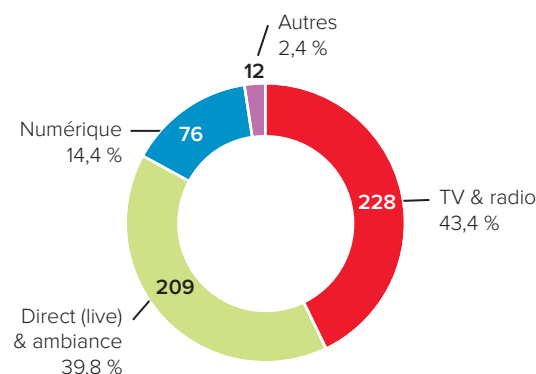


Direct (live) et ambiance

Le direct (live) et ambiance affiche une croissance vigoureuse dans cette région qui attire les artistes européens et américains en tournée. Ces revenus s'élèvent à 209 millions d'euros en 2018 et représentent 39,8 % des collectes régionales. Les collectes liées aux exploitations dans les cinémas ont augmenté de 333 % au Brésil grâce à un nouvel accord entre sociétés et exploitants.

La Colombie, le Costa Rica, le Guatemala et le Panama enregistrent une hausse des revenus direct (live) et ambiance supérieure à 10 %.

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



Promouvoir la copie privée au Mexique

Les revenus liés à la copie privée sont en hausse mais ils viennent exclusivement du Paraguay et du Pérou qui a collecté ce type de revenus pour la première fois en 2018. Obtenir une loi sur la copie privée est devenu l'une des principales priorités de la SACM, la société musicale mexicaine. De nouvelles lois sont également en projet en République dominicaine et au Pérou.

Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	461	-14,1 %	-0,1 %
Audiovisuel	49	-1,8 %	+45,2 %
Spectacle vivant	14	-29,5 %	-5,2 %
Arts visuels	0,4	-8,9 %	-5,4 %
Littérature	0,0	-79,3 %	-92,1 %

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
TV & radio	228	-24,7 %	-23,4 %
Direct (live) & ambiance	209	-11,3 %	+12,1 %
Numérique	76	+49,1 %	+981 %
Synchronisation	9,2	-34,7 %	-8,0 %
CD & vidéo	1,0	-39,2 %	-67 %
Copie privée	0,7	+4,3 %	+579 %
Reproduction	0,7	-15,5 %	-10,9 %
Droit de suite	0,3	+120 %	-
Autres	0,4	-20,4 %	-91,3 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	507	-13,3 %	+2,6 %
Droits mécaniques	7,2	+1,0 %	+23,7 %
Autres	11	-31,5 %	+0,2 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Total	525	-13,6 %	+2,8 %



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

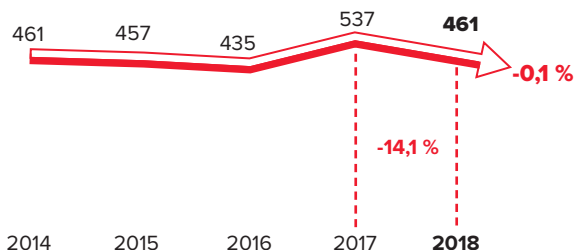
UTILISATIONS ET RÉPERTOIRES

Le Mexique stimule la croissance du répertoire musical

La région a collecté 461 millions d'euros pour le répertoire musical. Cette baisse de 14,1 % par rapport à 2017 se traduit toutefois par une hausse de 5,7 % à taux de change constants. On observe une forte croissance au Mexique (+6,5 %) et dans les catégories numérique et direct (live) et ambiance pour l'ensemble de la région.

Au Brésil, au-delà de l'impact négatif de la baisse des arriérés, la société musicale UBC a déclaré pour la première fois des revenus numériques supérieurs à ceux de la télévision payante. Les revenus TV et radio sont en déclin à cause de la chute des recettes publicitaires et de l'abandon du câble pour les services de VOD.

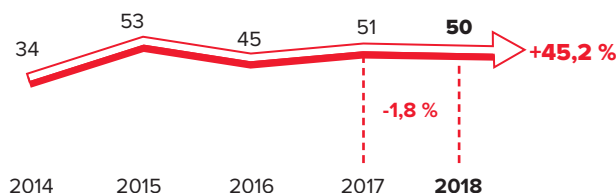
Collectes régionales liées au répertoire musical, 2014-2018 (millions EUR)



Progression des revenus audiovisuels

La région Amérique latine et Caraïbes a généré 50 millions d'euros pour les créateurs audiovisuels en 2018 grâce à des années de lobbying fructueux pour les droits des scénaristes et réalisateurs.

Collectes régionales liées au répertoire audiovisuel, 2014-2018 (millions EUR)



Grâce à l'adoption de la loi Pepe Sánchez en 2017, la Colombie rejoint l'Argentine, le Mexique et l'Uruguay au nombre des pays qui collectent des droits audiovisuels. Le léger déclin régional s'explique par un paiement ponctuel des télé- et radiodiffuseurs en 2017 en Argentine, premier pays contributeur pour ce répertoire. Le deuxième pays contributeur, le Mexique, affiche une hausse de 16,4 % avec 5,8 millions d'euros collectés.

Les perspectives de croissance sont prometteuses après que la Colombie a autorisé la société REDES et le Brésil les sociétés DBCA et GEDAR à commencer les collectes.

Principaux types d'utilisation par répertoire (millions EUR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
MUSIQUE			
Direct (live) & ambiance	194	-9,5 %	+14,2 %
TV & radio	180	-29,2 %	-32,3 %
Numérique	75	+49,3 %	+978 %
Total musique	461	-14,1 %	-0,1 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	48	-1,1 %	+50,7 %
Direct (live) & ambiance	1,7	-18,2 %	-31,4 %
Numérique	0,2	-5,2 %	
Total audiovisuel	50	-1,8 %	+45,2 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	14	-29,5 %	-5,1 %
TV & radio	0,2	-25,4 %	-9,4 %
Total spectacle vivant	14	-29,5 %	-5,2 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	0,3	-15,5 %	-10,9 %
Droit de suite	0,1	+120 %	
Numérique	0,004	+93,9 %	+209 %
Total arts visuels	0,4	-8,9 %	-5,4 %
LITTÉRATURE			
Direct (live) & ambiance	0,0	-79,3 %	-92,1 %
Total littérature	0,0	-79,3 %	-92,1 %



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

UTILISATIONS ET RÉPERTOIRES

Le droit de suite soutient les arts visuels

En Amérique latine, sept pays seulement collectent des droits pour les artistes visuels. Le montant total est modeste mais les revenus du droit de suite ont plus que doublé en 2018. L'Uruguay est le seul pays à collecter ce type de droits.

Différentes initiatives tentent de développer les sociétés d'arts visuels dans la région. Le Groupe de sociétés d'arts visuels d'Amérique latine, créé en fin d'année 2018, réunit les sociétés AGADU, APSAV, ARTEGESTION, AUTVIS, CREAMAGEN, SAVA et SOMAAP. Visant à créer de nouvelles sociétés et à soutenir celles existantes pour développer les collectes liées à ce répertoire, il a déjà apporté son aide aux sociétés au Chili, en Équateur et au Pérou.

Évolution dans les pays qui collectent des droits pour les arts visuels, 2017-2018

PAYS	ÉVOLUTION
ARGENTINE	-60,8 %
BRÉSIL	-23,0 %
CHILI	-73,7 %
ÉQUATEUR	-
MEXIQUE	+23,4 %
PÉROU	-
URUGUAY	+120 %

Spectacle vivant et littérature

Neuf pays de la région collectent des droits pour le spectacle vivant. L'Argentine génère 84,6 % de ces revenus, devant l'Uruguay avec 9,7 %.

Le Mexique est le seul pays à avoir déclaré des collectes pour le répertoire littéraire en 2018, avec la catégorie direct (live) et ambiance comme seule source de revenus.

Évolution dans les pays qui collectent des droits pour le spectacle vivant, 2017-2018

PAYS	ÉVOLUTION
ARGENTINE	-32,5 %
BRÉSIL	-21,6 %
CHILI	-0,0 %
COLOMBIE	-9,8 %
MEXIQUE	-50,4 %
PÉROU	+173 %
URUGUAY	+3,2 %

MEXIQUE

LE NUMÉRIQUE ET DE NOUVEAUX ACCORDS DE LICENCE STIMULENT LA CROISSANCE

Entre 2014 et 2018, le Mexique a connu une croissance remarquable des collectes de 115 % principalement due au bon comportement des répertoires musical, audiovisuel et des arts visuels. En 2018, les collectes ont augmenté de 13,3 % pour atteindre 1 773 millions de pesos mexicains (78 millions d'euros).

Avec plus de 90 % des collectes totales, le répertoire musical affiche une envolée du numérique grâce à l'essor du streaming par abonnement. Ces revenus ont fait un bond de près de 1 600 % depuis 2014 et augmenté de 58,0 % en 2018. Le numérique génère désormais la moitié (48,9 %) des droits musicaux au Mexique, un record parmi les 20 pays les plus performants au monde.

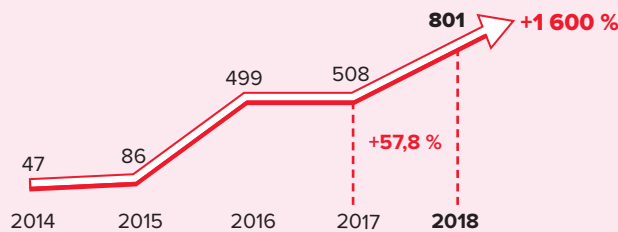
De nouveaux accords de licence

La société musicale mexicaine SACM a créé un guichet unique avec les éditeurs de musique pour faciliter la délivrance des licences aux FSN. En 2018, de nouveaux accords ont ainsi été signés avec Amazon Prime, Amazon Music et Facebook (couvrant également Instagram, Messenger, WhatsApp, Oculus VR, tbh et Watch). Il s'agit pour Facebook du premier accord conclu en Amérique latine avec un réseau social, et l'un des premiers au monde. La SACM a également renouvelé ses accords de licence avec les principaux FSN du pays : Spotify et Google.

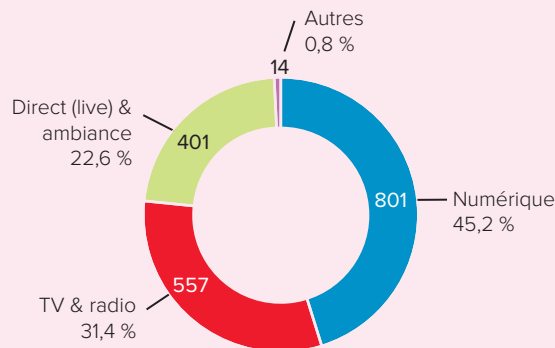
Les revenus de la catégorie TV & radio ont bien résisté malgré un marché publicitaire sous pression. La chute de 23,9 % des revenus liés à la radio- et télédiffusion de musique entre 2017 et 2018 s'explique par des paiements rétroactifs des opérateurs du câble et du satellite en 2017, absents en 2018. Les services de vidéo à la demande par abonnement ont également contribué à la hausse des revenus.

Les droits audiovisuels ont augmenté de 23,9 %, essentiellement grâce aux droits collectés par la société audiovisuelle

Évolution du numérique 2014-2018 (millions MXN)



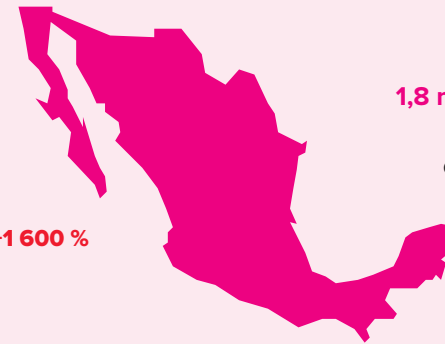
Part des collectes par type d'utilisation (millions MXN)



Directores pour l'utilisation de musique au cinéma en 2017 et 2018. Les collectes de la société audiovisuelle SOGEM auprès des télédiffuseurs affichent aussi une forte croissance. Les collectes liés aux arts visuels ont augmenté de 31,3 % en 2018 grâce à la hausse des droits de reproduction collectés par la SOMAAP.

Opportunités pour la copie privée

Les organisations de gestion collective mexicaines ont bon espoir de profiter prochainement d'une nouvelle source de revenus. Avec le soutien de la CISAC et du CIAM, elles



1,8 milliard de pesos mexicains
78 millions d'euros

Collectes par habitant 0,62 €
% d'internautes 63,9 %

Sources des collectes nationales (millions MXN)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	1 635	+12,7 %	+128 %
Audiovisuel	131	+23,9 %	+32,2 %
Arts visuels	3,1	+31,3 %	+9,6 %
Spectacle vivant	2,9	-47,2 %	-25,4 %
Littérature	0,01	-78,0 %	-89,9 %

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Numérique	801	+57,8 %	+1600 %
TV & radio	557	-17,4 %	+3,8 %
Direct (live) & ambiance	401	+8,2 %	+80,6 %
CD & vidéo	6,1	-23,2 %	-52,2 %
Synchronisation	4,4	+112 %	+585 %
Reproduction	3,1	+31,3 %	+9,6 %
Autres	0,02	-34,7 %	-98,3 %

Type de droits	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Droits d'exécution	1 759	+13,3 %	+118 %
Droits mécaniques	6,1	-23,2 %	-52,2 %
Autres	7,5	+68,9 %	+89,2 %

Total	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
	1 773	+13,3 %	+115 %

réclament une clarification de l'Article 40 de la loi fédérale sur le droit d'auteur, qui introduit une disposition sur la copie privée pour dédommager les ayants droit pour la reproduction d'œuvres protégées sur différents dispositifs mais sans définir à qui elle s'applique ni quels sont les tarifs et mécanismes applicables pour faire respecter ce droit à rémunération.

CHILI

ÉVOLUTION POSITIVE DU NUMÉRIQUE ET DU RÉPERTOIRE LOCAL

En 2018, les collectes du Chili ont renoué avec la croissance après un léger déclin en 2017. Les collectes atteignent 29,7 millions d'euros (+20,3 %) grâce à des paiements rétroactifs et à la forte croissance du numérique. Les revenus des créateurs ont augmenté de 47,6 % entre 2014 et 2018.

Le numérique représente désormais 23,8 % des collectes nationales en sachant qu'un arriéré exceptionnel vient gonfler les chiffres de 2018. La musique en ligne et l'essor des services par abonnement et du streaming ont stimulé la croissance et compensé la chute de 13,4 % des revenus TV et radio, y compris du câble et du satellite.

Le secteur numérique a aussi bénéficié de paiements rétroactifs de différents utilisateurs en ligne via la plateforme internationale d'octroi de licences LATINAUTOR.

De nouveaux tarifs pour la télévision

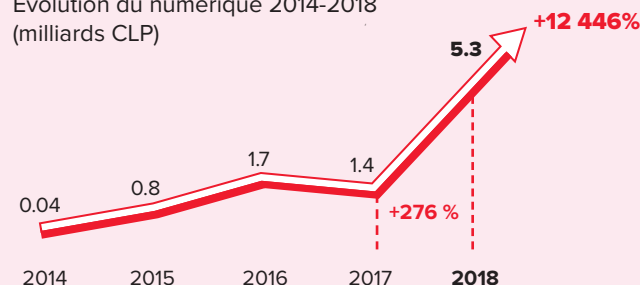
Les collectes de droits musicaux ont pâti de la baisse des droits d'exécution publique versés par les grandes chaînes de supermarchés qui préfèrent désormais des fournisseurs proposant de la musique libre de droits.

Le déclin des revenus TV et radio liés à la musique s'explique par la situation financière difficile de certaines stations de radio et les actions des télédiffuseurs hertziens, qui ont imposé un moratoire sur le paiement des droits pendant la négociation des nouveaux tarifs avec la société musicale SCD. Un nouvel accord tarifaire avec les télédiffuseurs courant jusqu'en 2035 est désormais en vigueur et influencera positivement les revenus en 2019.

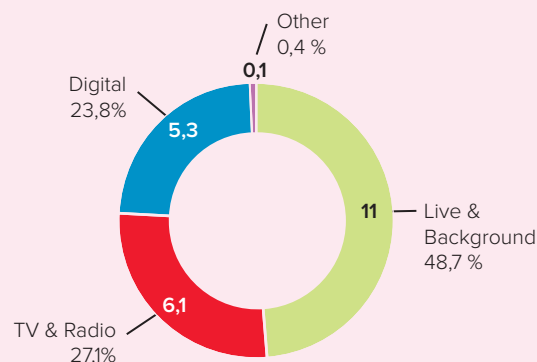
Promotion du répertoire local

La loi qui oblige les stations de radio à diffuser au moins 20 % de répertoire local profite aux membres de la SCD. En 2018, une enquête menée par GFK Adimark pour le compte de la société a montré le succès croissant de la musique locale au Chili : 64 % des répondants ont affirmé

Évolution du numérique 2014-2018 (milliards CLP)



Part des collectes par type d'utilisation (milliards CLP)



apprécier la musique nationale contre seulement 54 % en 2016.

La société ATN, qui représente les auteurs du spectacles vivant, a enregistré une hausse de 3,8 % de ses collectes en 2018 grâce aux performances de la catégorie direct (live) et ambiance. Les collectes liées aux arts visuels ont décliné après avoir atteint un pic en 2017 suite à deux grandes expositions d'artistes internationaux représentés par la société d'arts visuels Creaimagen.



CLP

22 milliards de pesos chiliens
30 millions d'euro

Collectes par habitant 1,59 €
% d'internautes 82,3 %

Sources des collectes nationales (millions CLP)

Repertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	22 227	+20,7 %	+48,2 %
Spectacle vivant	257	+3,8 %	+13,0 %
Arts visuels	9	-72,7 %	-11,7 %
Type d'utilisation			
Direct (live) & ambiance	10 960	+8,4 %	+23,3 %
TV & radio	6 101	-13,4 %	-0,9 %
Numérique	5 348	+276 %	+12 446 %
CD & vidéo	43	-32,1 %	-43,3 %
Synchronisation	33	+65,8 %	-44,2 %
Reproduction	9	-72,7 %	-11,7 %
Type de droits			
Droits d'exécution	22 409	+20,6 %	+48,6 %
Droits mécaniques	43	-32,1 %	-48,3 %
Autres	42	-20,8 %	-39,3 %
Total	22 494	+20,3 %	+47,6 %

RÉGION

AFRIQUE

DES COLLECTES LIMITÉES
MAIS EN HAUSSE

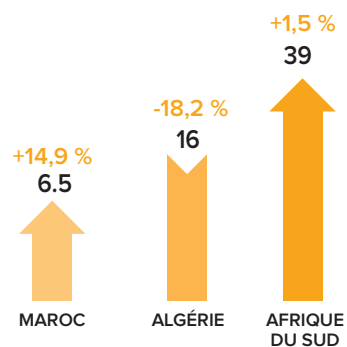
+0,7 %



78

(millions EUR)

Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions EUR)



En 2018, les sociétés africaines ont collecté 78 millions d'euros. Cette faible hausse (+0,7 %) est principalement due aux fluctuations monétaires. À taux de change constants, la région afficherait une croissance de 5,8 %.

Les droits collectés pour le compte des créateurs africains restent bien inférieurs à la production créative de la région et génèrent moins de 1 % des collectes mondiales. Mais la croissance sur cinq ans est bien là (+29,1 %), soutenue par des revenus TV et radio substantiels et en hausse en Afrique du Sud, une croissance vigoureuse au Maroc et des systèmes de collecte plus efficaces dans différents pays.

La catégorie TV et radio est la première source de revenus des sociétés africaines mais le numérique représente un marché considérable, largement sous-exploité. Les revenus du numérique ont augmenté de 32,5 % sur cinq ans en particulier en



0,8 %

Part de l'Afrique
dans les collectes mondiales



32 pays



37 membres



78 millions €

Afrique du Sud et au Sénégal et divers petites sociétés du continent.

La rémunération pour copie privée est une source de revenus majeure dans la région. Ces collectes ont augmenté de 69 % depuis 2014 pour atteindre 12 millions d'euros.

La région est en progrès malgré le manque de mesures d'application du droit d'auteur et la résistance des radiodiffuseurs. Le Burkina Faso, le Cap-Vert, Djibouti, le Mali, l'Île Maurice, le Sénégal, les Seychelles, le Togo et la Zambie font partie des nombreux pays africains qui affichent une croissance à deux chiffres en 2018. L'Afrique du Sud, l'Algérie et le Maroc génèrent à eux seuls près des quatre cinquième des collectes régionales (78,4 %).



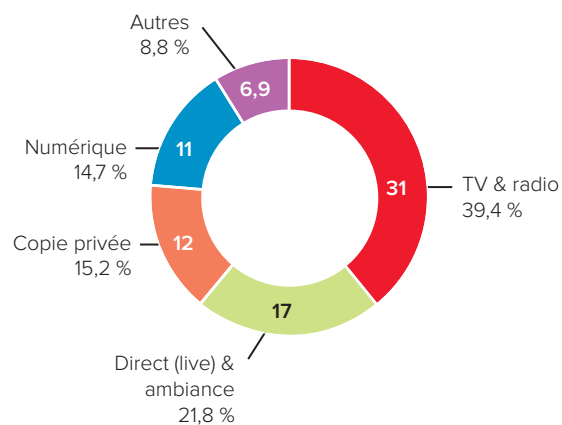
AFRIQUE TYPES D'UTILISATION

Les types d'utilisation traditionnels dominent

Les catégories TV - radio et direct (live) - ambiance restent les premières sources de revenus en Afrique. Les revenus TV et radio ont augmenté de 5,5 % en 2018 tandis que le direct (live) et ambiance recule de 0,9 %.

Le travail se poursuit pour former les sociétés à surveiller les utilisations, renforcer la sensibilisation au droit d'auteur et amener les utilisateurs à payer. Les sociétés rapportent notamment une évolution positive au Sénégal où la SODAV a ouvert un nouveau bureau d'octroi de licences, en Côte d'Ivoire où le BURIDA a récupéré des arriérés auprès des radiodiffuseurs et au Malawi, qui a commencé à collecter la rémunération pour copie privée (voir l'étude de cas du Malawi page 32).

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)

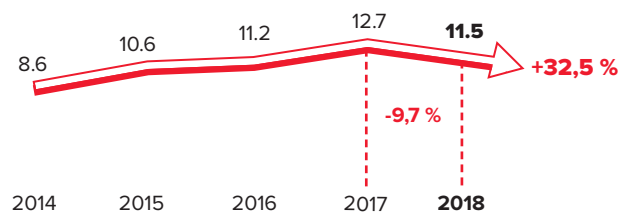


Des créateurs lésés par les télé- et radiodiffuseurs

Les revenus TV et radio ont augmenté de 5,5 % pour atteindre 31 millions d'euros en 2018 mais les difficultés à convaincre les acteurs du secteur d'obtenir une licence limitent la croissance. Les déclarations des sociétés montrent que près de la moitié des stations de radio de la région n'ont pas de licence tandis que d'autres, y compris des radiodiffuseurs publics, ne payent pas les droits dus.

Les OGC se battent pour augmenter le nombre de licences et améliorer les tarifs. Le Bénin et l'Afrique du Sud ont notamment attiré l'attention sur des tarifs obsolètes, inchangés depuis plus de vingt ans.

Évolution du numérique 2014-2018 (millions EUR)



Source des collectes régionales (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Musique	72	+1,8 %	+35,8 %
Littérature	3,9	-14,9 %	-11,2 %
Spectacle vivant	1,3	+10,5 %	-8,5 %
Audiovisuel	0,8	-15,1 %	-50,0 %
Arts visuels	0,01	-59,2 %	-61,3 %
Type d'utilisation			
TV & radio	31	+5,5 %	+23,8 %
Direct (live) & ambiance	17	-0,9 %	+13,3 %
Copie privée	12	+10,6 %	+69,0 %
Numérique	11	-9,7 %	+32,5 %
Reprographie	3,1	-4,5 %	+15,9 %
CD & vidéo	2,3	-14,5 %	+114 %
Reproduction mécanique	0,1	-20,1 %	-45,2 %
Location/prêt public	0,1	-0,0 %	+8,7 %
Reproduction	0,01	-72,6 %	-77,4 %
Autres	1,2	-14,4 %	+47,5 %
Type de droits			
Droits d'exécution	48	-2,3 %	+20,2 %
Droits mécaniques	15	+4,2 %	+39,4 %
Autres	15	+7,7 %	+54,4 %
Total	78	+0,7 %	+29,1 %



AFRIQUE TYPES D'UTILISATION

La copie privée gagne du terrain

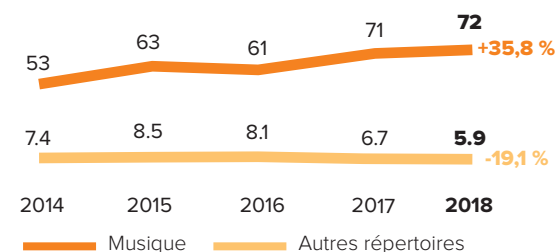
Avec des revenus supérieurs à ceux du numérique en 2018, les collectes liées à la copie privée ont augmenté de 10,6 % pour atteindre 12 millions d'euros. Cette catégorie affiche une croissance de 69 % sur cinq ans et devient l'une des principales sources de revenus des créateurs et des sociétés de la région.

La part de la copie privée dans les collectes totales est particulièrement élevée dans huit pays, dont l'Algérie (27,9 %), le Burkina Faso (59,3 %) et le Maroc (79,1 %), où cette source de revenus a augmenté de 21,1 % pour dépasser les 5 millions d'euros alors que les collectes n'ont commencé qu'en 2017. Cette année là, les revenus de la copie privée ont plus que quintuplé au Cap-Vert et plus que doublé au Burkina Faso. Le Malawi a collecté pour la première fois ces revenus en 2018.

Plusieurs pays cherchent à améliorer ou mettre en place la rémunération pour copie privée, ce qui permettrait d'augmenter sa part dans les collectes régionales, au-delà des 15,2 % actuels.

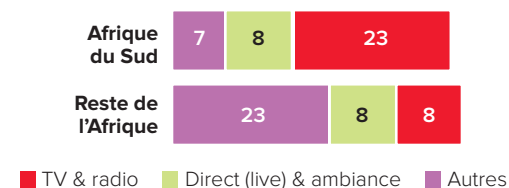
Alors que la RSAU fait campagne pour que le Rwanda légifère sur la question, la GHAMRO espère une révision de la loi ghanéenne pour élargir les dispositifs concernés aux disques durs, aux téléphones et ordinateurs portables.

Évolution du répertoire musical et des autres répertoires, 2014–2018 (millions EUR)



Ces réformes sont soutenues par une dynamique régionale. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) appelle ses membres à adopter un système de copie privée dans les deux ans. En cas de non-respect, l'UEMOA appliquera des sanctions. La CISAC aidera les sociétés à renforcer leurs capacités en conséquence.

L'Afrique du Sud, principale source des revenus TV et radio (millions EUR)



Principaux types d'utilisation par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	30	+7,4 %	+26,4 %
Direct (live) & ambiance	17	-0,9 %	+13,9 %
Numérique	11	-9,7 %	+34,2 %
Total musique	72	+1,8 %	+35,8 %
LITTÉRATURE			
Reprographie	3,1	-4,4 %	+15,9 %
TV & radio	0,5	-54,1 %	-41,6 %
Copie privée	0,2	-1,0 %	-60,9 %
Total littérature	3,9	-14,9 %	-11,2 %
SPECTACLE VIVANT			
Copie privée	0,5	-17,2 %	-34,0 %
TV & radio	0,4	+77,2 %	+68,4 %
Direct (live) & ambiance	0,2	-1,2 %	-26,6 %
Total spectacle vivant	1,3	+10,5 %	-8,5 %
AUDIOVISUEL			
Copie privée	0,5	+1,0 %	-53,0 %
TV & radio	0,2	-36,9 %	-44,6 %
Location/prêt public	0,1	-0,0 %	+8,7 %
Total audiovisuel	0,8	-15,1 %	-50,0 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	0,007	-72,6 %	-77,4 %
TV & radio	0,006	+7,7 %	+55,7 %
Direct (live) & ambiance	0,001	+58,4 %	-26,0 %
Total arts visuels	0,014	-59,2 %	-61,3 %



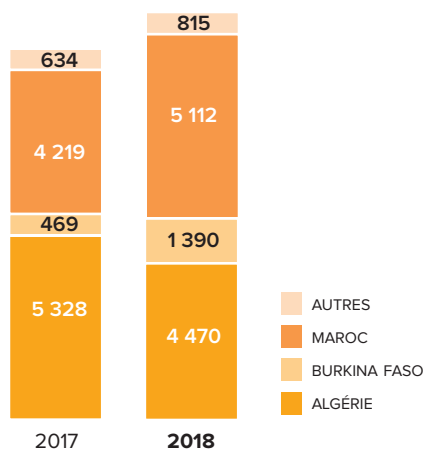
AFRIQUE RÉPERTOIRES

La musique devance tous les autres répertoires

Les collectes liées au répertoire musical ont augmenté de 1,8 % en 2018 et de 35,8 % sur cinq ans, un taux de croissance seulement dépassé par la région Canada/États-Unis (+65,2 %) sur la même période. La musique représente 92,4 % des collectes régionales.

Treize pays ont déclaré des collectes pour le répertoire littéraire, en baisse de 14,9 % à 3,9 millions d'euros en 2018. L'Afrique du Sud et l'Algérie sont les deux plus grands contributeurs avec respectivement 80,3 % et 14,0 % des collectes. La reprographie (81,9 %) et la catégorie TV et radio (10,5 %) sont les deux principaux types d'utilisation pour ce répertoire.

Principaux pays contributeurs des collectes liées à la copie privée (millions EUR)



Autres répertoires

Comme d'autres marchés émergents, l'Afrique a besoin de sociétés pour gérer d'autres répertoires que la musique. À l'Île Maurice, la MASA a annoncé qu'elle s'apprête à devenir une société multi-répertoires et à gérer les répertoires littéraire, spectacle vivant et audiovisuel.

Les répertoires arts visuels, spectacle vivant et audiovisuel génèrent moins de 3 % des collectes du continent africain. Les sociétés ont collecté 1,3 million d'euros pour le spectacle vivant en 2018, soit une hausse de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

Les collectes liées aux arts visuels et à l'audiovisuel sont en déclin. Ces collectes viennent surtout d'Afrique du Sud (78,6 %), du Togo (9,1 %) et du Burkina Faso (6,6 %) pour les arts visuels et du Burkina Faso (42,3 %), d'Algérie (35,8 %) et d'Égypte (18,5 %) pour l'audiovisuel.

Évolution sur cinq ans des collectes des pays africains

L'Afrique a surmonté différentes épreuves politiques, législatives, judiciaires et divers défis au cours des cinq dernières années. Ses collectes ont augmenté de 29,1 %. Le tableau ci-dessous montre les dix principaux pays contributeurs dont les collectes excèdent 700 000 euros et leur évolution sur cinq ans (l'Algérie aurait affiché une croissance positive en monnaie locale).

Top 10 des pays contributeurs en Afrique, part des collectes régionales et évolution 2014-2018 (millions EUR)

PAYS	2018 Droits collectés	Part des collectes régionales	Évolution sur 5 ans
AFRIQUE DU SUD	39	49,6 %	+30,1 %
ALGÉRIE	16	20,5 %	-10,2 %
MAROC	6,5	8,3 %	+77,2 %
CÔTE D'IVOIRE	4,5	5,7 %	+76,6 %
BURKINA FASO	2,3	3,0 %	+15,8 %
ZAMBIE	1,4	1,8 %	+50,1 %
SÉNÉGAL	1,2	1,6 %	+94,0 %
ZIMBABWE	1,0	1,3 %	+70,5 %
ÎLE MAURICE	1,0	1,2 %	+32,8 %
GHANA	0,8	1,0 %	

SÉNÉGAL STABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT RIMENT AVEC PROGRÈS

Le Sénégal est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir su adapter son processus de collectes aux nouvelles technologies, en passant d'une consommation purement physique à une consommation numérique des œuvres créatives. Même si elles demeurent d'un faible niveau, ces cinq dernières années, les collectes issues du digital ont été multipliées par cinq avec une hausse de 465%.

La société d'auteurs nationale, SODAV, qui a récemment été privatisée, a contribué à générer une forte croissance en 2018. Les collectes ont ainsi augmenté de 27,1% pour atteindre 794 millions de Francs CFA (environ 1 210 000 €), et affichent une hausse de 94% depuis 2014. Il existe néanmoins de nombreux obstacles qui empêchent d'établir un système de paiement des redevances sain et opérationnel au profit des auteurs.

Forte hausse des collectes issues du secteur numérique

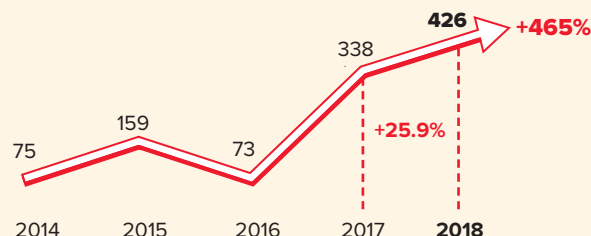
Dans le secteur numérique, au contraire d'autres régions, les téléchargements de sonneries représentent la vaste majorité des revenus, et le Sénégal a réussi à monétiser ce format numérique spécifique. En 2018, sur la totalité des revenus générés par l'exploitation numérique (426 millions de Francs CFA, soit environ 650 K€), les sonneries ont représenté une part de 98%. Même si elles affichent aujourd'hui un faible niveau, les collectes issues du secteur numérique présentent un immense potentiel de croissance. Au Sénégal, la pénétration d'internet augmente rapidement à un taux supérieur à la moyenne pour la région mais plafonne actuellement à 29,6% (2017) selon la Banque mondiale.

La société membre de la CISAC, la SODAV, a conclu des accords de licence numérique avec les deux principaux opérateurs de télécommunications du pays, Sonatel-Orange et Tigo, et un troisième opérateur, Expresso, devrait également obtenir une licence en 2019. Par ailleurs, les négociations se poursuivent pour conclure un nouvel accord de licence régissant les activités de YouTube dans le pays.

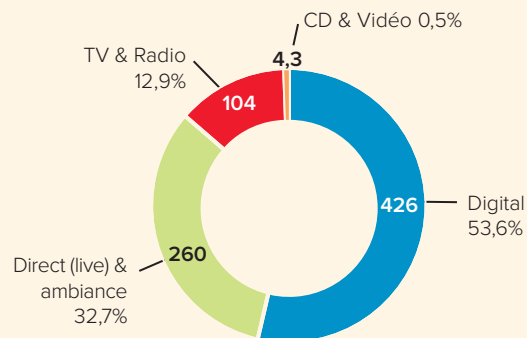
S'employer à faire payer les radiodiffuseurs et télédiffuseurs

Dans le secteur de la télé- et radiodiffusion, la société s'emploie actuellement à récupérer des sommes très importantes qui n'ont pas été payées depuis de nombreuses années. Les collectes de droits audiovisuels pour les utilisations TV et radio

Croissance du digital et du multimédia 2014-2018 (en millions XOF)



Principaux types d'utilisation (million XOF)



ont presque doublé (hausse de 172%) en 2018 pour atteindre la somme de 104 millions de Francs CFA (environ 159 K€).

La SODAV mène actuellement des négociations avec l'organisme public de diffusion radiophonique et audiovisuelle Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS) en vue de cesser d'appliquer un paiement forfaitaire mais de privilégier plutôt un paiement basé sur un pourcentage des revenus, en augmentant ainsi les sommes collectées. Avec 259 stations de radio et 27 chaînes de télévision, il est toujours très difficile de délivrer des licences et de collecter des droits au Sénégal. Ceci s'explique principalement par le refus de pratiquer des tarifs plus élevés et par les changements fréquents de titularités entre les utilisateurs de musique.

Une vaste campagne a récemment été lancée dans le but de délivrer des licences pour la catégorie direct (live) et ambiance.



794 millions de Francs CFA
1,2 millions Euros

Collectes par habitant €0,08
% des internautes 29,6%

Sources des collectes nationales (millions XOF)

Répertoire	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Musique	794	+27,1 %	+94,0 %
Type of Use			
Digital	426	+25,9 %	+465 %
Direct (live) & ambiance	260	+5,7 %	-2,9 %
TV & Radio	104	+172 %	+77,8 %
CD & Vidéo	4,3	+74,4 %	-45,6 %
Types de droits			
Droits d'exécution	790	+27,0 %	-7,3 %
Droits mécaniques	4,3	+74,4 %	-45,6 %
Total	794	+27,1 %	+94,0 %

En 2018, ceci a permis d'octroyer des licences à 600 entreprises à Dakar en l'espace de deux mois. Cette campagne s'étendra au niveau régional, en dehors de la capitale Dakar, en 2019.

Lobbying en faveur de la copie privée

La SODAV, avec le soutien de la CISAC, s'emploie activement à remédier à l'absence de rémunération pour copie privée dans le pays, qui représente une source de revenus potentiellement importante pour les créateurs. Le ministre sénégalais de la Culture a vivement soutenu cette initiative à l'occasion d'un séminaire organisé par la CISAC en 2018 en collaboration avec l'OIF.

Arts visuels

Dans le secteur des arts visuels, la SODAV travaille avec la société française ADAGP afin d'améliorer l'octroi de licences pour les arts visuels et collabore également avec l'IFFRO concernant la collecte des droits littéraires.

acces

**THE MUSIC IN AFRICA CONFERENCE FOR
COLLABORATIONS EXCHANGE AND
SHOWCASES**

28 - 30 NOV 2019

ACCRA ,GHANA

Ghana Academy of Arts and Sciences

Alliance Française

The Gold Coast Hub

INDUSTRY TALKS

EXHIBITIONS

LIVE PERFORMANCES

NETWORKING SESSIONS

PITCH SESSIONS

AWARDS

KEYNOTES

WORKSHOPS

REGISTER NOW

www.musicinafrica.net/acces



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

POUR TOUS LES RÉPERTOIRES



SOMMES COLLECTÉES TOUS RÉPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	1 938	+2,6 %	20,1 %
2	FRANCE	1 314	+9,2 %	13,6 %
3	JAPON	821	+2,6 %	8,5 %
4	ALLEMAGNE	806	-12,9 %	8,4 %
5	ROYAUME-UNI	740	-0,4 %	7,7 %
6	ITALIE	583	-1,3 %	6,0 %
7	AUSTRALASIE	325	+0,9 %	3,4 %
8	ESPAGNE	285	+27,1 %	3,0 %
9	CANADA	238	-0,5 %	2,5 %
10	PAYS-BAS	236	+0,4 %	2,4 %
11	SUISSE	202	-8,3 %	2,1 %
12	BRÉSIL	194	-23,1 %	2,0 %
13	CORÉE DU SUD	155	+11,7 %	1,6 %
14	ARGENTINE	142	-20,9 %	1,5 %
15	DANEMARK	142	-1,6 %	1,5 %
16	SUÈDE	136	-0,1 %	1,4 %
17	BELGIQUE	131	-2,9 %	1,4 %
18	AUTRICHE	126	+10,5 %	1,3 %
19	POLOGNE	112	+5,4 %	1,2 %
20	FÉDÉRATION DE RUSSIE	99	+0,7 %	1,0 %
21	FINLANDE	98	-0,1 %	1,0 %
22	MEXIQUE	78	+6,5 %	0,8 %
23	NORVÈGE	65	+4,2 %	0,7 %
24	PORTUGAL	49	+10,5 %	0,5 %
25	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	45	+8,0 %	0,5 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
26	ISRAËL	43	-0,4 %	0,4 %
27	HONGRIE	43	+0,4 %	0,4 %
28	AFRIQUE DU SUD	39	+1,5 %	0,4 %
29	CHINE	37	+37,9 %	0,4 %
30	ROUMANIE	33	+24,3 %	0,3 %
31	COLOMBIE	31	+24,9 %	0,3 %
32	IRLANDE	30	+13,3 %	0,3 %
33	CHILI	30	+16,0 %	0,3 %
34	HONG KONG	27	+5,4 %	0,3 %
35	CROATIE	19	+8,2 %	0,2 %
36	PÉROU	18	-1,2 %	0,2 %
37	SLOVÉNIE	18	+20,7 %	0,2 %
38	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	17	+33,3 %	0,2 %
39	ALGÉRIE	16	-18,2 %	0,2 %
40	SINGAPOUR	15	-0,8 %	0,2 %
41	SLOVAQUIE	12	+18,3 %	0,1 %
42	TURQUIE	11	-44,3 %	0,1 %
43	URUGUAY	11	-3,9 %	0,1 %
44	MALAISIE	10	+52,5 %	0,1 %
45	SERBIE	10	+4,7 %	0,1 %
46	LITUANIE	7,0	+10,4 %	0,1 %
47	LETTONIE	6,5	+2,8 %	0,1 %
48	MAROC	6,5	+14,9 %	0,1 %
49	ESTONIE	5,8	-4,9 %	0,1 %
50	GRÈCE	5,7	+47,7 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

MUSIQUE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	1 932	+2,5 %	22,8 %
2	FRANCE	1 006	+13,6 %	11,9 %
3	JAPON	819	+2,6 %	9,7 %
4	ALLEMAGNE	758	-5,9 %	8,9 %
5	ROYAUME-UNI	671	-1,2 %	7,9 %
6	ITALIE	450	-1,8 %	5,3 %
7	CANADA	238	-0,5 %	2,8 %
8	AUSTRALASIE	232	+2,9 %	2,7 %
9	ESPAGNE	227	+29,4 %	2,7 %
10	BRÉSIL	194	-23,1 %	2,3 %
11	PAYS-BAS	191	+0,5 %	2,3 %
12	CORÉE DU SUD	149	+12,5 %	1,8 %
13	DANEMARK	134	-1,6 %	1,6 %
14	SUÈDE	127	-0,4 %	1,5 %
15	SUISSE	121	-4,7 %	1,4 %
16	BELGIQUE	108	-2,5 %	1,3 %
17	AUTRICHE	91	+3,6 %	1,1 %
18	ARGENTINE	87	-25,9 %	1,0 %
19	POLOGNE	83	+4,6 %	1,0 %
20	MEXIQUE	72	+6,0 %	0,8 %
21	NORVÈGE	64	+4,0 %	0,8 %
22	FINLANDE	64	-0,3 %	0,8 %
23	FÉDÉRATION DE RUSSIE	58	+0,2 %	0,7 %
24	PORTUGAL	42	+7,5 %	0,5 %
25	HONGRIE	39	-0,4 %	0,5 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
26	CHINE	37	+37,9 %	0,4 %
27	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	36	+5,1 %	0,4 %
28	ISRAËL	36	+1,6 %	0,4 %
29	AFRIQUE DU SUD	35	+2,0 %	0,4 %
30	COLOMBIE	31	+24,9 %	0,4 %
31	IRLANDE	30	+13,3 %	0,4 %
32	CHILI	29	+16,4 %	0,3 %
33	HONG KONG	27	+5,4 %	0,3 %
34	ROUMANIE	22	+5,5 %	0,3 %
35	PÉROU	18	-1,4 %	0,2 %
36	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	17	+33,3 %	0,2 %
37	CROATIE	17	+7,8 %	0,2 %
38	SINGAPOUR	15	-0,8 %	0,2 %
39	ALGÉRIE	14	-15,9 %	0,2 %
40	SLOVÉNIE	12	+15,2 %	0,1 %
41	TURQUIE	11	-44,3 %	0,1 %
42	MALAISIE	10	+52,5 %	0,1 %
43	SERBIE	10	+4,7 %	0,1 %
44	URUGUAY	9,0	-4,4 %	0,1 %
45	SLOVAQUIE	8,2	+10,2 %	0,1 %
46	MAROC	6,3	+13,3 %	0,1 %
47	INDE	5,6	+27,5 %	0,1 %
48	LITUANIE	5,6	+7,7 %	0,1 %
49	LETTONIE	5,1	-0,3 %	0,1 %
50	ISLANDE	4,9	+1,8 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

AUDIOVISUEL

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	222	-5,2 %	36,6 %
2	SUISSE	56	-17,2 %	9,3 %
3	ITALIE	54	+12,6 %	9,0 %
4	ARGENTINE	44	-3,7 %	7,2 %
5	ESPAGNE	42	+21,6 %	6,9 %
6	POLOGNE	23	+7,2 %	3,9 %
7	AUTRICHE	22	+70,7 %	3,6 %
8	FÉDÉRATION DE RUSSIE	21	+30,0 %	3,4 %
9	PAYS-BAS	19	+11,8 %	3,2 %
10	ROYAUME-UNI	16	+0,3 %	2,7 %
11	BELGIQUE	14	+1,5 %	2,4 %
12	ALLEMAGNE	13	-68,4 %	2,2 %
13	ROUMANIE	11	+99,9 %	1,8 %
14	FINLANDE	8,5	-20,7 %	1,4 %
15	ISRAËL	7,1	-8,1 %	1,2 %
16	MEXIQUE	5,8	+16,4 %	1,0 %
17	SLOVÉNIE	5,5	+37,0 %	0,9 %
18	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	5,1	+53,9 %	0,8 %
19	GRÈCE	3,6	+15,7 %	0,6 %
20	SLOVAQUIE	2,4	+82,3 %	0,4 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

SPECTACLE VIVANT

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ITALIE	63	-6,0 %	33,7 %
2	FRANCE	55	+4,8 %	29,3 %
3	FÉDÉRATION DE RUSSIE	20	-14,0 %	10,6 %
4	ARGENTINE	12	-32,5 %	6,4 %
5	ESPAGNE	11	+2,8 %	5,9 %
6	SUISSE	9,1	-1,0 %	4,9 %
7	POLOGNE	5,1	+9,1 %	2,7 %
8	BELGIQUE	3,7	+2,6 %	2,0 %
9	URUGUAY	1,4	+3,2 %	0,7 %
10	PORTUGAL	1,3	+19,5 %	0,7 %
11	ALGÉRIE	0,8	-6,1 %	0,4 %
12	LITUANIE	0,6	+50,2 %	0,3 %
13	LUXEMBOURG	0,6	+9,8 %	0,3 %
14	BÉLARUS	0,4	-3,6 %	0,2 %
15	JAPON	0,4	-6,4 %	0,2 %
16	GRÈCE	0,4	+0,0 %	0,2 %
17	CHILI	0,3	-0,0 %	0,2 %
18	SLOVAQUIE	0,3	+43,1 %	0,2 %
19	LETTONIE	0,3	+11,0 %	0,2 %
20	BRÉSIL	0,3	-21,6 %	0,2 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ALLEMAGNE	34	-56,1 %	20,2 %
2	FRANCE	30	-3,9 %	18,1 %
3	ROYAUME-UNI	25	+16,7 %	14,8 %
4	PAYS-BAS	15	-7,0 %	8,8 %
5	ITALIE	9,5	-5,3 %	5,7 %
6	SUÈDE	9,3	+5,2 %	5,5 %
7	DANEMARK	8,0	-2,0 %	4,8 %
8	ÉTATS-UNIS	6,5	+6,7 %	3,9 %
9	FINLANDE	6,2	+43,5 %	3,7 %
10	ESPAGNE	5,0	+44,2 %	2,9 %
11	AUTRICHE	4,1	-12,1 %	2,5 %
12	BELGIQUE	3,8	-14,2 %	2,3 %
13	CORÉE DU SUD	2,5	+1143 %	1,5 %
14	PORTUGAL	1,3	+244 %	0,8 %
15	NORVÈGE	1,2	+13,9 %	0,7 %
16	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,1	-30,0 %	0,7 %
17	AUSTRALIE	1,0	-19,3 %	0,6 %
18	SUISSE	1,0	+3,2 %	0,6 %
19	JAPON	0,9	+4,0 %	0,6 %
20	HONGRIE	0,6	-2,8 %	0,4 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

LITTÉRATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	AUSTRALIE	92	-3,5 %	46,1 %
2	ROYAUME-UNI	28	+4,4 %	14,2 %
3	FINLANDE	20	+2,3 %	9,8 %
4	SUISSE	15	-3,6 %	7,4 %
5	PAYS-BAS	11	-8,4 %	5,4 %
6	AUTRICHE	9,3	+4,0 %	4,7 %
7	ITALIE	6,5	-15,3 %	3,3 %
8	CORÉE DU SUD	3,6	-41,7 %	1,8 %
9	AFRIQUE DU SUD	3,1	-4,1 %	1,5 %
10	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2,5	+11,6 %	1,3 %
11	PORTUGAL	2,1	+59,4 %	1,0 %
12	HONGRIE	1,4	-5,9 %	0,7 %
13	BELGIQUE	1,2	-41,5 %	0,6 %
14	FRANCE	1,0	+28 507 %	0,5 %
15	SLOVAQUIE	1,0	-11,5 %	0,5 %
16	SLOVÉNIE	0,6	+2,5 %	0,3 %
17	ALGÉRIE	0,6	-51,5 %	0,3 %
18	LETTONIE	0,5	+4,1 %	0,2 %
19	ISRAËL	0,3	-27,8 %	0,2 %
20	LITUANIE	0,3	+11,8 %	0,2 %

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (EUR)

MOYENNE MONDIALE : **1,51**

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
1	DANEMARK	24,54	EUROPE
2	SUISSE	23,72	EUROPE
3	FRANCE	19,61	EUROPE
4	FINLANDE	17,74	EUROPE
5	AUTRICHE	14,25	EUROPE
6	ISLANDE	13,83	EUROPE
7	PAYS-BAS	13,68	EUROPE
8	SUÈDE	13,34	EUROPE
9	NORVÈGE	12,32	EUROPE
10	BELGIQUE	11,46	EUROPE
11	ROYAUME-UNI	11,13	EUROPE
12	AUSTRALASIE	10,89	ASIE-PACIFIQUE
13	ALLEMAGNE	9,72	EUROPE
14	ITALIE	9,65	EUROPE
15	LUXEMBOURG	9,13	EUROPE
16	SLOVÉNIE	8,55	EUROPE
17	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)	7,47	ASIE-PACIFIQUE
18	JAPON	6,49	ASIE-PACIFIQUE
19	CANADA	6,42	CANADA/ÉTATS-UNIS
20	IRLANDE	6,19	EUROPE
21	ESPAGNE	6,10	EUROPE
22	ÉTATS-UNIS	5,93	CANADA/ÉTATS-UNIS
23	ANDORRE	5,74	EUROPE
24	ISRAËL	4,85	EUROPE
25	PORTUGAL	4,75	EUROPE

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
26	CROATIE	4,63	EUROPE
27	HONGRIE	4,37	EUROPE
28	ESTONIE	4,36	EUROPE
29	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	4,19	EUROPE
30	HONG KONG	3,63	ASIE-PACIFIQUE
31	LETTONIE	3,36	EUROPE
32	ARGENTINE	3,20	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
33	URUGUAY	3,07	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
34	CORÉE DU SUD	3,00	ASIE-PACIFIQUE
35	POLOGNE	2,94	EUROPE
36	SAINTE-LUCIE	2,70	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
37	SINGAPOUR	2,59	ASIE-PACIFIQUE
38	LITUANIE	2,52	EUROPE
39	SLOVAQUIE	2,26	EUROPE
40	MONTÉNÉGRO	1,92	EUROPE
41	MACAO	1,90	ASIE-PACIFIQUE
42	ROUMANIE	1,70	EUROPE
43	BARBADE	1,65	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	CHILI	1,59	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
45	SERBIE	1,44	EUROPE
46	TRINITÉ-ET-TOBAGO	1,16	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
47	BRÉSIL	0,93	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	MACÉDOINE DU NORD	0,84	EUROPE
49	ÎLE MAURICE	0,76	AFRIQUE
50	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	0,74	ASIE-PACIFIQUE

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE : 0,014 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
1	FRANCE	0,056 %	EUROPE
2	DANEMARK	0,048 %	EUROPE
3	FINLANDE	0,042 %	EUROPE
4	SLOVÉNIE	0,038 %	EUROPE
5	CROATIE	0,037 %	EUROPE
6	SUISSE	0,034 %	EUROPE
7	ITALIE	0,033 %	EUROPE
8	AUTRICHE	0,033 %	EUROPE
9	ARGENTINE	0,032 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
10	HONGRIE	0,032 %	EUROPE
11	ROYAUME-UNI	0,031 %	EUROPE
12	SAINTE-LUCIE	0,031 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
13	PAYS-BAS	0,031 %	EUROPE
14	SUÈDE	0,029 %	EUROPE
15	BELGIQUE	0,029 %	EUROPE
16	MONTÉNÉGR	0,026 %	EUROPE
17	PORTUGAL	0,024 %	EUROPE
18	ALLEMAGNE	0,024 %	EUROPE
19	ESPAGNE	0,024 %	EUROPE
20	SERBIE	0,023 %	EUROPE
21	AUSTRALASIE	0,023 %	ASIE-PACIFIQUE
22	POLOGNE	0,023 %	EUROPE
23	ESTONIE	0,022 %	EUROPE
24	ISLANDE	0,022 %	EUROPE
25	LETTONIE	0,022 %	EUROPE

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
26	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,022 %	EUROPE
27	URUGUAY	0,021 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
28	JAPON	0,019 %	ASIE-PACIFIQUE
29	BURKINA FASO	0,019 %	AFRIQUE
30	NORVÈGE	0,018 %	EUROPE
31	DJIBOUTI	0,018 %	AFRIQUE
32	CANADA	0,016 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
33	ROUMANIE	0,016 %	EUROPE
34	MACÉDOINE DU NORD	0,016 %	EUROPE
35	ANDORRE	0,016 %	EUROPE
36	LITUANIE	0,016 %	EUROPE
37	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,014 %	EUROPE
38	ISRAËL	0,014 %	EUROPE
39	SLOVAQUIE	0,014 %	EUROPE
40	AFRIQUE DU SUD	0,012 %	AFRIQUE
41	CÔTE D'IVOIRE	0,012 %	AFRIQUE
42	BRÉSIL	0,012 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
43	CHILI	0,012 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	CORÉE DU SUD	0,011 %	ASIE-PACIFIQUE
45	ÉTATS-UNIS	0,011 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
46	COLOMBIE	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
47	BARBADE	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	PARAGUAY	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
49	CAP-VERT	0,011 %	AFRIQUE
50	ALGÉRIE	0,010 %	AFRIQUE



Membres par région

122 pays – 239 membres



EUROPE

47 pays
108 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M, AV, AGP	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M, AV	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, AV, D, L, AGP	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE



CANADA/ ÉTATS-UNIS

2 pays
16 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	M	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	M, AV	CANADA
SESAC	M	M	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	M	CANADA
SODRAC	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGAW	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	NR	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	M, AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
KYRGYZPATENT	M	M, D	KIRGHIZISTAN
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV, D	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	AV, L	AUTRICHE
MCPS	M	M, AV	ROYAUME-UNI
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-5	P	AGP, AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, M	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SGAE	M	M, AV, D, L	ESPAGNE
SGDL	A	L	FRANCE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUIJA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	M	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAMP MACEDONIA	M	SR	MACÉDOINE DU NORD
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

RÉPERTOIRES



M = Musique



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



AV = Audiovisuel



L = Littérature

SR = Sans répertoire



Membres par région

122 pays – 239 membres



ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires
28 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	P	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M, D	JAPON
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KORRA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOSA	M	L, AGP	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCNS	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
PAPPRI	A	M	INDONÉSIE
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	P	M	INDONÉSIE



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays
50 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M, D	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL



AFRIQUE

32 pays
37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M	CONGO
BGDA	M	M, AV, L	GUINÉE
BMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MAROC
BNDA	M	M, D, L	NIGER
BUBEDRA	M	M, AV, D, L	BÉNIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ÉTHIOPIE
COSOMA	M	M, L	MALAWI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSON	M	M	NIGÉRIA
COSOTA	M	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSN	M	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACERAU	M	M, AV	ÉGYPTE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	M	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M, AV, D	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2019

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
ICSC	P	AGP	CHINE	ASIE-PACIFIQUE
MCSK	P	M	KENYA	AFRIQUE
SINGCAPS	P	M	SINGAPOUR	ASIE-PACIFIQUE

Sociétés ayant changé de statut à dater de juin 2019 :

Copyright Agency et WAMI ont désormais le statut de membres et ARTEGESTION celui de membre provisoire.

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2019 :

ADAVIS (CUBA, AGP), AUTORARTE (VENEZUELA, AGP), BNDA (NIGER, MU, D, L), KYRGYZPATENT (KIRGHIZISTAN, MU, D), PAPPRI (INDONÉSIE, MU), SGAE (ESPAGNE, MU, AV, D, L), SGLD (FRANCE, L), SODRAC (CANADA, MU, AGP), SPACQ (CANADA, MU), VAGA (ÉTATS-UNIS, AGP)



À propos de ce rapport/définitions

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Comme chaque année, elle a recueilli les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par ses 239 organisations de gestion collective (OGC) membres, réparties dans 122 pays, pour produire ce rapport exhaustif sur les collectes mondiales.

Le rapport 2019 présente les chiffres basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il comporte uniquement les droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non des échanges internationaux entre les sociétés aux termes de leurs accords de représentation.

Les collectes sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région avec des données ciblées et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature et les arts visuels.

Types de droits

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs).

Droits d'exécution

Les droits d'exécution permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Les droits de reproduction permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme un CD, ou sous forme de téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » s'applique à la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Dans ce rapport, il est aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

Types d'utilisation

Le rapport détaille les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les télé- et radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par le télé- ou radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé. Les exécutions en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel ou un restaurant, ou comme attraction principale dans une discothèque, un club ou un établissement de karaoké, entrent aussi dans cette catégorie.

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de téléchargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type clés USB. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD ou Blu-ray.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatique, littéraire et visuel. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs autres catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables, dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Petit pourcentage du prix de vente versé aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie. Ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles tels que les films, les spots publicitaires et les jeux vidéos).

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours.



Méthodologie

Objet des déclarations

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres. Ces sommes sont collectées par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans son propre pays ou territoire ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres ne tiennent pas compte des sommes qui leur sont versées par leurs sociétés sœurs afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les sommes mentionnées correspondent aux collectes brutes des sociétés avant toute déduction socioculturelle ou de leurs frais de gestion.

Utilisation de l'euro comme monnaie de référence

La CISAC présente les collectes en euros. Près de 40 % des collectes déclarées à la CISAC viennent de la zone euro alors que 20 % environ sont initialement exprimées en dollars américains et quasiment 10 % en yens. Plus des deux tiers des revenus mondiaux des créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres sont exprimés dans ces trois monnaies.

Taux de change de l'année étudiée

Les collectes de l'année étudiée sont exprimées ou converties en euros sur la base du taux de change moyen de 2018. Les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change de l'année correspondante. Les comparaisons d'une année à l'autre sont donc influencées par les variations de valeur entre les différentes monnaies. En 2018, la faiblesse de nombreuses monnaies nationales par rapport à l'euro a significativement fait baisser la valeur des collectes une fois exprimées en euros, sans répercussions sur les tendances régionales ou nationales exprimées en monnaie locale.

Collectes exprimées en euros courants (millions EUR)

	Musique	Audiovisuel	Littérature	Spectacle vivant	Arts visuels	Total
2014	6 697	496	169	192	140	7 695
2015	7 362	585	184	191	182	8 505
2016	7 872	581	196	189	173	9 012
2017	8 338	620	206	196	206	9 566
2018	8 490	605	199	186	168	9 649
Évolution annuelle	+1,8 %	-2,4 %	-3,1 %	-5,1 %	-18,4 %	+0,9 %
Évolution sur 5 ans	+26,8 %	+22,0 %	+17,7 %	-3,3 %	+19,9 %	+25,4 %

Collectes exprimées en euros constants (millions EUR), base 2018

	Musique	Audiovisuel	Littérature	Spectacle vivant	Arts visuels	Total
2014	6 627	473	162	176	138	7 575
2015	6 939	542	171	177	176	8 005
2016	7 512	556	188	181	170	8 608
2017	8 063	595	198	185	205	9 246
2018	8 490	605	199	186	168	9 649
Évolution annuelle	+5,3 %	+1,7 %	+0,6 %	+0,5 %	-17,9 %	+4,4 %
Évolution sur 5 ans	+28,1 %	+28,0 %	+23,2 %	+6,1 %	+22,1 %	+27,4 %

Comparaison avec l'utilisation de taux de change constants

La CISAC pourrait aussi utiliser des taux de change constants pour dégager les tendances des collectes de ses sociétés membres. Recourir à l'euro constant gomme les effets des fluctuations monétaires d'une année à l'autre en utilisant le taux de change 2018 pour les collectes de l'année 2018 mais aussi des années précédentes.

Les tableaux ci-contre comparent l'évolution des droits collectés entre 2017 et 2018 et sur cinq ans pour chaque répertoire en euros constants.

Focus pays

Dans les pages détaillées consacrées à certains pays, les valeurs sont exprimées dans la monnaie nationale pour montrer l'évolution des collectes du pays en question indépendamment des variations des taux de change entre cette monnaie et l'euro. Chaque monnaie est alors exprimée à l'aide du code ISO de trois lettres correspondant (p. ex. USD pour le dollar américain).

Chaque focus pays précise le pourcentage d'internautes dans ce pays ou « taux de pénétration d'Internet ». Ces chiffres sont ceux de la Banque mondiale pour l'année 2017. Un internaute est défini comme une personne qui a utilisé Internet au cours des trois derniers mois à partir de n'importe quel type d'appareil.

Exceptionnellement, le focus sur l'Inde communique des chiffres en monnaie locale pour l'année civile en cours jusqu'en avril 2019.

Retraitement des données

Les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule.

Dans le Rapport sur les collectes mondiales 2019, les données relatives aux sommes collectées de 2014 à 2018 peuvent différer en partie des sommes qui apparaissent dans les rapports précédents, car certains montants sont recatégorisés pour mieux rendre compte des activités de collecte de certaines sociétés.

L'évolution des montants collectés est également influencée par le nombre fluctuant de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le territoire en question.

Fournisseur de perspectives, données, prévisions et renseignements stratégiques pour les industries des médias, du divertissement et de la technologie.

**Information Continue par Secteur | Etudes Stratégiques Personnalisées | Données par Territoire |
Analyses Concurrentielles**



Vidéo: Abonnements Streaming | Vidéo à la Demande | Télévision Payante | Diffusion TNT



Musique: Abonnements Streaming | Streaming Gratuit Financé par la Pub | CD | Vinyle



Hardware: Smartphones | Tablettes | Enceintes Connectées | TV Connectées | Supports de Stockage



Crédits et remerciements

La CISAC tient à remercier :

Couverture : © sumkinn - Luigi Nifosi - alexskopje - Nataliia Zhekova - Redpixel - Andrewshots

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) ©Peter Lindbergh (p.4) - Marcelo Castello Branco, Président du Conseil d'administration de la CISAC ©Tarso Ghelli (p.5) - Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC - Paris) ©Petar Glebov/PIXSELL (p.6) - Beth Matthews, Directrice Générale d'ASCAP ©Salvador Ochoa (p.22) - Jean-Noël Tronc, Directeur Général de la SACEM ©Jean-Baptiste Millot (p.23) - Giseob You, Secrétaire Général de KOMCA ©KOMCA (p.23) - David Sidebottom, Futuresource ©Pippa Bicknell Photographie (p.25) - Crispin Hunt, The Academy Launch Event ©Will Strange (p.27) - Jenny Morris, APRA AMCOS ©Jacquie Manning (p.27) - Diego Drexler ©Alvaro García (p.27) - Miquel Barceló, Vice-Président de la CISAC ©D.R (p.28) - Grant McConnell ©Afsohne Amirzadeh (p.29) - Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice Générale de l'ADAGP, France ©Marie.Genel (p.29) - Joon-ho Bong ©Kyung-pyo Hong (p.30) - Yves Nilly ©Inácio Lugdero Sociedad Portuguesa de Autores (p.30) - Silvio Caiozzi ©D.R. Silvio Caiozzi (p.31) - Sarah Gavron ©Brigitte Lacombe (p.31) - Dora Salamba, Directrice Générale de la COSOMA ©cosoma (p.32).

Contributeurs : Emmanuel Legrand, Marco Foley/652South

Révision : Wee Wong

Traduction : Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – novembre 2019.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jameyzieu, France - Nov.2019



midem
CONNECTED BY MUSIC

Home of the global music community

2-5 JUNE 2020
Cannes, France

More info on [midem.com](https://www.midem.com)

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

www.cisac.org

